



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 151 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission	9
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	79
A. Vue d'ensemble	79
B. Taux de déploiement tardif ou de vacance de postes	80
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	81
D. Formation	81
E. Projets à effet rapide	82
F. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières	82



III.	Analyse des ressources nécessaires	83
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	88
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	89
Annexe		
	Organigrammes	90
Carte	92

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15), dont le montant s'élève à 628 724 400 dollars.

Par sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a créé la MINUSCA pour une période initiale venant à expiration le 30 avril 2015 et décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, celle-ci comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, et 20 agents pénitentiaires. L'Assemblée générale, par sa résolution 68/299, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 253 424 400 dollars des États-Unis, avec mise en recouvrement du montant correspondant, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, en attendant que le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 soit présenté pour examen à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-neuvième session.

Ce budget couvre le déploiement échelonné de 240 observateurs militaires, 9 760 membres des contingents, 400 membres de la Police des Nations Unies, 1 400 membres d'unités de police constituées, 505 agents recrutés sur le plan international (dont 42 recrutés à titre temporaire, 2 au Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) et 6 à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Entebbe), 356 agents recrutés sur le plan national (dont 1 recruté à titre temporaire au Bureau régional d'achat d'Entebbe, 10 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 55 au Centre de services régional d'Entebbe), 85 Volontaires des Nations Unies et 20 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité, protection des civils et droits de l'homme; Processus politique, réconciliation et élections; Rétablissement et extension de l'autorité de l'État; Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la nature et à la base retenue pour le calcul du montant des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	<i>Montant autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014</i> (1)	<i>Montant total des dépenses prévues (2014/15)</i> (2)	<i>Ressources supplémentaires à prévoir (2014/15)</i> (3) = (2) - (1)
Militaires et personnel de police	84 459,2	297 770,8	213 311,6
Personnel civil	40 553,4	77 249,2	36 695,8
Dépenses opérationnelles	128 411,8	253 704,4	125 292,6
Montant brut	253 424,4	628 724,4	375 300,0
Recettes provenant des contributions du personnel	3 649,8	6 001,9	2 352,1
Montant net	249 774,6	622 722,5	372 947,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	253 424,4	628 724,4	375 300,0

Ressources humaines^a

	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan inter- national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouver- nements</i>	Total	
Direction exécutive et administration										
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	–	–	–	–	99	72	–	35	–	206
Composantes										
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme										
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	240	9 716	400	1 400	72	35	–	37	20	11 920
Processus politique, réconciliation et élections										
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	–	–	–	–	49	6	2	23	–	80
Rétablissement et extension de l'autorité de l'État										

	Observa- teurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	-	-	-	-	53	57	-	9	-	119
Appui										
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	-	44	-	-	414	381	41	36	-	916
Centre de services régional d'Entebbe										
Nombre de postes ou emplois proposés 2014/15	-	-	-	-	-	55	-	-	-	55
Total proposé	240	9 760	400	1 400	687	606	43	140	20	13 296

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans sa résolution 2149 (2014) pour une période initiale venant à expiration le 30 avril 2015. Par la même résolution, il a prié le Secrétaire général de fondre au sein de la MINUSCA le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) à compter du 10 avril 2014 et d'assurer la transition sans heurt du BINUCA à la MINUSCA. Par la même résolution, il a décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, et 20 agents pénitentiaires. Par la même résolution, le Conseil a également décidé que le transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA s'effectuerait le 15 septembre 2014.

2. Le Secrétaire général, dans sa note du 9 mai 2014 sur les modalités de financement de la MINUSCA pendant la période du 10 avril au 31 décembre 2014 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/874), a demandé l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant total brut de 312 976 400 dollars (montant net : 308 704 700 dollars), à répartir entre les États Membres, afin de financer le démarrage et la mise en place de la MINUSCA pendant la période du 10 avril au 31 décembre 2014, dont un montant brut de 253 424 400 dollars (montant net : 249 774 600 dollars) au titre de la mise en place de la Mission du 1^{er} juillet au 30 décembre 2014.

3. Sur la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée dans son rapport sur la question en date du 28 mai 2014 (A/68/782/Add.18), l'Assemblée générale a, par sa résolution 68/299, autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 253 424 400 dollars des États-Unis (montant net : 249 774 600 dollars), avec mise en recouvrement du montant correspondant, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, en attendant que le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, soit présenté pour examen à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-neuvième session.

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider les autorités de transition à protéger la population civile, rétablir l'état de droit, renforcer l'autorité de l'État et lancer en République centrafricaine un processus politique associant toutes les parties, qui s'attaquera aux causes profondes de la crise et instaurera durablement la paix et la sécurité dans le pays.

5. Le mandat de la Mission comprend les tâches suivantes : a) protection des civils, en particulier des femmes et des enfants; b) appui à la mise en œuvre de la transition, y compris les efforts en faveur de l'extension de l'autorité de l'État et du maintien de l'intégrité territoriale, appui au processus politique, à la médiation, à la réconciliation aux niveaux national et local, et à l'organisation d'élections libres,

régulières, transparentes et ouvertes à tous; c) facilitation de l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, de toute l'aide humanitaire; d) protection du personnel des Nations Unies et des installations appartenant à l'Organisation des Nations Unies; e) promotion et protection des droits de l'homme, notamment par le biais d'une contribution aux actions d'identification et de poursuite des auteurs des violations; f) action en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit, notamment par le biais d'une assistance en faveur du rétablissement et du maintien de la sécurité publique et de l'état de droit; g) désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement; et h) sur demande formelle des autorités de transition et dans des zones où les forces de sécurité nationale ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles, adoption de mesures temporaires d'urgence de portée limitée, assorties de délais et compatibles avec les objectifs énoncés, pour maintenir l'ordre public fondamental et lutter contre l'impunité.

6. Le mandat de la MINUSCA comprendra les tâches supplémentaires ci-après si les circonstances le permettent : a) appuyer la réforme du secteur de la sécurité et les procédures d'agrément et de sélection; b) coordonner l'assistance internationale, comme il convient; c) aider le Comité du Conseil de sécurité créé par le paragraphe 57 de la résolution 2127 (2013) et le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la même résolution, notamment en surveillant l'application des mesures imposées pour empêcher les groupes armés d'exploiter les ressources naturelles; d) saisir et collecter les armes et tout matériel connexe.

7. Dans le cadre de la réalisation de son objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Elle a identifié trois objectifs interdépendants et complémentaires sur lesquels axer ses activités pour l'exercice 2014/15. Aux fins de la réalisation du premier objectif, relatif à la sécurité, à la protection des civils et aux des droits de l'homme, elle : a) aidera les autorités nationales à rétablir l'ordre public et des conditions élémentaires de sécurité à Bangui et à étendre progressivement leur action aux secteurs prioritaires situés au-delà; b) surveillera les violations des droits de l'homme en République centrafricaine, enquêtera sur ces violations et en rendra compte; c) mettra en œuvre des mesures temporaires d'urgence, ainsi que des programmes de protection en faveur des rescapés, des témoins de violations des droits de l'homme et des défenseurs de ces droits; d) mettra en place des conditions favorables à la tenue d'élections, à l'acheminement d'une aide humanitaire, ainsi qu'au rapatriement librement consenti et à une intégration durable des réfugiés et des personnes déplacées; e) contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment des femmes et des enfants liés à des groupes armés; f) contribuera à l'exécution de programmes de lutte contre la violence communautaire et de promotion de l'intégration dans la communauté; et g) contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme national de gestion des armes et munitions.

8. Aux fins de la réalisation du deuxième objectif, relatif à l'appui au processus politique, à la réconciliation et à la tenue d'élections, la Mission : a) aura un rôle moteur à jouer en apportant un appui politique au Gouvernement de transition et à un processus politique associant toutes les parties afin de mettre en œuvre le plan de transition; b) appuiera le processus politique, notamment la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités (signé à Brazzaville le 23 juillet 2014), les

consultations au niveau communautaire, ainsi que l'organisation et la tenue d'une concertation politique à Bangui; c) appuiera et facilitera les initiatives en faveur de la réconciliation au niveau communautaire pour promouvoir le respect mutuel et la coexistence pacifique, ainsi que la gestion et le règlement des conflits; d) appuiera l'élaboration d'une stratégie nationale d'aide à la reconstitution de l'appareil national de sécurité et collaborera avec ses partenaires pour concevoir, faciliter et accomplir des missions de bons offices et fournir une assistance technique, des services logistiques et un appui opérationnel aux fins du processus électoral et en assurer la sécurité; et e) en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, donnera des conseils stratégiques aux autorités nationales.

9. Aux fins de la réalisation du troisième objectif, relatif au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, la Mission : a) appuiera le rétablissement de la gouvernance locale et le déploiement de l'administration centrale sur l'ensemble du territoire national en renforçant les capacités des institutions et des structures administratives aux fins de l'exercice des principales fonctions régaliennes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Union européenne; b) aidera à renforcer les capacités de la police et de la gendarmerie nationales, ainsi que des institutions judiciaires et pénitentiaires pour leur permettre d'exercer leurs fonctions judiciaires et de faire appliquer la loi; et c) collaborera avec les partenaires compétents pour veiller à ce que des procédures d'agrément soient en place en République centrafricaine pour les militaires, ainsi que pour les membres des forces de police et de gendarmerie et à ce que la réforme du secteur de la sécurité soit engagée.

10. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

11. La Mission sera déployée dans 45 sites centrafricains, à savoir : 1 quartier général (à Bangui), 3 postes intégrés de commandement de secteur (à Bria, Kaga Bandoro et Bouar), 5 bureaux de terrain intégrés (à Ndélé, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati), 3 antennes (Paoua, Obo, et Birao) et 31 sites supplémentaires où ne sera maintenue qu'une présence militaire permanente. En outre, la MINUSCA maintiendra une présence d'appui à Douala, ainsi qu'à la plateforme logistique de la MONUSCO et au Bureau régional d'achat qui se trouvent tous deux à Entebbe. Compte tenu des difficultés intrinsèques à surmonter, la Mission procédera par étapes, l'exercice budgétaire 2014/15 s'articulant autour de trois phases distinctes, à savoir :

Phase 1 (jusqu'au 15 septembre 2014) : mise en place initiale de la MINUSCA, transition de la MISCA à la MINUSCA, et installation du quartier général provisoire de la Mission à Bangui à l'aide de l'infrastructure de la BINUCA et des présences initialement déployées dans les trois postes de commandement de secteur.

Phase 2 (du 16 septembre 2014 au 30 avril 2015) : réalisation de la pleine capacité opérationnelle, étant entendu que le personnel en tenue sera entièrement déployé, que cinq bureaux de terrain intégrés seront créés à Ndélé,

Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati, et que des antennes seront mises en place à Birao et Paua.

Phase 3 (du 1^{er} mai au 30 juin 2015) : début de la phase de stabilisation qui se caractérisera par le rétablissement et l'extension de l'autorité d'un État uni et la poursuite des préparatifs de l'élection d'un gouvernement légitime qui approuvera le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que la stratégie de réforme du secteur de la sécurité.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

12. La MINUSCA est la troisième opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. L'Organisation des Nations Unies maintient une présence politique dans le pays depuis le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) en 2000. Le déploiement de la MINUSCA a débuté dans un contexte extrêmement difficile et complexe caractérisé par une importante dégradation des conditions de sécurité et de la situation des droits de l'homme, où des civils sont directement pris pour cibles par des groupes armés et d'autres civils du fait de leur affiliation religieuse et qui est aggravé par le règne d'une impunité totale. En l'absence quasi totale d'administration et de services publics, l'insécurité prévaut; le nombre des déplacés et réfugiés dépasse le million et plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire. Ces problèmes sont exacerbés dans un pays dont l'infrastructure est extrêmement rudimentaire, voire inexistante, dont le territoire n'est en grande partie desservi par le réseau routier que de façon saisonnière, où l'infrastructure aéronautique n'est guère fonctionnelle, dont le secteur commercial des transports, des services techniques et de santé a été gravement mis à mal par la violence et où il n'existe quasiment pas d'infrastructure de communications hors de Bangui.

13. Quelque 6 000 agents en tenue (61 % de l'effectif autorisé) ont été transférés de la MISCA à la MINUSCA le 15 septembre 2014. Au moment du transfert de responsabilités, ces contingents n'étaient toutefois pas entièrement équipés selon les normes en vigueur à l'ONU; la mise au norme de leur équipement (notamment le déploiement de matériel supplémentaire fourni dans un cadre bilatéral) se poursuivra tout au long de l'exercice.

14. Entre la création de la Mission et le 15 septembre 2014, la garde militaire de l'ONU, qui comptait 560 membres des contingents, a été renforcée par un bataillon d'infanterie complet de 750 agents tandis qu'étaient en partie déployés deux autres bataillons d'infanterie, une compagnie d'agents des transmissions, une compagnie du génie, un hôpital militaire de campagne (de niveau II) et une escadrille. Au total, au moment du transfert de responsabilités, la MINUSCA comptait environ 6 800 agents en tenue. Cet effectif, auquel viendront progressivement s'ajouter d'autres agents en tenue au cours de l'exercice 2014/15, sera complet d'ici au 30 avril 2015.

15. Conformément aux principes de flexibilité et de réactivité, le déploiement de la composante militaire visera notamment à renforcer les éléments habilitants essentiels, notamment les compagnies du génie, ainsi que l'unité de construction et de maintenance des terrains d'aviation. Au cours des deux à trois premières années d'existence de la Mission, ces éléments seront chargés de créer des camps pour les contingents et les unités de police, ainsi que de remettre en état les terrains d'aviation et les itinéraires logistiques principaux. Ces éléments se retireront

progressivement pour être remplacés par des unités d'infanterie ou des unités d'autres types qui pourraient être nécessaires à mesure que la Mission finira de mettre en place son infrastructure.

16. La dotation en personnel répond d'une façon générale aux priorités de la Mission en matière de programmes, en tenant compte des réalités, de la stratégie globale d'appui sur le terrain, de la flexibilité, de la réactivité face aux conditions existant sur le terrain, notamment de l'infrastructure matérielle disponible pour appuyer le déploiement du personnel, tant de la Mission que des autorités de l'État, et en tirant pleinement parti des capacités du personnel civil, contractuel et militaire, ainsi que du personnel fourni par des gouvernements.

17. À cet égard, il est proposé de créer 1 476 postes et emplois de temporaire pour le personnel civil, à savoir : 729 agents recrutés sur le plan international (dont 42 à titre temporaire), 607 agents recrutés sur le plan national (dont 1 à titre temporaire) et 140 Volontaires des Nations Unies pour l'exercice 2014/15. L'effectif proposé comprendra au total 549 agents techniques, une composante appui de 872 agents et 55 agents affectés au Centre de services régional d'Entebbe.

18. La dotation en personnel technique a été calculée en tenant spécifiquement compte des conditions et des difficultés sous-jacentes existant en République centrafricaine. Elle correspond à la présence allégée requise par la mise en place de la Mission par étapes mais tient également compte du fait que, compte tenu de l'absence quasi-totale d'autorité de l'État, le pays dispose de capacités limitées sur son territoire pour rétablir les institutions nationales. Un plus grand nombre d'agents a donc été recruté sur le plan international, notamment pour ne pas priver l'autorité de transition des capacités nationales limitées nécessaires au rétablissement des institutions, lequel constitue un aspect essentiel du mandat de la Mission.

19. Cette approche vise également à ce que la quantité et la composition des capacités soient en rapport avec les principaux objectifs d'étape. À cet égard, le projet de budget de l'exercice 2014/15 prévoit de renforcer les capacités techniques relativement limitées par un appui opérationnel immédiat à la lutte contre la violence communautaire et à la réconciliation. Il convient également de noter que, s'il est prévu d'organiser des élections et de mettre en œuvre un processus de désarmement, démobilisation et réintégration pendant l'exercice 2014/15, à ce stade, les effectifs nécessaires concernent uniquement la fourniture de conseils stratégiques et d'orientations. Enfin, la composante technique sera constituée de personnel fourni par des gouvernements, conformément aux recommandations relatives aux capacités civiles, et travaillera en collaboration avec les autorités nationales ou de concert avec ces dernières sur les questions touchant aux élections, ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

20. La dotation en personnel technique répond aux principes de présence allégée définis par la stratégie globale d'appui aux missions, en assurant la flexibilité et la réactivité des phases de la Mission au moyen d'un ensemble coordonné de capacités (capacités du personnel militaire, civil, national et contractuel et capacités des missions régionales). En particulier, elle résulte des enseignements tirés et des succès remportés lors d'autres opérations de maintien de la paix, notamment au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). À cet égard, il est prévu de mettre l'accent sur les avantages comparatifs des arrangements

contractuels aux fins de la fourniture des services et de grouper les fonctions connexes pour dégager des synergies, comme tout dernièrement dans les transports, le contrôle des mouvements et les services aéronautiques. L'application de ces principes a permis de limiter les effectifs de la composante appui de la MINUSCA tout en veillant à ce qu'elle délivre des services efficaces et efficients à la Mission.

21. La structure de la composante appui comprendra un Directeur de l'appui à la mission, secondé par des piliers pour la gestion de la chaîne logistique et la fourniture de services, et un Directeur-adjoint de l'appui à la mission, qui sera chargé de la dotation en ressources, de la coordination et de l'assurance qualité de l'ensemble de l'appui fourni. Les ressources proposées couvrent essentiellement la dotation en effectifs nécessaire à la constitution de la capacité initiale de montée en puissance uniquement pour la phase de mise en place de la Mission. À cet égard, il faudrait disposer de 80 agents (15 % des effectifs proposés) pendant deux à trois ans, en organiser le retrait progressif au cours de l'exercice 2016/17 et ne pas reconduire leurs postes ou emplois à la fin du programme de mise en place de la Mission. De même, les 41 emplois de temporaire proposés pour prêter appui à la mission pendant sa montée en puissance ne seront pas reconduits au bout de trois ans. Compte tenu des avantages comparatifs d'autres services, 44 officiers d'état-major du quartier général de la Mission seront affectés au Service chargé de la fourniture des services. Dans le même esprit, la composante appui comprendra 16 postes (6 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 postes d'agent recruté sur le plan national) proposés pour les services d'appui à l'extérieur de la zone de la Mission, à la plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe, ainsi que deux postes d'agent recruté sur le plan international et un emploi d'agent recruté sur le plan national à titre temporaire proposés de même au Centre de services régional qui se trouve également à Entebbe.

22. Comme la MINUSCA est cliente du Centre de services régional d'Entebbe, il est proposé de créer 55 postes pour lui fournir des services administratifs liés aux transactions.

23. Le programme de mise en place de la Mission devrait être achevé en trois exercices budgétaires en recourant à des éléments habilitants militaires pour la construction des camps destinés aux contingents et aux unités de police et pour la remise en état des terrains d'aviation et des itinéraires logistiques principaux, et à des entreprises et à l'appui des États Membres pour la construction des postes de commandement intégré de la Mission et des secteurs, ainsi que pour l'agrandissement de l'aéroport actuel de Bangui qui devra accueillir la flotte aérienne de la MINUSCA. Environ 20 % de l'ensemble du programme de mise en place de la Mission devraient être achevés au cours de l'exercice 2014/15.

24. À cet égard, la première priorité en 2014/15 sera de poursuivre les travaux de rénovation et d'agrandissement du quartier général provisoire de la Mission à Bangui, en utilisant les équipements et les locaux du BINUCA et de la MISCA, ainsi que ceux du Gouvernement de la République centrafricaine. Le quartier général provisoire accueillera jusqu'à 600 membres du personnel de la Mission. Parallèlement, les plans du quartier général intégré de la Mission, qui revêtira un caractère plus durable et viable, seront élaborés et des activités d'achat seront engagées afin d'en commencer la construction vers la fin de l'exercice 2014/15 et de l'achever à la fin de l'exercice 2015/2016.

25. Une importante plateforme logistique qui mettra à profit les installations et les terres du Gouvernement de la République centrafricaine à l'aéroport international de Bangui sera mise en place à Bangui. Elle comprendra des dépôts, un parc à conteneurs, disposera de technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, d'un camp de transit, d'ateliers, d'aérogares et d'aires de trafic, de dépôts de carburant, ainsi que d'aires techniques et de transport. Cette plateforme logistique centrale permettra de gérer jusqu'à cinq bases secondaires de soutien logistique avancées (dépôts, ateliers, dépôts de carburant et d'eau notamment) pour assurer un approvisionnement régulier des troupes et des unités de police déployées pendant la saison des pluies. Ces bases de soutien logistique avancées, qui seront d'abord rudimentaires pendant l'exercice 2014/15, seront étoffées pendant la seconde période des opérations.

26. Des terrains nus seront mis à la disposition de toutes les nouvelles unités en uniforme de la MINUSCA entièrement autonomes qui seront déployées pour 4 bataillons, 5 unités de police constituées, 2 unités d'appui à la protection, 3 unités du génie, 3 centres médicaux de niveau II, 3 unités d'aviation, 1 unité de transport et 3 unités de transmissions. Les unités transférées depuis la MISCA seront dûment mises en conformité avec les normes tactiques par les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police, directement dans le cadre d'un appui bilatéral et, le cas échéant, par l'octroi de matériel appartenant aux Nations Unies. Des éléments habilitants militaires se chargeront de la construction des camps militaires.

27. Des installations préfabriquées seront d'abord mises en place au poste intégré de commandement de secteur (pour accueillir jusqu'à 200 agents de la MINUSCA) et dans les bureaux extérieurs (pour accueillir jusqu'à 50 agents de la Mission par emplacement) pendant l'exercice 2014/15; les travaux de construction des installations en dur débiteront aussi pendant l'exercice 2014/15 mais se poursuivront pendant les deux exercices budgétaires suivants.

28. Il faudra améliorer l'infrastructure existante, en particulier les terrains d'aviation et les routes, pour que la Mission puisse être réellement opérationnelle dans les trois secteurs. Il faudra aussi moderniser les trois postes de commandement de secteur (à Bouar, Kaga, Bandoro et Bria) pour qu'ils puissent accueillir un avion-cargo de taille moyenne (C-130/L-100), de façon à doter le personnel en tenue de la Mission de la flexibilité requise pour se déployer comme une force d'intervention rapide. Ces terrains d'aviation permettront par ailleurs de réapprovisionner les différents secteurs en urgence au cas où les routes ne seraient pas praticables pendant la saison des pluies. En outre, l'aéroport actuel n'est pas assez grand pour accueillir la flotte aérienne de la MINUSCA, pour laquelle il faudra construire une nouvelle piste.

29. En collaboration avec le Gouvernement de la République centrafricaine, la MINUSCA modernisera les principales voies d'approvisionnement vers le nord et l'est de Bangui, et apportera diverses améliorations à la principale voie d'approvisionnement qui relie le Cameroun à Bangui. La remise en état des routes et des ponts, qui réduira les frais de transport de la Mission, est essentielle à son appui logistique, lequel se fonde sur un solide réseau de distribution par route, notamment sur la réalisation d'investissements dans une flotte de poids lourds des Nations Unies, le recours à des entreprises et l'intervention d'unités de transport militaires.

30. Pendant l'exercice 2014/15, les services de la Mission chargés des technologies de l'information et des communications (TIC) s'emploieront

essentiellement à mettre à niveau les systèmes de la BINUCA pour répondre aux besoins de la MINUSCA, en particulier en élargissant la bande passante, pour pouvoir installer les différents systèmes informatiques requis (notamment field support suite et Umoja) et préparer la Mission à utiliser les systèmes nécessaires. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, trois postes de commandement de secteur dotés de services TIC complets seront mis en place et reliés aux réseaux radio tactiques de Bangui qui seront entièrement opérationnels. Des accords avec l'équipe de pays sont en cours d'élaboration pour que les salles radio de cette dernière puissent être utilisées contre une participation aux coûts connexes.

31. Le concept des opérations militaire requiert le déploiement de 6 hélicoptères de manœuvre, de 3 hélicoptères tactiques de 1 drone et de 1 avion-cargo moyen C-130. Ces aéronefs de manœuvre et de fret seront utilisés à des fins logistiques tant militaires que civiles et complétées par une flotte civile de trois hélicoptères de manœuvre et d'un hélicoptère de transport lourd. Un avion civil moyen de transport et un vol bihebdomadaire de liaison entre Bangui et Entebbe seront utilisés dans le cadre d'un accord de partage de frais avec les missions régionales.

32. Outre les avis stratégiques et les orientations qu'elle donnera, il faut que la Mission fournisse d'urgence un appui à la mise en place et à la facilitation du processus de médiation politique, à la lutte contre la violence communautaire et à la réconciliation, à la gestion des armes et des munitions et aux programmes de renforcement des capacités des services nationaux chargés de l'application des lois.

33. Ces priorités supposent diverses activités, notamment : la fourniture d'un appui aux fins de la tenue de conférences nationales, le recrutement d'experts de la médiation et de consultants, notamment le déploiement de personnel judiciaire spécialisé pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne l'adoption de mesures temporaires d'urgence, ainsi que la tenue de réunions communautaires locales et de consultations afin d'ouvrir la voie à un processus national de concertation politique ouvert à tous; la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités du 23 juillet 2014, notamment en ce qui concerne le regroupement et le rapatriement des combattants étrangers, les programmes de lutte contre la violence et la gestion des armes; des programmes de formation et de réadaptation des membres des forces de police et du personnel pénitentiaire.

34. En se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience, la MINUSCA œuvrera de façon durable en faveur de la nationalisation, notamment en proposant un programme de formation intensive et d'autonomisation à un certain nombre d'agents recrutés sur le plan national qui seront sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures. Ces agents auront la possibilité de suivre régulièrement une formation structurée dans des établissements nationaux d'enseignement reconnus, ainsi qu'une formation en cours d'emploi. Ce programme devrait durer deux ans, au terme desquels environ 3 % des membres du personnel actuel recrutés sur le plan international – ceux qui auront réussi le programme – seront transférés aux institutions nationales pour y prendre leurs fonctions. Ce programme devra être mis en œuvre par la MINUSCA en collaboration avec les institutions nationales chargées de l'éducation, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) connexes et leurs partenaires.

35. Le budget de l'exercice 2014/15 représente les crédits initiaux à ouvrir pour ces programmes et a été calculé pour que ceux-ci répondent aux besoins urgents et aux exigences qui peuvent être satisfaites au cours de cet exercice. On estime donc

que le montant approximatif des ressources nécessaires au lancement de ces programmes, qui sont inscrits dans la rubrique autres services et projets à effet rapide s'élèvera à 12,5 millions de dollars pour l'exercice 2014/15.

36. Les ressources proposées pour l'exercice 2014/2015 représentent les capacités initiales à mobiliser pour exécuter les mesures temporaires d'urgence visées par les dispositions du paragraphe 40 de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. Des activités sont prévues pour déterminer l'étendue du mécanisme opérationnel et de sécurité à associer à la mise en œuvre de cette partie du mandat, qui correspond à la composante 3, rétablissement et extension de l'autorité de l'État.

37. La mise en place de la MINUSCA ayant accru la charge de travail du Centre de services mondial, l'Administrateur responsable du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Département de la gestion a créé huit emplois de temporaire (1 P-4, 4 SM et 3 GN) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Centre de services mondial pour répondre à cette demande supplémentaire de services techniques et en matière de TIC. Ces emplois de temporaire n'ont pas été comptabilisés dans le budget de la Mission, conformément aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/68/653). Le Centre de services mondial tentera, si cela est possible, de financer ces emplois de temporaire au moyen des ressources disponibles et il sera proposé de créer d'autres emplois de temporaire au cours de l'exercice 2015/16 pour la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie).

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

38. La Mission aura recours au Centre de services régional, à la plateforme logistique de la MONUSCO et au Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour regrouper les services d'administration et d'appui, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Il a déjà été prévu de transférer des fonctions (contrôle des arrivées et des départs du personnel de la mission, traitement des indemnités pour frais d'études, administration d'un centre régional de formation et de conférences et administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) et les ressources connexes au Centre de services régional; d'autres fonctions liées aux finances (éléments des états de paie concernant le personnel des missions, paiements, opérations de caisse et comptabilité) et à la gestion des ressources humaines (recrutement sur le plan international, prestations dues, gestion des postes et états de présence) doivent être transférées avec les ressources correspondantes au cours de l'exercice 2014/15. Il est proposé de renforcer les fonctions liées aux finances et aux ressources humaines au Centre de services régional durant le même exercice pour harmoniser les services d'appui du Centre et la solution Umoja et mettre en œuvre Inspira dans le cadre des transferts d'attributions aux missions.

39. Comme d'autres missions de la région, la MINUSCA s'emploiera à améliorer la prestation des services et cherchera à réaliser des économies d'échelle en coopération avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS),

l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'UNSOA et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB).

D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées

40. Depuis sa création, la Mission travaille de manière intégrée et concertée avec l'équipe de pays des Nations Unies. Au cours de l'exercice, elle s'emploiera en particulier à collaborer étroitement avec l'équipe de pays pour : a) mettre en œuvre sa stratégie de protection des civils; b) diriger et coordonner le soutien des Nations Unies aux autorités nationales pendant la phase de transition, y compris en appuyant la conduite d'un dialogue national (Forum de Bangui) et l'organisation d'élections; et c) poursuivre les efforts visant à aider le Gouvernement à établir un tribunal spécial chargé de lutter contre l'impunité. La Mission continuera également à appuyer et à favoriser la mise au point de projets et d'activités de communication menés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies.

41. La MINUSCA collaborera avec d'autres entités des Nations Unies œuvrant en République centrafricaine pour mener une action intégrée qui favorise l'unité d'action des Nations Unies afin de donner suite de manière multidimensionnelle et pluridisciplinaire aux priorités définies par les autorités de transition, tout en respectant le mandat des autres entités et en préservant l'espace humanitaire. Il sera essentiel dans cette optique de favoriser l'instauration de conditions favorables à l'exécution effective et cohérente du mandat de la Mission, y compris la fourniture d'une assistance internationale en République centrafricaine, pour assurer la protection des civils et acheminer l'aide humanitaire conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité.

42. La Mission cherchera également à coopérer avec les principales parties intéressées, dont la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine, l'Union européenne, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux, en vue de renforcer les effets de synergie et de complémentarité nécessaires pour stabiliser la situation politique en République centrafricaine. La mobilisation continue des acteurs de la région, à commencer par les États voisins importants, ainsi qu'une coopération et une coordination étroites avec ces derniers, dans le cadre du renforcement des mécanismes régionaux et internationaux visant à assurer l'exécution du mandat de la MINUSCA, seront essentielles pour aider la République centrafricaine dans sa recherche d'une solution politique. Il est de la plus haute importance, à cette fin, de renforcer la collaboration à l'échelle régionale avec la CEEAC, l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), compte tenu du fait que les acteurs régionaux ont grandement contribué à la gestion des crises récurrentes dans le pays.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

43. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général doit assurer la direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif proposé 2014/15	1	4	10	1	11	27	15	—	42
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident									
Effectif proposé 2014/15	1	1	3	3	1	9	6	2	17
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Effectif proposé 2014/15	1	—	4	8	1	14	4	—	18
Bureau du Chef de cabinet									
Effectif proposé 2014/15	—	1	9	15	3	28	14	19	61
Bureau de la communication et de l'information									
Effectif proposé 2014/15	—	1	5	9	6	21	33	14	68
Effectif total proposé	3	7	31	36	22	99	72	35	206

Abréviations : SGA = secrétaire-général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de secrétaire général adjoint, est chargé de veiller à l'exécution du mandat de la Mission. Il usera de ses bons offices aux niveaux local, national et régional et assurera la participation active de l'ensemble des parties et interlocuteurs intéressés à l'exécution des tâches prescrites. Le Bureau du Représentant spécial apportera l'appui nécessaire à ces activités, dont le caractère complexe et névralgique ne fait que croître, et veillera à l'établissement de rapports fiables dans les délais impartis. Le Représentant spécial donnera à toutes les composantes de la Mission les directives et les conseils nécessaires pour assurer l'exécution de toutes les activités prescrites. Les priorités de la Mission ont principalement trait aux domaines suivants : a) sécurité et protection des civils et droits de l'homme; b) appui au processus politique, à la réconciliation et aux élections; et c) rétablissement et extension de l'autorité de l'État.

45. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, le commandant de la force, le chef de la police, le Chef de cabinet, le Directeur de l'appui à la mission, le Conseiller en chef pour la sécurité et le Chef de l'information relèveront directement du Représentant spécial.

46. Le Représentant spécial aura pour collaborateurs directs un coordonnateur des bureaux extérieurs (D-1), secondé par trois assistants spéciaux (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). Cette équipe lui apportera son concours dans tous les aspects de son travail quotidien et l'aidera notamment à arrêter des choix de principe, à recenser les domaines d'intervention prioritaires et à assurer le contrôle de l'exécution. Elle veillera à la coordination et à la bonne circulation de l'information avec les responsables de la Mission, entretiendra des relations avec les ministres, les hauts fonctionnaires du Gouvernement, les partenaires des Nations Unies et la communauté internationale, s'occupera de la correspondance et rédigera tous documents avant signature. Quatre assistants administratifs (3 SM et 1 GN) appuieront l'exécution des tâches courantes du Bureau.

47. La présence de la Mission dans chaque région sera supervisée par un chef de bureau qui rendra compte au Représentant spécial et sera chargé de veiller à l'exécution du mandat dans la zone relevant de sa responsabilité. Au cours des première et deuxième phases de son déploiement, la MINUSCA établira au moins 8 bureaux extérieurs – 5 bureaux intégrés et 3 bureaux auxiliaires. Sous la responsabilité du Coordonnateur des bureaux extérieurs, affecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, les chefs de bureau seront chargés de l'administration générale des zones relevant respectivement de la responsabilité des bureaux extérieurs que la MINUSCA établira à Bria, Kaga Bandoro, Bouar, Bossangoa, Bambari, Bangassou, Berbarati et Ndele.

48. Les trois postes de commandement de secteur, qui seront situés à Bria, Kaga Bandoro et Bouar, seront chacun dirigés par un chef de bureau à la classe D-1; les cinq bureaux extérieurs, situés à Bambari, Bangassou, Berbarati, Bossangoa et Ndele, seront chacun dirigés par un chef de bureau à la classe P-5; et les trois bureaux auxiliaires, situés à Birao, Paoua et Obo, seront chacun dirigés par un chef de bureau à la classe P-4. Les chefs de bureau seront assistés par 11 assistants de chef de bureau (8 SM et 3 GN), 8 assistants administratifs et 3 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident

49. En étroite coopération avec le Représentant spécial, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupera des questions ayant directement trait aux domaines d'activité relevant de sa compétence et veillera à ce que les activités prescrites soient exécutées de manière intégrée. Les questions relatives aux affaires civiles, aux élections, à la justice et au système pénitentiaire, à la problématique hommes-femmes et aux programmes de lutte contre le VIH/sida relèveront directement de sa responsabilité. Il dirigera l'assistance apportée par les Nations Unies au processus électoral en République centrafricaine. Il sera en outre chargé de l'intégration et de la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies.

50. Les collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident seront secondés par un chef du Bureau intégré (D-1), un coordonnateur hors classe (P-5) et un assistant spécial (P-3), qui prêteront leur concours pour les aspects techniques des tâches courantes et superviseront les travaux du Groupe de la problématique hommes-femmes et du Groupe du VIH/sida. Un assistant administratif (agent du Service mobile) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) apporteront leur appui à l'administration et à la gestion du Bureau.

51. Les principales priorités stratégiques du Groupe de la problématique hommes-femmes consisteront à renforcer la participation et la représentation des femmes au sein des processus politiques, des opérations électorales et des organes de décision dans tous les domaines et à tous les niveaux et à veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans les futurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, en organisant parallèlement des stages de formation interne aux questions relatives à cette problématique, à l'intention des composantes militaire, civile et de police de la Mission. Le Groupe sensibilisera le personnel de la Mission aux questions relatives à la problématique hommes-femmes, lui donnera des conseils et orientations techniques à ce sujet et s'emploiera à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'exécution du mandat de la Mission, conformément à la politique en vigueur en la matière, et apportera à cette fin un appui à l'équipe de direction de la Mission. Il lui faudra pour ce faire établir des partenariats opérationnels avec diverses entités de la Mission, et collaborer avec les entités des Nations Unies, le Gouvernement et les ONG et en renforcer la capacité de prendre systématiquement en compte la problématique lors des travaux d'analyse et de la mise au point des programmes. Le Groupe mènera des activités de communication à l'appui des initiatives locales lancées par des femmes, en coopération étroite et en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

52. Compte tenu des responsabilités qui lui sont confiées, le Groupe comprendra 1 conseiller en chef pour la problématique hommes-femmes (P-5), 4 conseillers pour la problématique hommes-femmes (1 P-3, 2 AN et 1 VNU), 1 spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3), qui s'occupera exclusivement de la protection des femmes, et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

53. Conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, le Groupe du VIH/sida, constitué d'un chef (P-4) et de deux spécialistes du VIH/sida (1 AN et 1 VNU), mènera des campagnes et des activités de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de la population centrafricaine. Il aidera également la Mission à systématiquement intégrer des programmes relatifs au VIH/sida dans ses programmes, composantes et politiques, en élaborant pour la Mission une stratégie de formation, de sensibilisation et de prévention visant à réduire le risque de transmission du VIH/sida, qu'il exécutera et dont il assurera le suivi.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques

54. En étroite coopération avec le Représentant spécial, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupera des questions ayant directement trait aux domaines

d'activité relevant de sa compétence et veillera à ce que les activités prescrites soient exécutées de manière intégrée. Il conseillera le Représentant spécial sur les décisions à adopter et dirigera les activités menées dans le cadre de programmes intéressant les affaires politiques, y compris la médiation, les droits de l'homme, la protection de l'enfance et la protection des femmes, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte antimines. Principal conseiller politique du Représentant spécial, il représentera ce dernier, selon que de besoin, lors des négociations de haut niveau ainsi que, pour ce qui est des aspects techniques, des missions de bons offices menées auprès de hauts dirigeants des autorités de transition centrafricaines, et lors des consultations avec les États Membres dans les domaines d'activité relevant de sa compétence.

55. Le Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques comprendra trois assistants spéciaux (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), qui apporteront leur concours au Représentant spécial adjoint pour ce qui est des aspects techniques des tâches courantes. Un conseiller principal pour la protection des civils (P-5) et un spécialiste de la coordination de la protection des civils (P-3) apporteront un appui technique, conseilleront le Représentant spécial adjoint sur les principaux dangers et sur l'évolution de la situation et faciliteront la coordination à l'échelle de la mission dans leur domaine de compétence. Trois conseillers pour la protection des civils (P-3) seront déployés auprès des chefs des bureaux sectoriels et assumeront, au niveau des secteurs, les fonctions du conseiller principal pour la protection des civils (appui technique, conseils opérationnels et coordination). Le Bureau du Représentant spécial adjoint sera doté d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

56. Au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, le conseiller principal pour la protection des femmes collaborera avec les spécialistes des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) à l'application des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) du Conseil de sécurité. Le Bureau comprendra quatre conseillers pour la protection des femmes (1 P-5 et 3 P-3), deux coordonnateurs de la protection des femmes (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant pour la protection des femmes (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe des droits de l'homme et le Groupe de la problématique hommes-femmes sont chargés de suivre et d'analyser les violations des droits de l'homme et les violences sexuelles liées aux conflits, respectivement, et d'en rendre compte, afin de renforcer la prévention et la répression des atteintes aux droits de l'homme, des violences à motivation sexiste et des violences sexuelles liées aux conflits en République centrafricaine.

57. Le conseiller principal pour la protection des femmes jouera un rôle consultatif auprès de l'équipe de direction de la Mission et fera en son nom des démarches auprès des parties au conflit afin que celles-ci s'engagent à combattre les violences sexuelles liées aux conflits, coordonnera l'application des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information prévus dans la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité, coordonnera l'établissement de rapports sur la violence sexuelle liée aux conflits, veillera à la prise en compte des questions relatives à la violence sexuelle dans tous les mécanismes de protection des civils et appuiera l'action menée par les composantes militaire, civile et de police pour combattre la violence sexuelle liée aux conflits. Le conseiller principal pour la protection des femmes coordonnera son action avec celle des spécialistes de la

protection des femmes du Groupe des droits de l'homme et du Groupe de la problématique hommes-femmes.

58. L'information sur la violence liée aux conflits que la Division des droits de l'homme rassemblera dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication aidera la Mission à mener des campagnes de sensibilisation, à renforcer les activités de prévention et les programmes d'aide aux victimes et à contribuer à l'élaboration de stratégies globales de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. La mise en pratique de ces arrangements permettra de recueillir systématiquement et en temps voulu des informations précises, fiables et objectives sur cette forme de violence afin de guider les activités de prévention, y compris l'application de systèmes d'alerte rapide. De même, elle renforcera les synergies avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), afin d'assurer la complémentarité de leurs activités avec l'action menée par les organismes humanitaires en vue de dispenser des services aux victimes de la violence sexuelle liée aux conflits.

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Chef de cabinet

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Collaborateurs directs									
Effectif proposé 2014/15	–	1	1	1	1	4	2	–	6
Bureau du protocole									
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	1	–	1	2	1	4
Bureau des affaires juridiques									
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	1	1	4	2	–	6
Groupe de la planification stratégique									
Effectif proposé 2014/15	–	–	1	1	–	2	–	1	3
Cellule intégrée de formation du personnel de la mission									
Effectif proposé 2014/15	–	–	1	2	1	4	1	1	6
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	5	–	7	5	11	23
Centre d'opérations conjoint									
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	4	–	6	2	5	13
Effectif total proposé	–	1	9	15	3	28	14	19	61

Abréviations : SGA = secrétaire-général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

59. Sous la supervision directe du Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de cabinet prêtera son concours aux activités courantes ainsi qu'à la planification à long terme et supervisera le Bureau du protocole, le Bureau des affaires juridiques, le Groupe de la planification stratégique, la Cellule d'analyse conjointe de la mission et le Groupe des pratiques optimales. Il sera également chargé de coordonner les travaux du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la mission, qui contribueront de manière décisive à la capacité d'appréciation et d'analyse de la situation sur le terrain. Le Chef de cabinet (D-2) sera secondé par 1 assistant spécial (P-3), 1 spécialiste des meilleures pratiques (P-4), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le spécialiste des meilleures pratiques (P-4) veillera à ce que les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales soient prises en compte dans toutes les activités de la Mission.

60. Le Groupe du protocole, composé de trois fonctionnaires du protocole (1 P-3, 1 AN et 1 VNU) secondés par un assistant au protocole (agent des services généraux recruté sur le plan national), prendra les dispositions nécessaires pour assurer les déplacements du Représentant spécial et gérer les visites officielles; en particulier, ils organiseront les déplacements, s'occuperont des formalités relatives aux visas, arrêteront les programmes et assureront la liaison avec le gouvernement hôte en matière protocolaire.

61. Le Bureau des affaires juridiques sera le principal organe chargé de conseiller la Mission sur le plan juridique, sous réserve des avis ou directives que pourra donner le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, pour ce qui est notamment du mandat de la Mission, de l'accord sur le statut de la Mission signé le 2 septembre 2014, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, des normes et règles du droit international, notamment le droit international humanitaire, des lois et règlements du pays hôte, et du cadre juridique et administratif général de l'Organisation. Les principales fonctions du Bureau des affaires juridiques consisteront à : a) interpréter les mandats confiés à la Mission; b) soumettre les transactions à un examen professionnel rigoureux; c) rédiger des avis juridiques et autres instruments et représenter la Mission auprès de conseils et comités; et d) représenter la Mission auprès des instances gouvernementales de la République centrafricaine et d'autres États. Le Bureau des affaires juridiques établira et actualisera des directives juridiques portant sur l'ensemble des mandats confiés à la Mission et entretiendra à cette fin des relations directes et régulières avec les instances gouvernementales et les bureaux compétents du Siège de l'ONU. Le juriste principal (P-5) et trois juristes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AN), secondés par deux assistants administratifs (1 SM et 1 GN), s'acquitteront des fonctions du Bureau.

62. Le Groupe de la planification stratégique aidera le Représentant spécial du Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de planification, notamment en ce qui --concerne l'élaboration et la mise à jour des plans d'exécution du mandat de la Mission. Le Groupe rendra compte au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet et se composera d'un chef de la planification stratégique (P-5) et d'un spécialiste (P-3) et d'un spécialiste auxiliaire (Volontaire des Nations Unies) de la planification stratégique.

63. La Cellule intégrée de formation du personnel de la mission dispensera divers services de formation au personnel recruté sur le plan national ou international, ainsi qu'aux militaires et au personnel de police de la Mission. Elle sera chargée de définir les besoins de formation et d'élaborer, d'exécuter et de suivre des programmes de formation visant à renforcer les capacités organisationnelles et individuelles nécessaires à la mise en application des responsabilités confiées. La Cellule mettra également au point des programmes de formation qui permettront, au terme de trois exercices financiers, de transformer en postes faisant l'objet d'un recrutement national un certain nombre de postes ayant précédemment fait l'objet d'un recrutement international. Pour s'acquitter des responsabilités susmentionnées, la Cellule comprendra un chef (P-4), 4 fonctionnaires chargés de la formation (2 P-3, 1 SM et 1 VNU) et 1 assistant administratif.

64. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission mettra au point des produits analytiques intégrés afin de faciliter la prise de décisions et de renforcer les plans opérationnels et stratégiques et les plans d'intervention d'urgence. Elle fournira des analyses fiables et procédera à l'évaluation des questions transversales et des menaces de nature à entraver l'exécution du mandat de la Mission. Compte tenu de la complexité du conflit en République centrafricaine, la Cellule jouera un rôle décisif en aidant l'équipe de direction à définir des priorités stratégiques, notamment pour ce qui est de la protection des civils. Elle se composera d'une équipe intégrée d'analystes (23 civils, 6 militaires et 3 policiers), ainsi que de représentants détachés de l'équipe de pays des Nations Unies et sera dirigée par un chef, à la classe P-5, qui sera chargé d'en gérer et d'en superviser les travaux et de fournir aux hauts responsables de la Mission, et à d'autres acteurs et responsables de haut rang, des conseils et une assistance aux fins de la hiérarchisation des besoins d'information et d'évaluation. L'équipe civile de la Cellule d'analyse conjointe se composera de 1 chef (P-5), de 1 chef adjoint (P-4), de 10 responsables de l'information (2 P-3, 2 AN et 6 VNU), de 6 spécialistes de la collecte de données (2 AN et 4 VNU), de 2 spécialistes de l'embargo sur les armes (1 P-3 et 1 VNU), de 1 gestionnaire de bases de données (P-2), de 1 fonctionnaire d'administration auxiliaire (P-2) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

65. Pôle d'information doté d'effectifs civils et militaires, le Centre d'opérations conjoint sera chargé de faire en sorte que l'ensemble de la Mission soit au fait de la situation sur le terrain, en établissant des rapports quotidiens intégrés. Il assurera cette surveillance 24 heures sur 24, dans le cadre d'un suivi et de comptes rendus coordonnés et fiables réalisés en temps opportun. Il constituera un élément central de la Mission car il sera chargé de veiller à ce que l'équipe de direction soit rapidement et correctement informée des faits nouveaux importants et puisse ainsi prendre en toute connaissance de cause des décisions stratégiques et opérationnelles. Il s'agira d'un groupe intégré regroupant 13 civils, 6 militaires et 2 policiers qui fonctionnera en permanence pour permettre de faire circuler rapidement l'information et de réagir immédiatement à toute nouvelle situation. En période de crise, il tiendra lieu de centre intégré de gestion de crise de la MINUSCA.

66. Le Centre d'opérations conjoint sera dirigé par un chef à la classe P-5, qui en assurera la gestion globale et rendra compte aux responsables de la Mission. Un chef adjoint (P-4) participera à la gestion des affaires courantes et assurera la liaison avec les composantes de la Mission, les bureaux extérieurs et le Siège de l'ONU. Il sera chargé de traiter et de diffuser rapidement les alertes et les rapports

opérationnels intégrés, d'organiser les premières interventions en cas de crise et de gérer les crises prolongées, pour le compte des hauts responsables de la Mission. Deux spécialistes des opérations (veille) (2 VNU) assureront par roulement la surveillance permanente des activités de la Mission et des événements dans la région. Ils recueilleront, regrouperont et valideront des éléments d'information et comptes rendus et diffuseront des alertes et des informations présentant un intérêt opérationnel immédiat. Sept autres spécialistes des opérations (rapports) (2 P-3, 2 AN et 3 VNU) recevront, vérifieront, classeront et géreront les informations pertinentes et rédigeront des rapports de situation synthétiques ainsi que des comptes rendus d'événement grave qu'ils soumettront au Chef de la Mission pour approbation. Le Centre d'opérations conjoint sera également doté d'un fonctionnaire auxiliaire chargé de l'informatique et d'un fonctionnaire auxiliaire d'administration (2 P-2), qui géreront la base de données du Centre, répondront aux besoins de gestion de l'information et joueront un rôle de coordination pour les systèmes d'information géographique et les questions informatiques.

Bureau de la communication et de l'information

67. Le Bureau de la communication et de l'information facilitera l'exécution du mandat de la Mission : a) en tenant lieu de centre de communication stratégique entre la Mission et la population centrafricaine, en promouvant la réalisation des principaux objectifs politiques et objectifs de sensibilisation de la Mission, en veillant à ce que le rôle de la Mission soit compris du grand public et en gérant l'image de cette dernière aux échelons local, régional et international; et b) en contribuant à la diffusion d'informations fiables auprès de la population en vue d'apaiser le conflit, de promouvoir la protection des civils et de favoriser le dialogue national dans le cadre d'une meilleure information et d'une plus grande participation du public. À cette fin, le Bureau élaborera et exécutera un plan de communication stratégique pour mener des campagnes d'information particulièrement axées sur la stratégie et les priorités globales de la Mission.

68. Le Bureau sera composé d'une équipe de collaborateurs directs, du Groupe des relations avec les médias, du Groupe des publications et de la production multimédia, du Groupe de la production radiophonique, du Groupe de l'information et de la sensibilisation et du Groupe de la production vidéo. Un directeur (D-1) supervisera l'ensemble de ses activités et sera chargé de concevoir et d'orchestrer la stratégie de communication et d'information de la Mission et de conseiller le Représentant spécial et l'équipe de direction sur les questions intéressant la communication stratégique. Il sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile) qui supervisera les questions administratives, budgétaires et financières, les achats, les demandes de biens ou services et les recrutements, et jouera un rôle de coordination en ce qui concerne les audits, la budgétisation axée sur les résultats, l'archivage et la gestion du matériel. Le Bureau sera également doté d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

69. Le Groupe des relations avec les médias élaborera et appliquera un plan dynamique de communication stratégique pour expliquer aux médias le mandat et les activités de la MINUSCA. Il sera dirigé par un spécialiste de l'information hors classe et porte-parole (P-5), qui sera secondé par 1 spécialiste des relations avec les médias (P-3), 2 spécialistes du suivi des médias (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 analyste des médias (administrateur recruté sur le plan national), chargés de suivre et d'analyser les médias locaux et internationaux.

70. Le Groupe des publications et de la production multimédia coordonnera la conception graphique et la production de supports d'information numériques et sur papier, y compris la mise à jour régulière du site Web de la Mission et les informations publiées sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, Flickr et YouTube. Il sera dirigé par un chef à la classe P-4, lequel sera secondé par 6 fonctionnaires de l'information (1 P-3, 3 AN et 2 VNU) et 4 assistants d'information (2 SM et 2 GN).

71. Le Groupe de la production radiophonique supervisera les aspects rédactionnels et logistiques de la programmation, à sa principale station à Bangui et avec les équipes régionales. Il sera dirigé par un producteur de radio en chef (P-4), qui mettra en œuvre les grandes orientations concernant la programmation, assurera la coordination des contributions de fond et des apports de ressources visant à assurer la couverture radio, supervisera la gestion des ressources humaines, la formation et le soutien logistique et administrera les partenariats de diffusion avec les stations locales. Le chef du Groupe sera épaulé par une équipe de six producteurs (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) et 5 assistants de production d'émissions radiophoniques (agents des services généraux recruté sur le plan national), qui seront chargés entre autres de chercher des thèmes à traiter, de réaliser des reportages et de procéder aux vérifications voulues, de présenter l'information et d'exécuter d'autres activités techniques afin d'assurer la planification et la diffusion harmonieuses des émissions. Les producteurs de radio s'occuperont aussi de la formation, de l'accompagnement individuel et de l'encadrement des journalistes ainsi que de la couverture des événements spéciaux et des émissions diffusées à cette occasion. Six spécialistes de la radiodiffusion (1 P-3, 2 AN et 3 VNU), secondés par trois assistants (agents du Service mobile), superviseront les aspects techniques de la programmation. Ils participeront aux activités de formation et de mentorat organisées à l'intention des journalistes nationaux pour promouvoir l'indépendance et le professionnalisme.

72. Le Groupe de l'information et de la sensibilisation sera dirigé par 1 chef à la classe P-4, secondé par 9 spécialistes de l'information et de la sensibilisation (4 P-3, 1 AN et 4 VNU) et 8 assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi qu'un traducteur (administrateur recruté sur le plan national). Il sera chargé d'élaborer et d'appliquer un plan de communication stratégique en vue de mener des campagnes d'information particulièrement axées sur la stratégie et les priorités globales de la Mission. Il s'agira notamment d'organiser des activités à l'intention du public, telles que des séminaires, des campagnes d'information, des stages de formation et des ateliers avec des partenaires clefs, afin de mieux faire connaître le mandat et les activités de la MINUSCA. Le Groupe définira également des stratégies de communication thématiques pour prêter appui aux sections techniques. Au niveau régional, six équipes affectées dans les bureaux régionaux de la Mission seront chargées de l'information (sensibilisation, relations avec les médias, publications et journalisme radiophonique). Chaque équipe se composera d'un des spécialistes et d'un des assistants de l'information et de la sensibilisation susmentionnés.

73. Le Groupe de la production vidéo, dirigé par 1 fonctionnaire de l'information (P-4) secondé par 3 producteurs vidéo (1 P-3 et 2 AN), 2 techniciens audiovisuels (Volontaires des Nations Unies) et 3 cadreur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), préparera, tournera et montera des séquences vidéo (images d'actualité, reportages, annonces d'intérêt public et documentaires) pour appuyer la

mise en œuvre du mandat de la Mission et en organisera la diffusion sur les plateformes multimédias de la Mission et auprès des chaînes de télévision locales, régionales et, plus rarement, internationales, ainsi que sur UNifeed.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

74. La composante 1 assurera les principales réalisations escomptées qui ont trait à la protection des civils, à la promotion et la protection des droits de l'homme et à la stabilisation de la sécurité, y compris, entre autres, les activités suivantes : a) la direction de la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, femmes et enfants notamment, contre la menace de violences physiques, et des actions de promotion et de protection des droits de l'homme; b) une aide aux autorités de transition pour faire face aux principaux dangers qui menacent la sécurité et régler les problèmes frontaliers; c) l'élaboration de mesures provisoires de stabilisation, comme la remise en état des infrastructures de base des forces nationales de sécurité à Bangui et des activités visant à réduire la violence communautaire pour soutenir et accompagner les négociations de paix; d) la création des conditions de la reconstitution des forces nationales de défense et de sécurité; e) une aide au Gouvernement de transition pour entamer les préparatifs du lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines des Nations Unies, un appui aux autorités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de gestion des armes et des munitions en vue de limiter la menace des munitions dangereuses.

75. Forte d'un effectif autorisé de 10 000 militaires, dont 240 observateurs et 200 officiers d'état-major, de 1 800 policiers, dont 1 400 membres d'unités de police constituées, et de 20 agents pénitentiaires, la MINUSCA adaptera son déploiement et son dispositif à travers ses trois secteurs et dans chacun d'eux, de façon à réagir efficacement et rapidement à l'évolution des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations. Elle couvrira des zones reculées où elle effectuera des patrouilles et des déploiements temporaires et intensifiera ses contacts avec les autorités et la population locales. Les soldats des contingents assureront la protection des civils, des patrouilles à grande distance et des patrouilles de routine, des vols de reconnaissance (à côté de ceux qui sont effectués au moyen de drones), des patrouilles aux frontières, des installations de garde et des convois et ils contribueront à la protection des principaux acteurs nationaux, notamment les membres du Gouvernement de transition.

76. La MINUSCA aidera le Gouvernement de transition à prévenir les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits des enfants, et à y remédier à travers son cadre législatif, ses grandes orientations et la coordination avec les autres entités et mécanismes des Nations Unies (équipe de pays des Nations Unies et système dit d'approche sectorielle de l'aide humanitaire).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration de la situation générale du point de vue de la sécurité et de l'accès du personnel humanitaire

1.1.1 Amélioration de l'accès des acteurs humanitaires aux populations démunies qui ont besoin de leur aide

1.1.2 Diminution du nombre des attaques et des affrontements armés entre les parties au conflit

1.1.3 Augmentation du nombre des déplacés et réfugiés qui sont rentrés chez eux

1.1.4 Augmentation du nombre des membres de groupes armés participant volontairement à des projets de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réduction de la violence communautaire (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 2 000)

1.1.5 Augmentation du nombre des enfants libérés par les forces et groupes armés et remis aux services de soins compétents

Produits

- 109 500 jours-homme pour protéger les convois des Nations Unies et les convois humanitaires
- 547 500 jours-homme pour assurer la sécurité statique ainsi que l'appui administratif et le soutien logistique dans les bases d'opérations
- 1 825 jours-officier de liaison pour rester en contact étroit avec la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et l'opération Sangaris
- 5 475 heures de vol pour appuyer les opérations terrestres et le déploiement rapide de militaires visant à prévenir la violence et à protéger les civils dans les zones difficiles d'accès
- 36 650 jours-homme pour assurer la sécurité des aérodromes et des hélistations utilisés par les responsables locaux et les acteurs humanitaires, nationaux et internationaux
- 124 100 heures-homme pour réparer les routes et les ponts empruntés par les autorités locales et les convois humanitaires
- 7 200 heures-homme pour entretenir des contacts étroits avec les autorités nationales et locales et la population locale en vue de régler les questions de criminalité liée au conflit
- 80 640 heures-homme de patrouilles planifiées, effectuées conjointement par des membres de la police des Nations Unies et de la police et la gendarmerie centrafricaines dans des quartiers instables de Bangui, en vue de décourager la violence et d'assurer la sécurité et la protection des civils
- 161 280 heures-homme de patrouilles planifiées, effectuées à Bangui par des unités de police constituées
- 72 576 heures-homme de patrouilles militaires planifiées, effectuées à Bangui par la force opérationnelle interarmées
- 70 560 heures-homme de patrouilles dans les principales agglomérations – Bangui, Bouar, Kaga Bandoro et Bria
- 30 000 heures-membre d'unité de police constituée de renfort opérationnel fourni pour des opérations antiémeutes, de maintien de l'ordre et autres afférentes à des problèmes de sécurité, y compris en coopération avec la police et la gendarmerie centrafricaines
- Patrouilles hebdomadaires des unités de police constituées dans les zones sensibles, dans le cadre d'une stratégie de prévention de la criminalité
- 470 016 heures-homme (police et armée) de protection rapprochée et d'escorte des principaux acteurs nationaux et de protection des abords de certaines installations nationales
- Transfert de 2 000 ex-membres de la coalition Séléka de Bangui vers leurs communautés d'origine respectives

- Réalisation de 5 projets de réhabilitation et de lutte contre la violence communautaire à l'intention de 2 000 membres de groupes armés et de leurs communautés respectives, dont des projets à fort coefficient de main-d'œuvre de reconstruction de biens locaux et des activités de distribution de produits alimentaires et autres dans les lieux de regroupement
- Élaboration, en étroite consultation avec le bureau chargé du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, d'un plan d'opérations et d'un budget, en vue de préparer la mise en œuvre, avec la participation de la population locale, de projets de réinsertion et de réduction de la violence communautaire, dans les zones où un grand nombre d'ex-combattants sont de retour
- Appui technique et conseils aux autorités de transition (Ministère de la défense/Ministère du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et comités de suivi de Brazzaville) pour le regroupement des combattants prévu dans l'Accord de cessation des hostilités
- Appui technique et conseils au Conseil national de transition et aux institutions du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif chargées du secteur de la sécurité en vue du regroupement et de la réorganisation des forces armées centrafricaines, y compris le réaménagement de leurs principales casernes de Bangui, et la création à leur intention et la gestion d'une base de données sur leur personnel
- Coordination des concours fournis pour la remise en état de 8 postes de police et 3 brigades de gendarmerie à Bangui, et fourniture de matériel de bureau pour ces locaux
- Réunions mensuelles avec les parties au conflit pour négocier et obtenir l'élaboration et l'application de plans d'action destinés à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ainsi qu'aux autres violations graves des droits de l'enfant

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Amélioration de la protection des civils et du respect des droits de l'homme, l'accent étant mis très précisément sur les femmes et les enfants

1.2.1 Accroissement du sentiment de sécurité dans la population locale des zones à haut risque, notamment par sa participation à la mise au point de plans et d'activités de protection des civils

1.2.2 Augmentation du nombre des cas de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violations graves des droits de l'enfant et les violences sexuelles liées au conflit, soulevés auprès du Gouvernement et des groupes armés qui ont été traités de manière satisfaisante

1.2.3 Augmentation du nombre des enfants qui ont été libérés par les forces armées ou les groupes armés et remis aux services de soins compétents

1.2.4 Diminution du nombre des morts et des blessés par accident, résultant notamment de l'utilisation d'armes dangereuses et de l'exposition à des risques d'explosion et à des restes explosifs de guerre

Produits

- 8 missions de l'équipe mixte de protection des civils et missions d'évaluation conjointes en vue de recueillir des informations sur les dangers potentiels et réels menaçant les civils pour les besoins de l'analyse et de la planification de la protection; enquêtes sur la façon dont la population locale perçoit la situation, avec l'appui des assistants chargés de la liaison avec la population locale; renforcement de la coordination des activités de protection des civils entre la population locale, les autorités locales et les bases opérationnelles de compagnie

ou temporaires (y compris les systèmes d'alerte rapide et les plans de protection locaux); contrôle de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

- 2 réunions par mois sur la protection avec les autorités nationales, judiciaires et policières notamment, et les groupes armés pour susciter l'adoption d'engagements politiques et de directives et mécanismes militaires destinés à prévenir et à traiter les violations des droits de l'homme, les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant, ainsi que les autres problèmes de protection, et pour mettre à exécution les recommandations de la Commission d'enquête
- Réunions trimestrielles avec les autorités judiciaires, militaires et policières pour soulever les principaux cas de violation du droit humanitaire et de celui des droits de l'homme, dont les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant et veiller à ce que les mesures disciplinaires voulues soient prises, afin que les auteurs répondent de leurs actes
- Organisation à l'intention des autorités nationales, et en particulier des services de détection et de répression, de 20 séances de formation, y compris des formateurs, à raison de 5 par groupe de 20 participants, consacrées à la protection des civils, aux normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, aux violences sexuelles liées au conflit et aux violations graves des droits de l'enfant, séparément ou collectivement
- Organisation à l'intention de la police et de la gendarmerie centrafricaines, de 20 séances de formation et de séminaires mensuels destinés à fournir des instructions, une formation et un appui technique aux éléments essentiels du maintien de l'ordre (techniques de police, lutte antiémeutes, sécurité des élections et investigations, entre autres)
- Séminaires techniques mensuels pour aider les autorités locales de police et de gendarmerie, par des conseils, à améliorer les résultats de tous les fonctionnaires qui ont pris part à la protection des civils contre les atteintes à l'intégrité physique
- 138 240 heures-membre d'unité de police constituée pour assurer la protection statique des déplacés et des groupes vulnérables sur trois sites
- 38 actions de formation (à raison de 8 séances sur la protection des civils pour 30 participants, et de 10 séances pour 30 participants sur les droits de l'homme, sur la protection de l'enfance et sur les violences sexuelles, respectivement) à l'intention des ONG locales de défense des droits de l'homme et de protection de la population et aux autres acteurs de la société civile, en vue de faire participer la population locale à l'application des mécanismes de protection des civils et des techniques de surveillance et de communication de l'information, ainsi qu'à la conduite d'activités de sensibilisation auprès des autorités nationales et des autres acteurs importants voulus, y compris contre l'impunité
- 2 visites par mois sur le terrain faites par chaque bureau local, pour suivre et vérifier les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de violences sexuelles liées au conflit et de violations graves des droits de l'enfant et pour se renseigner sur la nature de l'aide à fournir aux victimes dans le cadre de l'approche sectorielle de l'aide humanitaire et sur les mesures de prévention à mettre en œuvre à travers les mécanismes de protection des civils
- 12 missions d'établissement des faits pour enquêter sur les violations du droit humanitaire et de celui des droits de l'homme, les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant, en vue d'éclairer la lutte contre l'impunité
- Publication de 2 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme dans la République centrafricaine, en vue d'éclairer l'action à mener en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de contribuer à la lutte contre l'impunité
- Conduite d'une campagne publique d'information pour faire mieux connaître à la population civile et aux parties au conflit ce que la MINUSCA fait pour s'acquitter de sa mission de protection des civils

- 12 séminaires d'assistance technique pour conseiller les autorités et les populations locales sur la mise en place de systèmes d'alerte rapide conjointement avec la MINUSCA
- 7 300 jours-officier de liaison pour établir des contacts étroits avec les autorités nationales et locales en vue de régler les conflits intracommunautaires
- Évaluation et réhabilitation d'une installation permanente de stockage d'armes et d'un dépôt provisoire de munitions pour garantir la sûreté et la sécurité de l'entreposage d'armes en vrac près de Bangui
- Évaluation et réhabilitation/construction, à Bangui, suivant une norme nationale minimale convenue, de 10 entrepôts locaux destinés à recevoir les armes, munitions et engins explosifs de la Police nationale, des forces armées ou de la gendarmerie centrafricaines
- 50 opérations de sauvetage par la neutralisation d'engins explosifs ou des actions de sensibilisation aux risques, pour répondre à des risques signalés ou rapportés, sous forme de relevés topographiques ou par la destruction ou l'enlèvement des explosifs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réalisation de progrès dans la lutte contre l'impunité

1.3.1 Augmentation du nombre des auteurs de violations des droits de l'homme ou d'autres crimes arrêtés et poursuivis en justice

1.3.2 Augmentation du nombre des agents pénitentiaires nationaux ayant reçu une formation aux devoirs qui leur incombent en ce qui concerne l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

Produits

- Réunions mensuelles de coordination avec les autres partenaires et les donateurs à l'appui de la remise en service de la chaîne pénale
- Appui technique et conseils une fois par mois aux magistrats nationaux chargés d'affaires d'infraction grave
- Organisation, à l'intention de 100 membres des services nationaux de détection et de répression de 5 ateliers de formation aux normes et principes du droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire, aux principes régissant l'arrestation et la détention, et activités de sensibilisation à la violence dirigée contre les femmes et les enfants
- Organisation, à l'intention de 100 membres du personnel d'ONG locales de défense des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile, de 5 ateliers de formation aux techniques de surveillance et aux activités de persuasion et de suivi, en vue de promouvoir la lutte contre l'impunité, de parfaire leur connaissance des droits de l'homme et de renforcer leurs capacités
- Organisation, à l'intention de 44 agents pénitentiaires nationaux, d'un stage de formation consacré aux devoirs qui leur incombent pour l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

Facteurs externes : L'aptitude de la Mission à réaliser les produits dépendra des conditions de sécurité et sera subordonnée au déploiement en temps utile des ressources humaines nécessaires et à la coopération des autorités nationales et provinciales.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme)

Catégorie							Total		
I. Observateurs militaires							240		
II. Contingents							9 716		
III. Police des Nations Unies							400		
IV. Unités de police constituées							1 400		
V. Personnel fourni par des gouvernements							20		
VI. Personnel civil	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Bureau du commandant de la force									
Effectif proposé 2014/15	1	1	–	–	1	3	1	–	4
Bureau du Chef de la police									
Effectif proposé 2014/15	–	2	7	1	–	10	4	–	14
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Effectif proposé 2014/15	–	1	6	6	2	15	5	6	26
Groupe de la protection de l'enfance									
Effectif proposé 2014/15	–	–	1	5	–	6	5	5	16
Division des droits de l'homme									
Effectif proposé 2014/15	–	1	14	21	2	38	20	26	84
Total partiel (personnel civil)	1	5	28	33	5	72	35	37	144
Total (I à VI)	1	5	28	33	5	72	35	37	11 920

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la Force

77. Par sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a doté la MINUSCA d'un effectif de 10 000 militaires. La composante militaire est dirigée par le commandant de la force (qui a rang de sous-secrétaire général), lequel relève directement du Représentant spécial. Le commandant de la Force supervisera les opérations militaires de la Mission conformément à son mandat, qui spécifie que celle-ci a pour tâche essentielle de protéger la population civile contre les menaces de violences physiques. Étant donné que l'évolution des préoccupations dans ce domaine peut être aussi rapide qu'elle est imprévisible, la MINUSCA devra adopter une démarche souple et globale pour faire face à ces dangers. La Force aura recours à tous les moyens voulus dans les limites de ses zones de déploiement et de ses capacités pour aider les autorités nationales à rétablir l'ordre et la sécurité à Bangui et dans les autres zones prioritaires, en fonction des besoins de protection, y compris là où les minorités sont considérées comme à haut risque. Elle aidera à prévenir, anticiper et

traiter les menaces d'actes de violence physique en utilisant un système d'alerte précoce intégré et en se livrant à une analyse prospective des risques que court la population civile à partir de l'observation des violations et d'enquêtes à leur sujet, ainsi que de l'étude des tendances et des formes typiques de la violence, ainsi que par la participation de tous les principaux acteurs, à savoir les acteurs armés, étatiques et non étatiques, les communautés à risque et les partenaires dans le domaine de la sécurité. En outre, tous les soldats des contingents effectueront des patrouilles à grande distance, des patrouilles de routine, des vols de reconnaissance aérienne, des patrouilles frontalières et des missions d'escorte.

78. Le commandant de la Force sera secondé par un commandant adjoint de la force (D-2) et un assistant administratif (agent du Service mobile), sans compter les officiers d'état-major. Un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera affecté au Bureau.

Bureau du Chef de la police

79. À l'appui de l'action du Représentant spécial, la composante police sera chargée, dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, et sans préjudice de la responsabilité première de la police et de la gendarmerie nationales en la matière, de protéger la population civile, et notamment les femmes et les enfants touchés par le conflit, contre la menace de violences physiques, y compris par des patrouilles actives, et en aidant la police et la gendarmerie nationales à restaurer et à maintenir la sécurité et l'ordre publics. Elle favorisera et appuiera l'extension rapide de l'autorité de l'État et coordonnera l'aide internationale fournie à la police et à la gendarmerie nationales pour rétablir le système de justice pénale dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain des conflits et d'autres crises et en coordination avec les autorités de la transition, et elle prêtera son concours pour assurer la sécurité des principaux acteurs nationaux, dont les membres du Gouvernement de transition.

80. Le Bureau du Chef de la police sera chargé des activités de 10 unités de police constituées et de 400 policiers des Nations Unies. En concertation avec les autorités nationales, la MINUSCA fournira un appui opérationnel et une assistance technique et contribuera au renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire des académies de formation, principalement à Bangui, puis progressivement dans les trois secteurs, est, ouest et centre. En permettant la surveillance policière requise pour la population, les activités de la composante destinées à étendre l'autorité de l'État contribueront en même temps à la protection des civils, en créant un environnement protecteur. La composante police : a) appuiera et coordonnera l'aide internationale à la police; b) prêtera son concours et son appui pour la restauration et le maintien de la sécurité et de l'ordre publics en privilégiant le contrôle civil, l'impartialité et la protection des droits de l'homme; c) prendra, dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement et conformément aux objectifs fixés aux alinéas a) et f) du paragraphe 30 de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, des mesures temporaires d'urgence pour maintenir l'ordre.

81. Le Bureau s'acquittera des tâches exposées ci-dessus sous le contrôle du Chef de la police (D-2) et avec l'appui du chef adjoint de la police (D-1), de 1 directeur des opérations, de 1 coordonnateur de la réforme de la police (2 P-5), de 1 chef d'état-major, de 1 coordonnateur des unités de police constituées, de 1 spécialiste en

chef du renseignement criminel, de 1 spécialiste des enquêtes criminelles et de 1 chef adjoint des opérations (5 P-4), ainsi que de 1 assistant spécial du Chef de la police (P-3), de 3 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

82. Comme indiqué à l'alinéa g) du paragraphe 30 de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence communautaire constituent pour la MINUSCA des tâches prioritaires essentielles. Le processus de Brazzaville a démontré l'importance stratégique de contacts avec les groupes armés et la nécessité d'être prêt à définir et mettre en œuvre, à la fois, un programme de désarmement, démobilisation et réintégration en bonne et due forme, une fois qu'un accord aura été trouvé, et des opérations préliminaires telles que le regroupement, le rapatriement et la réinsertion, qui sont explicitement demandées dans l'Accord de cessation des hostilités (voir les articles 3 c) et 4).

83. En outre, des programmes de réduction de la violence communautaire, autorisés par le Conseil de sécurité, s'imposent pour enrôler rapidement les éléments armés les moins organisés dans des programmes exigeant une main-d'œuvre nombreuse, de manière à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et à assurer un équilibre entre les mesures ciblées sur les groupes anti-balaka et celles qui visent le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), ou ex-Séléka. De plus, il faut mettre en place des activités de réinsertion à l'intention des membres regroupés du FPRC, tant ceux qui sont engagés dans le projet de transfert du Front que ceux qui seront regroupés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Brazzaville. Pour s'acquitter de son mandat, la Section sera dirigée par 1 administrateur général chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (D-1), qui sera secondé par 1 spécialiste de la planification stratégique en la matière (P-5) et 6 administrateurs (4 P-4 et 2 P-3), ainsi que par 14 administrateurs chargés de la réduction de la violence communautaire (1 P-4, 3 P-3 et 4 AN ainsi que 6 VNU), 1 fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant (budget) pour la réduction de la violence communautaire et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la protection de l'enfance

84. Le Groupe de la protection de l'enfance sera chargé d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant, suivant les engagements indiqués dans les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il s'emploiera principalement à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés et entamera, avec toutes les parties au conflit, un dialogue sur l'élaboration de plans d'action visant à prévenir ou faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant, dont les viols et autres formes de violence sexuelle, les meurtres et les mutilations, et les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Le Groupe veillera à ce qu'il soit tenu systématiquement compte de la protection de l'enfance dans tous les aspects des travaux de la Mission et il

s'attachera à coordonner ses activités de persuasion auprès des autorités de transition avec les autres acteurs de la protection de l'enfance, au premier rang desquels l'UNICEF, de telle sorte que les intérêts des enfants et des jeunes soient pris en considération et trouvent leur expression dans les discours généraux sur le développement politique et social.

85. Le Chef du Groupe de la protection de l'enfance sera 1 fonctionnaire de la classe P-5, secondé par 14 spécialistes de la protection de l'enfance (5 P-3, 4 AN, 5 VNU) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Division des droits de l'homme

86. La promotion et la protection des droits de l'homme sont au cœur du mandat général de la Mission, qui recouvre la protection des civils menacés de violences physiques et l'appui à la lutte contre l'impunité. La Division des droits de l'homme coordonnera et exercera toutes les fonctions essentielles relatives aux droits de l'homme, dont celles de promotion et protection, et dispensera des conseils aux autres composantes sur les dimensions et les implications de leurs travaux dans ce domaine. Le Chef de la Division des droits de l'homme sera le conseiller du Représentant spécial en la matière et le représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de la République centrafricaine.

87. La Division des droits de l'homme : a) aidera les autorités de transition à remplir les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, à prévenir leurs violations et à y remédier; b) suivra la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, enquêtera à leur sujet et analysera les formes que revêtent régulièrement les violations de ces droits, notamment à l'encontre des femmes et des enfants; c) contribuera à la mise en jeu de la responsabilité en identifiant les auteurs présumés; d) donnera des conseils sur la façon dont la Mission doit traiter les dangers qui menacent les civils, y compris en appuyant les mécanismes de coordination de leur protection; e) fera part au Conseil de sécurité et informera le public des violations des droits de l'homme et autres exactions; et f) suivra la manière dont les droits de l'homme sont respectés dans la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

88. En ce qui concerne plus particulièrement la lutte contre l'impunité, la Division : a) conseillera les autorités et la MINUSCA sur la stratégie envisageable pour tâcher de remédier à l'impunité et assurer l'accès à la justice; b) appuiera les mesures prises aux niveaux national et international pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et prendre des décisions à leur sujet, y compris sous forme de mesures provisoires d'urgence; c) soutiendra les procédures et mécanismes de la justice transitionnelle; et d) assurera la liaison avec le secrétariat de la Commission d'enquête au sujet du suivi et de la mise en application de ses conclusions et recommandations. De plus, au sein de la Division, le Groupe de la protection mènera et coordonnera des activités de protection de groupes vulnérables tels que les victimes, les témoins, les défenseurs des droits de l'homme et les notables locaux.

89. En sa qualité de représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Chef de la Division des droits de l'homme représentera l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, aura des échanges avec les

groupes thématiques, et en particulier le Groupe de la protection, et contribuera à leurs travaux de même qu'aux activités de développement en général et à l'action humanitaire, aux évaluations, et aux stratégies, aux plaidoyers, aux politiques et aux interventions humanitaires.

90. De plus, la Division appuiera la Mission dans la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui fourni par l'ONU aux forces de sécurité nationales et de la politique de vérification des antécédents de respect des droits de l'homme par les membres de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) en vue de leur transfert à la MINUSCA. Elle s'attendra également à renforcer l'aptitude des acteurs étatiques et non étatiques à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme dans le cadre de projets de coopération technique, en particulier pour appuyer le mécanisme du Conseil des droits de l'homme et renforcer les capacités du Gouvernement, afin qu'il participe à l'examen périodique universel et établisse les rapports voulus à l'intention des organes conventionnels des droits de l'homme.

91. La Division suivra aussi le déroulement des procès et les conditions de détention, en s'intéressant tout particulièrement aux détentions arbitraires et aux détentions des membres des groupes vulnérables, ainsi qu'aux personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Forte de ses activités d'observation et d'enquête, l'équipe dispensera conseils, assistance et appui aux autorités centrafricaines, et notamment aux forces armées, à la police, à la gendarmerie et à l'appareil judiciaire, en même temps qu'une formation aux droits de l'homme au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSCA, surtout par des activités de renforcement des capacités, des enquêtes effectives sur les violations des droits de l'homme et l'obligation faite à leurs auteurs de répondre de leurs actes. À travers des mécanismes appropriés, elle entrera en contact avec les groupes armés pour traiter les problèmes de droits de l'homme et de droit international humanitaire.

92. La Division comprendra le Groupe de la lutte contre l'impunité et de la justice transitionnelle, le Groupe de la formation et de l'appui aux institutions nationales et à la société civile, la Section du contrôle, de la communication de l'information et de la protection, le Groupe de la surveillance et des enquêtes sur le terrain et le Groupe de la protection; il y aura aussi dans ses rangs des spécialistes des droits de l'homme et des assistants affectés aux bureaux de secteur et aux bureaux locaux de la Mission. Le Chef de la Division des droits de l'homme (D-1), sera secondé par 2 chefs de groupe (1 P-5 et 1 P-4) et 63 spécialistes des droits de l'homme (1 P-5, 11 P-4, 14 P-3, 13 AN et 24 VNU), 6 spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 1^{re} classe) (P-2), 2 spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 2^e classe) (1 SM et 1 GN), 2 analystes de base de données (1 P-3 et 1 VNU), 7 assistants administratifs (1 SM et 6 GN) et 1 attaché d'administration (Volontaire des Nations Unies).

Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections

93. La MINUSCA offrira ses bons offices et ses conseils et jouera un rôle phare dans l'appui politique au Gouvernement de transition et dans le processus politique ouvert à tous de mise en œuvre du plan de transition. Elle appuiera et promouvra les initiatives de réconciliation au niveau local afin de favoriser le respect mutuel, la coexistence pacifique et la gestion et le règlement des conflits. Elle donnera des

conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales sur la gouvernance du secteur de la sécurité et la reconstitution des forces de défense et de sécurité. En outre, en collaboration avec ses partenaires internationaux et nationaux, elle offrira ses bons offices et elle définira, favorisera et fournira une assistance technique, logistique et opérationnelle ainsi qu'un appui au processus électoral, notamment sur le plan de la sécurité. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les intervenants humanitaires, elle suivra les élections et appuiera les autorités nationales à cet égard en les conseillant sur les lignes de conduite à adopter.

94. La composante 2 comprend les activités de la Division des affaires politiques, de la Section des affaires électorales et du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Mise en place progressive d'un dialogue politique ouvert à tous et mise en route de la transition

2.1.1 Consultations locales dans tout le pays pour permettre aux communautés de faire part de leurs préoccupations au sujet des processus politiques et de la transition

2.1.2 Conclusion par tous les grands acteurs, dont les signataires de l'Accord de cessation des hostilités, d'un accord sur les modalités d'un forum de dialogue politique ouvert à tous

2.1.3 L'Autorité nationale des élections a été créée et dotée en personnel; elle est pleinement opérationnelle et elle est représentée dans les sept régions.

2.1.4 Avec l'adoption du règlement de l'Autorité nationale des élections et du décret sur le forum consultatif, le dispositif législatif encadrant la tenue des élections est complet (cadre de concertation).

2.1.5 Achèvement des activités préparatoires nécessaires à la constitution des listes électorales, y compris l'achat et la distribution du matériel nécessaire, dans les sept régions

Produits

- Assistance technique et conseils au Gouvernement et aux autres acteurs clefs dans le cadre de réunions hebdomadaires nationales et locales consacrées à la préparation et à la tenue de consultations locales en vue du forum de dialogue politique
- Conseils sur les questions électorales à l'Autorité nationale des élections, aux partis politiques, au Gouvernement, au cadre de concertation et aux autres parties prenantes, y compris les donateurs et la société civile, dans le cadre du dialogue politique
- Coordination de l'appui fourni par les partenaires diplomatiques et les autres partenaires internationaux, y compris par les mécanismes de pilotage que le PNUD et la Mission doivent établir sur les plans technique et stratégique

- Promotion, sur la station de radio de la Mission (Guira FM), dans des publications et dans le cadre d'activités de sensibilisation dans les régions, des forums et activités qui encouragent le débat et la participation politique, en particulier celle des femmes, des jeunes et des minorités
- Réunions mensuelles avec les partis politiques et les organisations de la société civile pour promouvoir la participation aux principaux processus politiques et les faire mieux connaître
- Réunions régulières des mécanismes internationaux de coordination au sujet de la coordination de l'appui international au processus politique
- Réunions mensuelles avec le Conseil national de la transition, y compris avec la Commission nationale de révision constitutionnelle
- Conseils à l'Autorité nationale des élections et aux partis politiques au sujet de la préparation des élections à l'occasion de réunions avec le Gouvernement et d'autres acteurs, y compris les donateurs et la société civile, et mise en place de mécanismes de pilotage pour coordonner l'appui des partenaires internationaux diplomatiques et autres en vue du scrutin et élaborer des positions communes sur les grandes orientations afin d'en débattre avec le Gouvernement, une fois que la date des élections aura été fixée
- Appui opérationnel et logistique à l'Autorité nationale des élections et à ses bureaux de terrain concernant tous les aspects des opérations électorales, y compris la mise en place de l'administration électorale, la rédaction des lois et règlements électoraux, les procédures et la formation, les médias et la communication, l'éducation des électeurs, la gestion des données et la constitution des listes électorales
- Conseils et assistance technique à l'Autorité nationale des élections concernant l'élaboration d'un schéma opérationnel et d'un plan de sécurité pour la constitution des listes électorales et le scrutin lui-même ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes nationaux d'instruction civique et d'éducation des électeurs, notamment pour promouvoir les droits électoraux et civiques et la participation des femmes
- 6 ateliers de renforcement des capacités électorales destinés à 7 membres de l'Autorité nationale des élections et à 10 membres de son personnel
- Réunions bimestrielles avec les parties au conflit afin de demander que l'accord de paix comprenne des dispositions relatives à la protection de l'enfance
- Conduite de 2 projets d'information et de sensibilisation des communautés comptant de fortes concentrations de groupes armés (Nana-Grebizi, Ouham, Ouka et Bangui) dans le but de faire connaître l'Accord de cessation des hostilités et le processus politique dans son ensemble
- 2 ateliers pour 40 membres de groupes armés signataires de l'Accord de cessation des hostilités afin de renforcer leurs capacités à négocier un accord politique global au forum de Bangui
- Tenue à Bangui de 1 atelier sur la réforme du secteur de la sécurité pour 50 représentants des autorités nationales et locales, y compris les membres du Conseil national de la transition et les forces de défense et de sécurité, des ONG et des organisations internationales
- Conseils techniques au Conseil national de transition ainsi qu'aux institutions exécutives et législatives et aux autorités nationales de gouvernance du secteur de la sécurité, comme le Ministère de la défense, au sujet des procédures de contrôle des antécédents qui permettront de constituer des forces de sécurité professionnelles, équilibrées et représentatives, dans le respect des principes du droit humanitaire et en tenant compte de l'appartenance ethnique ou de l'origine géographique
- Assistance technique et conseils au mécanisme de surveillance de l'application de l'Accord de cessation des hostilités au niveau national, dans le cadre de réunions organisées toutes les deux semaines

- Assistance technique et conseils au mécanisme de surveillance de l'application de l'Accord de cessation des hostilités au niveau local, dans le cadre de réunions organisées toutes les deux semaines

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Progrès de la réconciliation à l'échelle nationale et locale

2.2.1 Lancement d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires

Produits

- Élaboration de 6 projets régionaux en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires afin d'appuyer et de soutenir les initiatives de la société civile et des administrations locales qui visent à éliminer les causes profondes des conflits
- Réunions mensuelles pour conseiller les autorités locales et les organisations de la société civile afin de favoriser la mise en place d'initiatives et de mécanismes d'atténuation et de règlement des conflits

Tableau 4

Ressources humaines : composante 2 (appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Effectif proposé 2014/15	–	2	12	14	3	31	3	22	56
Section des affaires électorales									
Effectif proposé 2014/15	–	1	9	3	1	14	1	–	15
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif proposé 2014/15	–	–	3	1	–	4	2	1	7
Total partiel (effectif proposé)	–	3	24	18	4	49	6	23	78
Département des affaires politiques/Division de l'assistance électorale									
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	1	–	1 ^c	2	–	–	2
Total général, postes et emplois de temporaire proposés	–	3	25	18	5	51	6	23	80

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général); SGA = secrétaire général adjoint.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Agents des services généraux (Autres classes).

Division des affaires politiques

95. La Division des affaires politiques entretient le dialogue politique afin d'effectuer la planification quotidienne et à long terme des politiques et des analyses stratégiques portant sur un large éventail de questions politiques concernant la République centrafricaine et, le cas échéant, l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. Elle produit régulièrement des rapports sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire ainsi que des comptes rendus destinés au Représentant spécial, au Représentant spécial adjoint (affaires politiques) et au Siège de l'ONU. Elle coordonnera les échanges de la Mission avec les différents acteurs politiques en vue de faciliter le dialogue de réconciliation nationale et les mécanismes politiques y correspondants. À cette fin, elle maintiendra des contacts étroits avec les institutions de l'État, les partis politiques, les milieux diplomatiques, la société civile et les autres entités concernées et leur servira d'intermédiaire. Elle jouera un rôle capital de conseil au Représentant spécial du Secrétaire général et au Représentant spécial adjoint (affaires politiques), à qui elle fera des recommandations sur l'élaboration, l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des éléments liés au processus de transition politique, y compris au sujet des efforts en faveur du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État et de la préservation de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République centrafricaine. Elle prêtera également son concours aux initiatives de protection des civils et aux autorités de transition dans le cadre des activités de médiation et de réconciliation nationales et locales.

96. En outre, la Division appuiera les aspects politiques de l'échange d'information et de la coopération régionale et intermissions, y compris avec le BRENUAC, l'Union africaine, la CEEAC et le Groupe de contact international pour la République centrafricaine ainsi qu'avec d'autres parties concernées par la crise en Afrique centrale. Elle aidera également le Représentant spécial du Secrétaire général à exercer son rôle de chef de file dans l'élaboration des positions politiques communes à l'ensemble de la communauté internationale, afin de promouvoir une démarche internationale coordonnée qui aidera la République centrafricaine à s'approprier et conduire le dialogue politique et le processus de réconciliation nationale.

97. La Division des affaires politiques sera dirigée par 1 directeur de la Division des affaires politiques (D-2), secondé par 1 adjoint du directeur des affaires politiques (D-1) et 1 conseiller principal (P-5), 44 spécialistes des questions politiques (2 P-5, 8 P-4, 13 P-3, 21 VNU), 3 spécialistes des questions politiques travaillant sur la médiation et la réconciliation (1 P-4, 1 P-3, 1 VNU), 3 assistants administratifs (agents du Service mobile) et 3 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des affaires électorales

98. La principale responsabilité de la Section des affaires électorales sera d'aider l'Autorité nationale des élections à planifier les opérations électorales et à élaborer les outils stratégiques, notamment le plan électoral comprenant un chronogramme des opérations, un budget complet, un plan d'opérations et un plan logistique dans le but d'établir un cadre normatif propice à la tenue d'élections crédibles. La Section sera chargée de renforcer les capacités des intervenants nationaux concernés par les élections, de contribuer à la stabilisation de la transition et de préparer les décisions

stratégiques. Pour ce faire, en collaboration avec l'équipe de projet du PNUD responsable des élections, elle mettra l'accent sur la méthode de constitution des listes électorales, le calendrier des élections, la participation des femmes, des réfugiés et des déplacés ainsi que la mise en place de l'administration électorale à l'échelon local.

99. La Section facilitera la coordination entre les donateurs, les partenaires internationaux et les institutions nationales en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les opérations électorales, le suivi et la communication d'informations sur le déroulement des opérations dans un souci de transparence et de responsabilité, mais aussi de repérer d'éventuelles défaillances et d'y remédier dans le but d'appuyer les bons offices de la Mission.

100. La Section des affaires électorales sera dirigée par 1 administrateur général chargé des affaires électorales (D-1), secondé par 1 fonctionnaire chargé de la planification et des opérations (P-5), 6 spécialistes des affaires électorales (P-4), 1 coordonnateur juridique (P-4), 1 logisticien (P-4) et 3 coordonnateurs régionaux (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant aux élections/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

101. L'Administrateur général chargé des affaires électorales devra coordonner et faire exécuter le mandat électoral de la Mission, notamment en supervisant la composante électorale au quartier général de la MINUSCA et dans les bureaux de terrain, ainsi que l'assistance électorale internationale, au besoin. En outre, il dirigera et supervisera la planification et la mise en œuvre de tous les aspects de l'assistance électorale fournie par les différentes entités du système des Nations Unies (y compris la Mission et des organismes comme le PNUD), qui à cet égard relèveront toutes de lui. Il sera le principal interlocuteur de l'Autorité nationale des élections et sera responsable de l'application des programmes dans tous les domaines d'activité de l'administration des élections et du déroulement des opérations (ou devra conseiller l'organe chargé de l'administration des élections sur ces points).

102. Le Fonctionnaire chargé de la planification et des opérations (P-5) sera responsable des opérations électorales au quartier général de la Mission et sur le terrain. Il fera le lien avec la direction de la Mission pour toutes les questions relatives aux politiques et à la mise en œuvre du mandat stratégique. Il coordonnera l'élaboration et la rédaction des rapports. Il fera circuler l'information nécessaire entre la Division de l'assistance électorale et la Mission. Il animera les réunions du personnel électoral hors classe, fera le suivi des décisions qui y seront prises et donnera les grandes orientations du travail quotidien et de l'évaluation des résultats.

103. Les spécialistes des affaires électorales assureront toute la gamme des services d'appui électoral qui sont décrits plus haut, notamment la gestion des données, la constitution des listes électorales sur ordinateur, la formation et la sécurité dans le cadre des élections. Ils prendront en charge les activités de sensibilisation du public, d'instruction civique et d'éducation des électeurs ainsi que les relations extérieures dans tous les aspects des domaines suivants : relations médias et activités de communication de l'Autorité nationale des élections; services aux partis politiques et aux candidats; services d'accréditation des observateurs, des candidats, des médias et des agents électoraux.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

104. Le mandat de la Mission comprend, si les circonstances le permettent, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et aux procédures centrafricaines de contrôle des antécédents, en collaboration avec la Division des droits de l'homme. À cet égard, la Mission conseillera le Conseil national de transition et les institutions exécutives et législatives chargées de la gouvernance du secteur de la sécurité en matière de renforcement des capacités à long terme à des fins de réforme et elle coordonnera l'assistance technique et la formation ainsi que l'assistance internationale, au besoin. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité mettra l'accent sur les projets d'urgence et les activités de renforcement de la capacité d'intervention primaire des forces de défense et de sécurité de manière à aider ces dernières à restaurer leur infrastructure de base. Dans le même temps, il fera un travail de conseil stratégique et de sensibilisation à la gouvernance du secteur. Il fera notamment campagne pour le renforcement des capacités de conseil en défense, l'établissement d'une stratégie de communication pour les forces de sécurité, ainsi que l'élaboration de documents d'orientation, de stratégies à court et à moyen terme et de plans d'action, et pour la mise en place de procédures et de mécanismes solides de contrôle démocratique, et il conseillera les autorités à cet égard.

105. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité sera dirigé par un chef (P 5), secondé par 2 coordonnateurs pour la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4, 1 VNU), 3 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4, 1 P-3, 1 AN) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques (New York)

106. À mesure que les préparatifs des élections progressent en République centrafricaine et compte tenu de l'application de la recommandation de la mission d'évaluation des besoins liés à la tenue des élections menée conjointement par plusieurs entités des Nations Unies en République centrafricaine au début de l'année 2014, il est évident que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat à New York devra apporter son appui.

107. En outre, dans sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de définir, favoriser et fournir l'assistance nécessaire au processus électoral sur le plan de la technique, de la logistique, de la sécurité et des opérations et de procéder à tous les préparatifs utiles en vue de la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous dans un climat de paix, et ce, dès que ce serait techniquement faisable, en tenant compte de l'échéance fixée pour la fin de la transition. À cet effet, l'équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral (constituée de la MINUSCA, du PNUD et du Programme des Volontaires des Nations Unies) et toutes les autres entités des Nations Unies chargées d'appuyer les élections devront pouvoir compter sur des conseils et des appuis directs et opérationnels. L'équipe intégrée travaillera sous la direction de la Mission, comme le prévoit la politique du Secrétaire général sur l'assistance électorale intégrée.

108. À cet égard, la création d'un emploi de temporaire d'observateur électoral (P-4) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettra d'offrir à l'équipe intégrée l'appui nécessaire pendant le déroulement des trois scrutins prévus en République centrafricaine pendant la période de transition, notamment sur les questions d'ordre administratif et technique. Le titulaire sera

chargé de suivre les processus électoraux, d'examiner les plans et stratégies, de servir d'interlocuteur aux États Membres sur les questions électorales et de participer à des consultations dans ce domaine. Il effectuera aussi des analyses, en s'appuyant notamment sur des évaluations réalisées sur le terrain, fera des recommandations, fournira des conseils essentiels en matière de politiques au coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale et fera le lien avec d'autres entités au Siège de l'ONU fournissant un appui à la mission. En outre, il aidera le Département des opérations de maintien de la paix pour toutes les questions d'assistance électorale, conformément à la politique de l'Organisation sur l'appui électoral intégré.

109. En outre, le titulaire de l'emploi de temporaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] qui sera créé à la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), appuiera les travaux de la Division qui concernent l'assistance fournie à l'équipe électorale intégrée des Nations Unies sur le plan de l'administration et des ressources humaines. À cet égard, il viendra renforcer l'équipe de gestion des fichiers de candidats présélectionnés à titre de coordonnateur du recrutement de l'équipe d'appui aux élections au sein de la Division.

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

110. La composante 3 comprendra les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et de la Section des affaires civiles.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Rétablissement progressif de l'état de droit en République centrafricaine

3.1.1 Augmentation du nombre de cas de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui font l'objet d'enquêtes et de poursuites (2013/14 : 3; 2014/15 : 10)

3.1.2 Augmentation du nombre de sessions pénales des tribunaux à Bangui et dans une autre région (Bouar)

3.1.3 Augmentation du nombre de prisons administrées conformément aux normes internationales à l'extérieur de Bangui (2013/14 : 1; 2014/15 : 2)

3.1.4 Les forces de l'ordre, les services pénitentiaires et l'appareil judiciaire respectent de mieux en mieux les normes internationales des droits de l'homme dans leurs activités de prévention, de surveillance, d'enquête et de poursuite concernant les violations des droits de l'homme

Produits

- Conseils sur le renforcement des capacités des forces de l'ordre centrafricaines dans le cadre de réunions mensuelles avec les interlocuteurs ministériels concernés et de réunions hebdomadaires avec la direction de la police et de la gendarmerie nationales

- Conseils quotidiens à la police et à la gendarmerie nationales, y compris à leurs deux instituts de formation, et renforcement de leurs capacités grâce à un partage de bureaux avec des membres de la Police des Nations Unies à Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Bangui
- 20 sessions de formation destinées à environ 500 policiers et gendarmes centrafricains afin de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les techniques de maintien de l'ordre, les opérations antiémeutes, la sécurité en période d'élections, la formation des formateurs spécialisés dans la violence sexuelle et sexiste et les enquêtes criminelles
- Organisation d'un stage de formation de 45 jours pour 20 spécialistes des questions pénitentiaires centrafricains à propos de la constitution d'une équipe d'intervention rapide pour la prison de Ngaragba
- Appui technique au Ministère de la justice au sujet d'une évaluation initiale de la situation dans deux prisons en vue de planifier leur réouverture et l'élaboration d'un plan stratégique pour l'administration pénitentiaire centrafricaine
- Visites de contrôle dans des prisons et des centres de détention tous les deux mois afin de conseiller le Gouvernement sur les moyens techniques d'améliorer les conditions de détention
- Accompagnement quotidien et mentorat des responsables du service pénitentiaire centrafricain (directeurs d'établissement) en ce qui concerne la gestion des détenus des quartiers de haute sécurité et les conditions de détention dans le contexte de l'application de mesures temporaires d'urgence conformément aux normes internationales
- Assistance technique au Ministère de la justice lors de 24 réunions du comité de rédaction chargé d'élaborer la législation nationale nécessaire pour mettre en œuvre les mesures temporaires d'urgence
- Conseils et assistance technique (au moins 3 fois par semaine) à 20 magistrats nationaux des tribunaux chargés des affaires pénales graves et organisation de 5 ateliers de 2 jours chacun à l'intention de ces 20 magistrats afin de leur permettre de mener des enquêtes véritables, impartiales et efficaces conformément aux normes internationales
- Réunions mensuelles avec les autorités policières et judiciaires en vue de fournir une assistance technique à la constitution des dossiers et à la collecte d'éléments de preuve qui pourraient être utilisés ultérieurement dans les procédures judiciaires et non judiciaires d'incrimination pour violations des droits de l'homme et du droit humanitaire
- Assistance technique (trois fois par semaine) à 6 magistrats de la Cour criminelle spéciale chargée d'instruire, de poursuivre et de juger les crimes graves et mise à disposition de services de transport aérien et terrestre, de protection personnelle et d'appui à la sécurité (notamment protection rapprochée et sécurité sur le lieu de travail) afin de permettre l'ouverture d'enquêtes préliminaires sur au moins 6 affaires dans le cadre des mesures temporaires d'urgence
- Réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice au sujet de la mise au point d'un plan stratégique pour la justice qui comprendra le redéploiement progressif des représentants de la justice dans tout le pays
- 3 sessions de formation aux procédures pénales et à l'administration des tribunaux à l'intention de 25 magistrats devant être redéployés dans les régions
- 1 stage de formation de 2 jours pour 15 magistrats et 1 stage de formation de 2 jours pour 10 policiers au sujet des techniques efficaces d'investigation des cas de violence sexuelle et sexiste
- Appui logistique au Ministère de la justice pour l'organisation de 1 session pénale de la Cour d'appel de Bangui
- 3 visites avec 6 représentants du Gouvernement dans les zones prioritaires qu'il désignera afin d'évaluer la possibilité de remettre en service les institutions garantes de l'état de droit

- Appui logistique au Ministère de la justice pour le transport par vol spécial du personnel de la cour en vue de 2 sessions foraines
- 1 séminaire de 2 jours pour 50 membres de l'ordre des avocats, représentants du Ministère de la justice et prestataires de l'aide juridique, sur la législation et les procédures requises pour établir un service d'aide juridique efficace destiné aux personnes indigentes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Rétablissement progressif des institutions gouvernementales et extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine

3.2.1 Augmentation du nombre de représentants des autorités locales et de fonctionnaires dûment déployés et formés

3.2.2 Augmentation du nombre de représentants nationaux de l'état de droit, y compris la police nationale, la gendarmerie, le personnel judiciaire, les procureurs et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, déployés et formés à la protection des civils

Produits

- 6 ateliers de renforcement des capacités, en coordination avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, à l'intention de 150 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, concernant l'administration publique, les compétences essentielles de l'État, la gouvernance locale, la planification et la budgétisation des projets locaux de stabilisation et de reconstruction
- Remise en état ou construction de 5 structures de l'administration civile grâce à des projets à effet rapide
- Réunions mensuelles avec la police et la gendarmerie nationale afin d'apporter une assistance technique au rétablissement de la présence policière et de l'autorité dans les villes où la police de la MINUSCA est déployée grâce à un appui à la planification et au déploiement de personnel recruté sur le plan national

Tableau 5

Ressources humaines : composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>			Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Volontaires nationaux^a</i>	<i>Unies</i>	
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Effectif proposé 2014/15	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Section des affaires civiles									
Effectif proposé 2014/15	–	1	6	7	1	15	35	–	50
Total (effectif proposé)	–	2	22	27	2	53	57	9	119

Abbreviations : SGA = secrétaire-général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

111. En partenariat et en complémentarité avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies et partenaires internationaux, la Section des affaires judiciaires et

pénitentiaires fournira des conseils et un appui technique au Gouvernement, à la justice et aux institutions pénitentiaires. Elle s'emploiera notamment à : a) appuyer les autorités de transition et collaborer avec elles afin que les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans le pays soient arrêtés et traduits en justice, y compris en coopérant avec les États de la région et la Cour pénale internationale; b) contribuer à renforcer les capacités de la justice nationale, notamment par une assistance technique; c) fournir un appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires et coordonner l'aide internationale qui leur est destinée afin de rétablir le système de justice pénale, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain des conflits et d'autres crises et de la protection des droits de l'homme.

112. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires sera chargée de coordonner la reprise des activités des institutions chargées de la justice et de fournir des conseils stratégiques et techniques à cet effet pour mettre fin à l'impunité. En outre, elle aidera les institutions judiciaires centrafricaines à reprendre leurs activités et à montrer que les auteurs de crimes auront à répondre de leurs actes, en vue de mettre fin à l'impunité et au désordre général qui règnent actuellement dans le pays, de décourager les violences collectives, les représailles et les violations des droits de l'homme et de redonner aux citoyens un sentiment de confiance à l'égard de la justice. Elle suivra et analysera l'évolution des systèmes judiciaire et pénitentiaire et de l'ensemble du secteur de l'état de droit et offrira des conseils stratégiques et une assistance technique à l'appui du renforcement de leurs institutions en République centrafricaine dans le cadre de la stabilisation des conditions de sécurité et de l'extension de l'autorité de l'État.

113. La Section aidera notamment le Ministère de la justice, les juridictions et les prisons ainsi que l'École nationale d'administration et de magistrature à formuler et mettre en œuvre des stratégies de reprise des activités dans toutes les régions touchées, y compris des stratégies de réforme visant à renforcer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Elle informera la Mission et la direction de l'équipe de pays des Nations Unies de la situation de ces systèmes, des problèmes qu'ils rencontrent et des incidences de leurs difficultés sur la situation politique, sur la sécurité et sur le processus de stabilisation en République centrafricaine.

114. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires sera dirigée par 1 administrateur général chargé des questions judiciaires et pénitentiaires (D-1), secondé par 1 administrateur hors classe chargé des questions judiciaires (P-5), 1 administrateur hors classe chargé des questions pénitentiaires (P-5) et 1 administrateur hors classe chargé des mesures temporaires d'urgence (P-5), 4 spécialistes de l'analyse et de la communication de l'information sur les questions judiciaires (2 P-3, 1 AN, 1 VNU), 1 coordonnateur pour les questions judiciaires (P-4), 1 spécialiste de la planification stratégique (P-4), 1 spécialiste des réformes juridiques (P-4), 3 fonctionnaires chargés des opérations hors siège pour les questions pénitentiaires (1 P-4, 1 AN, 1 VNU), 2 procureurs (1 P-4, 1 P-3), 4 spécialistes de la défense en justice (1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 VNU), 4 spécialistes des enquêtes criminelles (1 P-5, 3 P-4), 13 spécialistes des questions judiciaires (1 P-4, 4 P-3, 5 AN, 3 VNU), 4 formateurs pour les questions judiciaires (1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 VNU), 11 spécialistes des questions pénitentiaires (5 P-3, 5 AN, 1 VNU), 4 formateurs pour les questions pénitentiaires (1 P-4, 2 AN, 1 VNU),

6 assistants administratifs (1 SM, 5 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

115. La Section comprendra également 6 postes [5 postes de juriste (P-3) et 1 poste de greffier adjoint (P-3)] dont les titulaires prêteront leur concours aux juges et procureurs internationaux engagés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence prévues au paragraphe 40 de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. À cet égard, le Gouvernement et la MINUSCA ont convenu qu'il fallait établir une juridiction spéciale intégrée chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la République centrafricaine et traduire leurs auteurs en justice. Cette juridiction comprendra des procureurs internationaux et nationaux et des juges d'instruction travaillant sous la direction d'un procureur international pendant la phase d'instruction et de collèges mixtes de juges nationaux et internationaux pendant le déroulement des procès. D'autres arrangements contractuels seront envisagés pour garantir l'indépendance des procureurs et des juges. Un procureur recruté sur le plan international dirigera les investigations et sera chargé d'attribuer les différentes affaires à des juges d'instruction internationaux ou nationaux réunis en collèges de trois juges. Pour la phase des procès, il est proposé deux degrés de juridiction : des collèges mixtes de 3 magistrats (1 juge national et 2 juges internationaux) pour le premier degré et des collèges mixtes de 6 magistrats (2 juges nationaux et 4 juges internationaux) pour la cour d'appel, de sorte que la Cour comptera 9 juges.

116. Ces mesures font partie intégrante du mandat de la Mission mais elles seront appliquées au cas par cas, à la demande du Gouvernement et à titre temporaire. La Mission n'a pas vocation permanente à appréhender, détenir et poursuivre; elle doit toutefois conserver la capacité de le faire quand et si le Gouvernement le lui demande. Il a donc été proposé de créer des postes pour les trois équipes de neuf fonctionnaires susmentionnées.

117. Les quatre spécialistes des enquêtes criminelles qui figurent au tableau d'effectifs de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires (voir par. 114 ci-dessus) ayant une expérience de procureur et juge d'instruction partageront les bureaux de leurs homologues nationaux de manière à pouvoir conseiller les autorités nationales qui seront chargées d'enquêter dans un premier temps sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'en poursuivre les auteurs.

Section des affaires civiles

118. La Section des affaires civiles soutiendra les efforts déployés au niveau local en faveur du dialogue politique et de la réconciliation, et elle coopérera avec les autorités nationales et locales pour appuyer les initiatives de médiation et de règlement des conflits, en étroite collaboration avec d'autres acteurs concernés, et favoriser le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Elle mettra l'accent sur trois grands thèmes du processus de développement politique et social au niveau des bureaux de terrain : a) la gouvernance locale, l'aide au rétablissement de l'autorité de l'État et le renforcement des services sociaux au niveau local, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies; b) les contacts avec les collectivités, l'appui aux organisations de la société civile, en incluant les jeunes et les femmes, et le renforcement de la confiance, y compris par des activités de

sensibilisation; c) le dialogue intercommunautaire, la cohésion sociale, le règlement des conflits et les initiatives de lutte contre la violence communautaire.

119. La majorité des agents de la Section des affaires civiles seront déployés dans les bureaux de terrain de la Mission, où ils pourront nouer des liens avec les communautés et créer des réseaux et des partenariats locaux, en veillant à ce que la Mission ait accès à l'information et soit alertée rapidement de l'évolution du conflit, et où ils pourront aussi évaluer la façon dont le processus politique est perçu localement et ce que la population en attend, et répondre aux préoccupations qui se sont exprimées. La Section jouera un rôle déterminant d'appui à la cohésion des différentes composantes de la Mission et des acteurs extérieurs. Après son déploiement initial, elle mettra l'accent sur le renforcement de la confiance ainsi que sur la détection et la gestion des conflits et elle concevra des interventions aux niveaux local et communautaire dans le but de susciter ou d'entretenir l'adhésion au processus politique d'initiative nationale.

120. La Section contribuera activement aux efforts de promotion de la réconciliation et de la cohésion sociale, notamment la création et la mise en œuvre de mécanismes visant à prévenir, atténuer ou résoudre les conflits, en particulier au niveau local. En se fondant sur les meilleures pratiques d'autres missions, la MINUSCA déploiera des assistants chargés de la liaison avec la population locale qui devront construire des réseaux fiables, se rapprocher des autorités locales, des communautés et des autres acteurs concernés, réunir des éléments d'information, renforcer les capacités locales, faire des analyses de la protection et des évaluations des risques qui seront ensuite transmises à la force et aux services organiques de la Mission au moyen de comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et spéciaux. Les assistants chargés de la liaison sensibiliseront également les populations locales à tout un éventail de questions et ils renforceront leur vigilance et leur capacité de réaction face aux menaces à la sécurité.

121. La Section sera dirigée par un directeur de la Section des affaires civiles (D 1), appuyé par 22 spécialistes des affaires civiles (1 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 9 AN), 24 assistants chargés de la liaison avec la population locale (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant aux affaires civiles (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 4 : appui

122. La composante appui de la Mission fournira des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Ces services couvriront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, les technologies de l'information et des communications, les transports aériens, fluviaux et terrestres, les services médicaux, la gestion des biens, les services de conférence et les services de base-vie et les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement.

123. L'équipe de direction de l'appui à la mission sera basée à Bangui et donnera des orientations stratégiques et des conseils de politique générale et fera la liaison avec le Gouvernement, le Siège de l'ONU et les autres opérations de maintien de la paix. Les effectifs seront déployés de façon à assurer toutes les fonctions

essentielles sur le terrain en étant aussi proches que possible des clients afin de réduire les temps de réaction, de parvenir à un bon rapport coût-efficacité, et à des économies d'échelle aux différentes étapes de la prestation des services.

124. Tenant compte des enseignements tirés par d'autres missions de maintien de la paix, de la stratégie mondiale consistant à adopter des structures légères pour l'appui aux missions sur le terrain, ainsi que des capacités locales en matière de ressources humaines, la structure d'appui à la mission comprendra un directeur de l'appui à la mission, épaulé par deux chefs de service et un chef de section, à savoir le Chef du Service de la gestion de la chaîne logistique, le responsable des Services et le Chef de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

125. Le Service de la gestion de la chaîne logistique couvrira les achats et leur planification, la gestion des biens, l'entreposage centralisé et la gestion des marchés. Les services comprendront le Centre d'appui à la mission, la Section du génie et de la gestion des installations, la Section des approvisionnements (carburant et rations), la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres et la Section des services médicaux.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Appui logistique et administratif efficace à la Mission	<p>4.1.1 Mise en place du quartier général intégré de la Mission, de bureaux extérieurs, d'aérodromes et de logements sur 45 sites</p> <p>4.1.2 Déploiement d'au moins 60 % des effectifs civils prévus (soit 1 482 agents) au 30 juin 2015</p>

Produits

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement et relève à hauteur de 240 observateurs militaires, 9 760 soldats des contingents, 400 membres de la Police des Nations Unies et 1 400 membres des unités de police constituées, et administration d'un effectif de 1 476 membres du personnel civil, soit 729 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 42 temporaires), 607 agents recrutés sur le plan national (dont 1 temporaire), 140 Volontaires des Nations Unies et 20 agents fournis par des gouvernements
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Approvisionnement en rations alimentaires, en rations de combat et en eau, conformément aux normes établies, pour un effectif maximum de 11 400 militaires et membres d'unités de police constituées
- Mise en place d'un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures correctives en cas de conduite répréhensible)

Installations et infrastructure

- Maintenance et réparation de 31 anciens sites des contingents et des unités de police constituées de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine, de 3 postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro, Bria) et de 4 bâtiments à Bangui (quartier général provisoire de la Mission, annexe du quartier général militaire, quartier général de la force opérationnelle interarmées et camp de M'poko), exploitation et maintenance du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents (dont

15 stations de traitement des eaux, 30 trous de forage, 10 stations de traitement des eaux usées et 125 groupes électrogènes dans d'anciens camps de la MISCA et des complexes des Nations Unies)

- Mise en place du quartier général permanent de la Mission, de 5 bureaux de terrain intégrés (Ndele, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berberati), de 3 bureaux auxiliaires (Paoua, Obo et Birao), d'une base logistique de l'avant à Bouar, de camps de toile modulaires (6 de 150 personnes et 3 de 100 personnes) dans les trois secteurs, de dispensaires des Nations Unies de niveau I dans les 3 secteurs et 2 sous-secteurs
- Construction de l'extension de l'aire de trafic de l'aéroport M'poko à Bangui et de la base logistique de l'aéroport, comprenant un camp de transit pouvant accueillir 220 personnes, la piste d'atterrissage de Kaga Bandoro et les pistes non revêtues de Bria, Bossangoa, Bouar, Bambari et Ndele
- Entretien et réfection de 5 km de voies municipales à Bangui et remise en état des principales voies d'approvisionnement dans les trois secteurs
- Passation d'un marché de services environnementaux (notamment ramassage des ordures, nettoyage, lutte contre les ravageurs, évacuation des ordures, ramassage des déchets dangereux)

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 438 véhicules des Nations Unies, dont 15 véhicules blindés, dans 4 ateliers sur 4 sites, et fourniture de 3 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiant destinés aux véhicules terrestres
- Mise en place d'une navette fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport de 200 membres du personnel par jour en moyenne, entre leur lieu de résidence et les sites de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et 9 hélicoptères utilitaires, 2 hélicoptères militaires armés, 1 drone et 1 avion-cargo militaire moyen, 1 aéronef civil moyen pour les périodes de pointe et 1 appareil pour deux vols hebdomadaires entre Entebbe et Bangui, sur la base du partage des coûts, et fourniture de 10,6 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiant pour les opérations aériennes

Communications

- Mise en place et maintenance d'un réseau satellite pour les communications par voix, télécopie et vidéo et pour la transmission de données, comptant une station centrale à Bangui, 45 microterminaux (VSAT) répartis sur l'ensemble de la zone de la Mission, 45 centraux téléphoniques, 50 liaisons hertziennes et 45 stations de réception additionnelles pour l'Internet, et mise en service de 60 téléphones mobiles par satellite et d'un système radio multiplex pour les communications vocales sécurisées du personnel de la Mission, et assistance à cet égard
- Appui technique pour 1 091 émetteurs-récepteurs haute fréquence et 87 répéteurs VHF, assortis de leur base et d'unités mobiles et portatives, et entretien de dispositifs de vidéoconférence pour toutes les installations du quartier général de la Mission et dans les bureaux régionaux

Informatique

- Appui technique pour des ordinateurs pouvant compter jusqu'à 2 700 utilisateurs et pour l'infrastructure TIC de 45 sites au maximum
- Mise en place et maintenance de 45 réseaux locaux avec et sans fil, faisant partie intégrante du réseau longue distance de la Mission, de 45 serveurs, de 675 imprimantes et de 675 expéditeurs numériques, répartis sur 45 sites

Santé

- Exploitation et entretien de 5 postes de secours sur 5 sites (Bambari, Bossangoa, Bangassou, Berberati et Ndele), 1 hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui, et mise en place et entretien d'un dispensaire des Nations Unies de niveau I à Bangui à l'intention de tout le personnel de la Mission, du personnel des autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence
- Surveillance de 23 dispensaires de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de la Mission sur tous les sites de l'ONU, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV hors de la République centrafricaine
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, notamment d'éducation par les pairs, et exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH/sida, pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Création d'un Centre des opérations de sécurité afin de fournir un appui permanent au personnel, déploiement d'agents de sécurité dans les 5 premiers bureaux régionaux et cours de formation pour tout le personnel concerné de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des responsables de la Mission et des personnalités en visite

Facteurs externes :

Les conditions de sécurité doivent permettre la circulation sans encombre du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles.

Les biens et services doivent être fournis conformément aux contrats applicables.

Tableau 6

Ressources humaines : composante appui

<i>Catégorie</i>						<i>Total</i>			
<i>I. Contingents</i>						44			
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								
					<i>Service mobile</i>				
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Équipe déontologie et discipline									
Postes proposés 2014/15	–	–	2	2	1	5	1	–	6
Section de la sécurité									
Postes proposés 2014/15	–	–	2	15	97	114	126	4	244
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur									
Postes proposés 2014/15	–	1	2	2	6	11	7	–	18
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Bureau du Directeur adjoint									
Postes proposés 2014/15	–	1	9	6	40	56	99	19	174
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	10	10	–	–	10

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Services										
Postes proposés 2014/15	–	1	15	15	91	122	94	12	228	
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	1	3	10	14	–	–	14	
Service de la gestion de la chaîne logistique										
Postes proposés 2014/15	–	1	8	8	33	50	21	1	72	
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	1	13	14	–	–	14	
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications										
Postes proposés 2014/15	–	–	3	2	43	48	23	–	71	
Total partiel 2014/15 – Postes proposés 2014/15	–	4	37	33	213	287	244	32	563	
Total partiel – Emplois de temporaire proposés 2014/15^b	–	–	1	4	35	40	–	–	40	
Total partiel, Division de l'appui à la mission	–	4	38	37	248	327	244	32	603	
Services d'appui – Entebbe										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	2	6	8	10	–	18	
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Total partiel, Services d'appui – Entebbe	–	–	–	2	6	8	11	–	19	
Total, postes proposés 2014/15	–	4	41	52	317	414	382	36	831	
Total, emplois de temporaire proposés 2014/15^b	–	–	1	4	35	40	1	–	41	
Total (I et II), effectif proposé	–	4	42	56	352	454	383	36	872	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe Déontologie et discipline

126. L'Équipe Déontologie et discipline sera chargée de toutes les questions de déontologie et de discipline. Elle rendra compte au Représentant spécial du Secrétaire général, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, fournira des orientations et des avis techniques à la Mission sur les questions relatives à la déontologie et à la discipline, et assurera l'application cohérente des normes de déontologie à toutes les catégories de personnel. L'Équipe recevra les plaintes et rapports de faute professionnelle, les transmettra au Chef de la Mission ou au Bureau des services de contrôle interne selon le cas, établira et tiendra à jour une base de données de tous les cas de faute professionnelle au sein de la Mission et présentera un rapport mensuel au Groupe Déontologie et discipline du Siège. En outre, l'Équipe

Déontologie et discipline organisera à l'intention du personnel de la Mission des séances de formation à la déontologie et à la discipline ainsi qu'à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les tâches incombant à l'Équipe seront accomplies par le Chef de l'Équipe Déontologie et discipline (P-5), trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 2 P-3), un assistant (Déontologie et discipline) (agent du service mobile), avec l'appui d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section de la sécurité

127. La Section de la sécurité sera chargée d'établir et de tenir à jour le système de gestion de la sécurité et les plans de sécurité des Nations Unies pour la République centrafricaine. À cette fin, elle se tiendra en rapport avec le Gouvernement et les autorités locales sur toutes les questions de sécurité et procédera à des évaluations des menaces et à des analyses des risques. Elle sera globalement chargée de gérer la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel de la MINUSCA en assurant des services d'urgence 24 heures sur 24, diriger le corps de gardes de sécurité, réaliser des enquêtes de sécurité, fournir des services de protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau et délivrer les permis nécessaires pour entrer dans la zone de la Mission et y circuler. Elle sera également chargée d'établir les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et d'en assurer le respect, une fois qu'elles auront été approuvées par l'agent habilité. L'État n'étant pas en mesure de garantir la sécurité et n'ayant aucune autorité en dehors de Bangui, le personnel de la MINUSCA est exposé à des menaces considérables. Il faudra donc des capacités conséquentes pour garantir sa sécurité. À cet égard, le champ d'activité de la Section couvrira notamment la planification, les opérations, l'administration et l'appui, la sécurité des locaux, la sécurité de l'aviation, les services de protection, la formation, les enquêtes, la délivrance des cartes d'accès et les vérifications d'identité, la sécurité incendie et la présence sur le terrain.

128. La Section de la sécurité sera dirigée par un conseiller en chef pour la sécurité (P-5) fourni par le Département de la sûreté et de la sécurité, qui sera épaulé par 1 analyste en chef (P-4), 1 conseiller adjoint pour la sécurité (administration et appui) (P-4), 3 analystes des informations sur la sécurité (2 SM, 1 VNU), 11 responsables des opérations (agents du Service mobile), 10 assistants aux opérations (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 7 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 spécialiste de l'information sur la sécurité (adjoint de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies), 1 responsable de la sécurité des locaux (P-3), 8 spécialistes de la sécurité des locaux (agents du Service mobile), 4 assistants (sécurité des locaux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 coordonnateur de la protection rapprochée (P-3), 1 coordonnateur adjoint de la protection rapprochée (agent du Service mobile), 36 gardes du corps (agents du Service mobile), 5 chauffeurs-gardes du corps (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 responsables de la sécurité aérienne (agents du Service mobile), 6 assistants (sécurité aérienne) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 chef de l'administration des services de sécurité (P-3), 1 responsable de l'administration et de la logistique (agent du Service mobile), 1 responsable des ressources humaines et de l'informatique (agent du Service mobile), deux assistants (appui) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 chef du Groupe de la planification

(P-3), 2 responsables de la planification de la sécurité (agents du Service mobile), 1 responsable de la formation à la sécurité (P-3), 4 spécialistes de la formation à la sécurité (agents du Service mobile), 2 assistants de formation à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un chef du Groupe des enquêtes sur les atteintes à la sécurité (P-3), 4 enquêteurs sur les atteintes à la sécurité (agents du Service mobile), 11 assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 responsable de la sécurité incendie (P-3), 6 spécialistes de la sécurité incendie (4 SM, 2 VNU), 10 pompiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 8 coordonnateurs de la sécurité sur le terrain (P-3), 16 spécialistes de la sécurité sur le terrain (agents du Service mobile), 16 assistants (sécurité sur le terrain) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 48 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 responsables des cartes d'accès et d'identité (agents du Service mobile) et 4 assistants (cartes d'accès et d'identité) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

129. L'analyste en chef chargé des opérations supervisera les groupes suivants : Groupe des opérations de sécurité, Groupe de la sécurité des locaux, Groupe des services de protection et Groupe de la sécurité aérienne. Le Conseiller adjoint pour la sécurité (administration et appui) supervisera les groupes suivants : Groupe des plans de sécurité, Groupe de la formation à la sécurité, Groupe des enquêtes spéciales, Groupe des cartes d'accès et d'identité, Groupe de la sécurité incendie et les bureaux locaux. L'appui administratif général à la Section sera assuré par l'assistant personnel du Conseiller en chef pour la sécurité (agent du service mobile) et par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Sur les 244 postes proposés, 88 (8 P-3, 16 SM et 64 GN) seront affectés à 8 sites sur le terrain et 43 (1 P-3, 37 SM et 5 GN) à la protection rapprochée du Représentant spécial et des deux représentants spéciaux adjoints.

Division de l'appui à la mission

Tableau 7

Ressources humaines : Bureau du Directeur de l'appui à la mission

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté Volontaires des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>sur le plan national^a</i>	<i>Unies</i>	
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission									
Postes proposés 2014/15	–	1	2	–	2	5	2	–	7
Groupe de la sécurité aérienne									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	1	1	2	2	–	4
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Groupe des réclamations et de la commission d'enquête									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	2	2	3	–	5
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Total, postes proposés 2014/15	–	1	2	2	6	11	7	–	18
Total, emplois de temporaire proposés 2014/15^b	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Total, postes et emplois de temporaire proposés	–	1	2	2	8	13	7	–	20

Abréviations: SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire autre que pour les réunions.

130. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission fournira un appui administratif, logistique et technique aux contingents, à la Police des Nations Unies et à d'autres services organiques civils de la MINUSCA, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. Compte tenu du niveau de responsabilité du titulaire, il est proposé de classer le poste de Directeur de l'appui à la mission au rang D-2; le Directeur sera secondé par un Directeur adjoint de l'appui à la mission. Les bureaux qui relèvent directement du Directeur de l'appui à la mission sont notamment le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité et le Groupe des réclamations et de la commission d'enquête.

131. Le Directeur de l'appui à la mission (D-2) sera secondé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), qui supervisera son équipe de collaborateurs directs. Le fonctionnaire d'administration (hors classe) sera l'interlocuteur désigné pour les questions de déontologie et de discipline, supervisera les activités du Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité et assurera la liaison avec le Bureau du Chef de cabinet. Le Bureau comptera un attaché d'administration (P-4), qui donnera aux équipes d'appui administratif des directives stratégiques et des orientations concernant les politiques et la mise en œuvre, et dirigera et coordonnera l'élaboration des stratégies, des procédures administratives, des normes de résultats et des projets de la Mission.

132. L'équipe de collaborateurs directs sera appuyée par un attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national) qui constituera une ressource supplémentaire pour les relations publiques et la communication entre la Mission et les autorités administratives du pays hôte. Il faut en effet un bon niveau de liaison avec les autorités nationales pour obtenir une action rapide concernant l'installation du quartier général à Bangui, ainsi que celle des camps et d'autres structures. Le titulaire de ce poste fournira un appui pour le suivi et le contrôle des activités opérationnelles, et conseillera et aidera le Directeur en ce qui concerne la stratégie en matière de logistique et l'application de l'accord sur le statut des forces

quant aux installations, aux exemptions fiscales et aux documents d'identité. En améliorant la qualité de ses relations avec les autorités nationales, la MINUSCA pourra promouvoir une meilleure compréhension de l'accord sur le statut des forces, ce qui facilitera l'accomplissement des tâches administratives et des achats. En outre, l'attaché de liaison assurera la liaison entre la Mission et le Ministère de la sécurité et les populations locales au sujet de la protection du périmètre du quartier général de la MINUSCA à Bangui et de la sécurité dans tous les secteurs (patrouilles de police et installation du dispositif de sécurité). L'équipe de collaborateurs directs sera appuyée par deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe de la sécurité aérienne

133. Le Groupe de la sécurité aérienne aidera le Directeur de l'appui à la mission et l'équipe de direction de la Mission à mettre en place et à gérer le programme de sécurité aérienne de la Mission, conformément au Manuel de sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, l'objectif étant de tout faire pour réduire les risques liés aux opérations aériennes à un niveau acceptable en vue d'éviter les accidents et incidents aériens.

134. Le Groupe assurera les fonctions essentielles suivantes : a) évaluation des risques dans les principaux aérodromes (Bangui, Bouar, Kaga Bandoro et Bria) et analyse des menaces éventuelles pour les activités aériennes; b) formulation de recommandations en matière de sécurité à l'intention des parties prenantes concernées; c) conseils à la haute direction sur toutes les questions liées à la sécurité aérienne; d) inspection initiale de tout aéronef nouvellement arrivé dans la zone de la Mission; e) tenue de la base de données des rapports et évaluations tactiques; f) organisation de séances d'information sur la performance en matière de sécurité aérienne à l'intention de tous nouveaux équipages; g) surveillance des risques et des incidents, et enquêtes à ce sujet; h) organisation de réunions avec le personnel aéronautique ou les opérateurs et les autorités nationales de l'aviation civile afin de régler les problèmes de sécurité aérienne; i) aide à l'équipe de direction de la Mission pour l'élaboration et la mise en œuvre de procédures opérationnelles permanentes en matière de gestion des risques opérationnels aéronautiques; et j) mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence en cas d'accident aérien pour tous les secteurs.

135. Le Groupe de la sécurité aérienne sera dirigé par un chef (P-4), qui relèvera directement du Directeur de l'appui à la mission et sera chargé de donner des conseils sur toutes les questions liées à la sécurité aérienne, de recommander des mesures correctives visant à limiter les risques liés aux opérations aériennes, et d'élaborer et de gérer le programme de sécurité aérienne de la Mission. Le chef du Groupe de la sécurité aérienne sera épaulé par un assistant à la sécurité aérienne (agent du Service mobile).

Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité

136. Le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité se composera de 2 spécialistes de la gestion des risques (1 P-3, 1 AI), 2 assistants à la gestion des risques (1 SM, 1 AI), et 1 assistant à la gestion des risques occupant un emploi de temporaire (agent du Service mobile) qui contribueront à : a) la mise en place du système de gestion des risques et de conformité de la MINUSCA, avec

notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Mission concernant les risques et la conformité, les objectifs et le plan d'action; b) la réalisation des audits de la Mission et l'examen des questions de contrôle interne; c) l'appui fourni aux organes de contrôle dans toutes les activités pertinentes; d) l'application des recommandations de contrôle en conseillant les bureaux sur les mesures à prendre pour appliquer les recommandations en suspens; et e) la coordination et l'établissement des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de l'application des recommandations des organes de contrôle encore en souffrance, et la mise à jour régulière de la base de données des audits du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et d'autres bases de données issues du suivi et des contrôles.

Groupe des réclamations et de la commission d'enquête

137. Le Groupe des réclamations et de la commission d'enquête se composera de deux fonctionnaires chargés des réclamations (administrateurs recrutés sur le plan national), trois assistants aux réclamations (2 SM, 1 AN), d'un assistant aux réclamations occupant un emploi de temporaire (agent du Service mobile) qui appuieront le comité de contrôle du matériel, le comité local des marchés, le comité d'examen des réclamations et contribuera à la préparation des rapports destinés à ces comités, établira des listes de dossiers et suivra l'application de toutes les recommandations de la commission d'enquête.

Tableau 8

Ressources humaines : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes proposés 2014/15	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de l'environnement									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Groupe de la coordination des services d'appui									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	2	1	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	2	2

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie									
Postes proposés 2014/15	–	–	–	1	4	5	76	3	84
Bureau de la coordination et bureaux de secteur									
Postes proposés 2014/15	–	–	4	–	12	16	5	14	35
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	6	6	–	–	6
Section des finances et du budget									
Postes proposés 2014/15	–	–	2	–	11	13	6	–	19
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Section de la gestion des ressources humaines									
Postes proposés 2014/15	–	–	3	1	8	12	9	–	21
Emplois de temporaire proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Total, postes proposés 2014/15	–	1	9	6	40	56	99	19	174
Total, emplois de temporaire proposés 2014/15^b	–	–	–	–	10	10	–	–	10
Total, postes et emplois de temporaire proposés	–	1	9	6	50	66	99	19	184

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

138. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission sera responsable de l'ensemble des ressources, de la coordination de l'appui opérationnel et logistique, de la gestion des résultats et de la planification stratégique ainsi que de l'assurance qualité, afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. À ce titre, il aidera le Directeur de l'appui à la mission à gérer efficacement les services d'appui. Il se composera des entités suivantes : Groupe de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, Groupe de la coordination des services d'appui, Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie, Bureau de coordination et bureaux de secteur, Section des finances et du budget et Section de la gestion des ressources humaines.

139. Le Directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1) sera assisté par un attaché d'administration (P-3) chargé de gérer l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint et par deux assistants administratifs (1 SM, 1 GN).

Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de l'environnement de travail

140. Le Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de l'environnement se composera d'un spécialiste des questions d'environnement (P-3) et d'un assistant aux questions d'environnement (agent du Service mobile) et sera chargé de contrôler et mettre en œuvre les protocoles et normes de la Mission en matière d'hygiène et de sécurité du travail, afin de garantir que l'ensemble du personnel travaille dans des conditions sûres et saines sur le plan environnemental dans toute sa zone d'opérations. Il veillera également à ce que la Mission ait un impact positif sur l'environnement et les populations avoisinantes.

Groupe de la coordination des services d'appui

141. Le Groupe de la coordination des services d'appui se composera de deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et deux attachés d'administration (administrateurs recrutés sur le plan national) et coordonnera et supervisera la fourniture de services d'appui depuis le centre logistique de la MONUSCO et du Bureau régional d'achat situés à Entebbe, afin de garantir que la MINUSCA recevra des services efficaces et rationnels conformes à l'accord de prestation de services.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

142. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie se composera de deux conseillers du personnel (P-3), d'un assistant des conseillers du personnel (agent du Service mobile) et d'un assistant au bien-être du personnel occupant un emploi de temporaire (agent du Service mobile). Le Groupe sera chargé d'apporter un soutien au personnel de la Mission dans le domaine de la gestion du stress et du conseil personnalisé, de faire des recommandations pour améliorer la qualité de vie et suivre la mise en œuvre des mesures prises en conséquence, conformément aux politiques du Département de l'appui aux missions. Il aura pour principale fonction de garantir un environnement de travail, de vie et de loisir sain pour toutes les catégories de personnel déployé dans la zone de la Mission.

Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

143. Le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies facilitera les contacts entre la Mission et le siège du programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn (Allemagne) pour ce qui concerne l'administration des 140 postes de Volontaires proposés. Il comprendra deux spécialistes de l'appui (2 Volontaires des Nations Unies) qui seront chargés des tâches d'administration et d'appui concernant les Volontaires affectés à la Mission.

Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie

144. Le Groupe de la gestion des conférences sera chargé de fournir des services d'interprètes, en particulier aux contingents militaires et de police. Les interprètes assumeront également les fonctions d'assistants chargés de la liaison avec la population locale. Le Groupe sera placé sous l'autorité du chef de la gestion des conférences (P-3) et supervisera les activités de 79 traducteurs/interprètes (1 agent du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 74 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

Le Groupe de la gestion des services de base-vie assurera des services courants de la vie quotidienne pour les 10 bureaux de secteur et bureau régionaux répartis en République centrafricaine et veillera à ce que le personnel de la Mission déployé dans ces différents sites bénéficie de services adéquats. Le Groupe sera placé sous l'autorité du chef de la gestion des services de base-vie (agent du Service mobile) qui supervisera les activités de trois assistants à la gestion des services de base-vie (2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies).

Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission

145. L'appui administratif et technique fourni aux trois postes de commandement de secteur (Kaga Bandoro, Bria et Bouar), aux cinq bureaux locaux intégrés (Ndele, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berberati), aux trois bureaux auxiliaires (Paoua, Obo et Birao) et à 31 autres sites ayant seulement une présence militaire permanente sera coordonné par le Directeur adjoint de l'appui à la mission.

146. Le Bureau de la coordination de l'appui aux secteurs (situé au quartier général, à Bangui) sera chargé de coordonner toutes les activités ayant trait à l'administration, aux finances et aux ressources humaines, y compris l'établissement de rapports, pour assurer une prestation de services administratifs efficace et efficiente à tous les bureaux et sites mentionnés précédemment. Le Bureau de la coordination de l'appui aux secteurs sera dirigé par 1 attaché d'administration (P-4), appuyé par 5 assistants administratifs (3 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies).

147. Du fait de leur importance stratégique et de leur taille, les trois postes de commandement de secteur (Kaga Bandoro, Bria et Bouar) seront chacun dirigés par un administrateur chargé de l'appui régional à la classe P-4. Les bureaux locaux intégrés (Bambari et Bossangoa) seront quant à eux dirigés par un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (agent du Service mobile). Chacune de ces cinq entités sera appuyée par un assistant administratif (agent du Service mobile) et des assistants au soutien logistique polyvalents appartenant à diverses catégories (voir détails ci-après) qui permettront d'assurer leur bon fonctionnement. Les fonctions et procédures spécialisées qui ne pourront être assumées à ce niveau seront centralisées au niveau de bureaux régionaux plus importants ou exécutées au quartier général de la Mission, à Bangui. Au total, les effectifs seront les suivants : 5 responsables de l'appui à la mission au niveau régional (3 P-4 et 2 agents du Service mobile), 5 assistants administratifs (agents du Service mobile), 19 assistants au soutien logistique (2 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 12 Volontaires des Nations Unies) et 6 assistants à l'appui régional (emplois de temporaire – agents du Service mobile).

Section des finances et du budget

148. La Section des finances et du budget donnera des directives pour la planification de l'établissement du budget, fournira un appui pour l'administration des fonds d'affectation spéciale relatifs à la Mission, tiendra sa comptabilité, contrôlera et approuvera les engagements et les décaissements, et veillera à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière et des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Elle sera dirigée par le Chef de la Section des finances et du budget (P-5) et appuyée par 2 fonctionnaires des finances et du budget (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le

plan national), 15 assistants (finances et budget) (11 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 assistant (finances et budget) (emploi de temporaire – agent du Service mobile).

Section de la gestion des ressources humaines

149. La Section de la gestion des ressources humaines sera chargée des services intégrés et stratégiques en matière de gestion des ressources humaines de la Mission, à savoir la planification, le recrutement, l'affectation, l'administration, la formation et le renforcement des capacités des effectifs. Elle établira et examinera les définitions d'emploi correspondant aux différentes fonctions de la Mission, définira et administrera les travaux des groupes permanents et spéciaux locaux, administrera toutes les demandes de voyages et de visas, supervisera la gestion des droits à prestations des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies, conseillera les fonctionnaires de l'ONU sur les prestations et avantages auxquels ils ont droit, et émettra des avis sur la planification et l'allocation des ressources et le perfectionnement du personnel. Du fait du transfert de postes proposé au Centre de services régional, la Section fournira un appui au Centre dans les domaines de la planification et du recrutement du personnel de la Mission, et fournira un appui spécialisé et des services aux clients. Elle sera dirigée par le chef de la Section des ressources humaines (P-5), qui sera secondé par 4 spécialistes des ressources humaines (2 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 16 assistants chargés des ressources humaines (8 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur plan national) et 2 assistants chargés des ressources humaines (emplois de temporaire – agents du Service mobile).

Tableau 9
Ressources humaines : Service de la prestation de services

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Service mobile</i>	<i>Personnel Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>		<i>Total partiel</i>	<i>recruté sur le plan national^a</i>	<i>Nations Unies</i>	
Bureau du Chef de la prestation de services									
Postes proposés 2014/15	–	1	2	–	3	6	1	–	7
Emplois de temporaire proposés pour 2014/15 ^b	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Centre d'appui à la mission									
Postes proposés 2014/15	–	–	3	3	4	10	1	–	11
Emplois de temporaire proposés pour 2014/15 ^b	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Section du génie et de la gestion des installations									
Postes proposés 2014/15	–	–	4	–	17	21	11	–	32
Emplois de temporaire proposés pour 2014/15 ^b	–	–	–	–	8	8	–	–	8

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section des approvisionnements										
Postes proposés 2014/15	–	–	1	2	14	17	24	–	41	
Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres										
Postes proposés 2014/15	–	–	3	7	50	60	53	12	125	
Section des services médicaux										
Postes proposés 2014/15	–	–	2	3	3	8	4	–	12	
Emplois de temporaire proposés pour 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
Total – Postes proposés	–	1	15	15	91	122	94	12	228	
Total – Emplois de temporaire proposés^b	–	–	1	3	10	14	–	–	14	
Total – Emplois de temporaire proposés	–	1	16	18	101	136	94	12	242	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre de l'assistance temporaire.

Bureau du Chef de la prestation de services

150. Le chef de la prestation de services supervisera les opérations du Centre d'appui à la mission, de la Section du génie et de la gestion des installations, de la Section des approvisionnements, de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres et de la Section des services médicaux. Le Bureau sera chargé de planifier, de coordonner et de suivre les projets complexes qui exigent une gestion attentive de nombreux services et fonctions de la chaîne logistique, dans le but d'assurer leur mise en œuvre efficace, en particulier au cours de la phase de démarrage de la Mission.

151. Le Bureau du Chef de la prestation de services comprendra 1 chef (D-1), 1 administrateur chargé des services (P-5), 2 assistants aux services (agents du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 spécialistes de la gestion des projets (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et 2 spécialistes de la gestion des projets (emplois de temporaire – P-3).

Centre d'appui à la mission

152. Le Centre d'appui à la mission coordonnera toutes les opérations de logistique, et répartira les tâches entre les sections du Service de la prestation de services et les unités d'appui militaire (compagnies de génie). Il formulera des orientations en matière de planification, afin de veiller à la bonne formulation des tâches et objectifs et de faire en sorte que les ressources nécessaires sont mobilisées. Bien que son rôle consiste principalement à fournir un soutien logistique efficace et rapide à

toutes les composantes de la Mission, le Centre gèrera également certains aspects de la coopération et de l'assistance mutuelle entre la Mission, les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

153. Le Centre sera dirigé par un chef (P-5) secondé par 6 logisticiens (2 P-4, 3 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 assistants au soutien logistique (agents du Service mobile), 2 logisticiens (emplois de temporaire – 1 P-4 et 1 P-3) et 1 assistant au soutien logistique (emploi de temporaire – agent du Service mobile). Le Centre comprendra trois groupes : le Groupe des opérations en cours; le Groupe de la planification logistique; et le Groupe de l'analyse et de la planification.

154. Le Groupe des opérations en cours centralisera toutes les demandes de soutien logistique émanant des composantes de la Mission, d'autres entités des Nations Unies et d'entités extérieures. En consultation avec les composantes de la Mission concernées, il coordonnera et contrôlera le déploiement, la relève, le rapatriement et le redéploiement du personnel en tenue; fournira un appui systématique à toutes les entités de la Mission, y compris ses composantes civiles, militaires et de police; planifiera, coordonnera, exécutera, suivra toutes les activités de soutien logistique et fera rapport sur celles-ci conformément aux priorités fixées par les responsables de la Mission; assurera la coordination de l'appui logistique avec le Service de la prestation de services et le Service de gestion de la chaîne logistique pour établir les priorités et décider de l'affectation des ressources au niveau local dans le cadre du plan global de soutien logistique de la Mission; coordonnera la gestion des équipes d'appui aérien, terrestre et maritime pour le transport de personnel ou de fret par voie aérienne, terrestre ou maritime en consultation avec le Centre conjoint de coordination de la Mission et conformément aux priorités établies par les responsables de la Mission; travaillera en étroite coordination avec les fonctionnaires d'administration régionaux pour veiller à ce que tous les besoins d'appui des régions soient satisfaits rapidement et efficacement; conseillera le Chef s'agissant de l'utilisation des réserves de la Mission; mettra en place une cellule d'intervention logistique fonctionnant 24 heures sur 24, pour pouvoir intervenir en cas d'urgence ou après une catastrophe; et enrichira les bases de données logistiques et les outils électroniques d'établissement de rapports.

155. Le Groupe de la planification logistique analysera les rapports, plans et documents d'orientation pour déterminer le niveau de soutien requis; dirigera des visites de reconnaissance et d'évaluation logistique sur des sites potentiels de déploiement ou d'appui logistique réduit, enverra des logisticiens, selon que de besoin, pour réaliser des missions d'évaluation technique, effectuera des visites de reconnaissance dans les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ou des visites préalables au déploiement; élaborera des plans pour le déploiement, la relève, le rapatriement et le redéploiement du personnel en tenue en étroite coordination avec les différentes composantes de la Mission; rédigera et examinera les procédures opérationnelles permanentes en matière de logistique propres à la Mission; prodiguera des conseils à d'autres composantes de la Mission s'agissant de la planification de leurs activités de fond; établira des directives et des instructions administratives et logistiques à l'appui des opérations notamment celles menées par les composantes, services ou sections des contingents militaires et de police ou chargées des activités humanitaires, électorales ou relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration; fournira des spécialistes de la logistique, selon que de besoin, pour tous les examens ou études réalisés par la Mission et à tous les

groupes de travail ou équipes de planification mis en place par celle-ci; élaborera des plans d'action en cas d'imprévus, comme l'évacuation ou le transfert de la Mission, en consultation avec les chefs des composantes concernées; planifiera les projets et activités logistiques importants, conformément aux priorités fixées par les hauts responsables de la Mission; veillera à ce que les règles, règlements et directives du gouvernement hôte et de l'ONU en matière de protection de l'environnement soient dûment pris en compte dans tous les plans; et organisera des réunions d'information sur la logistique et des stages pour les nouveaux membres du personnel et des contingents militaires et de police déployés dans la zone de la Mission.

156. Le Groupe de l'analyse et de l'établissement des rapports s'acquittera des tâches essentielles suivantes : collecte, compilation, analyse, interprétation et diffusion de l'information d'ordre logistique dans la zone de la Mission au moyen, dans toute la mesure possible, d'outils informatiques tels que des bases de données et des tableaux de bord; suivi et analyse des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels établis par tous les éléments de la Mission, les organismes des Nations Unies et les entités extérieures pour déterminer les implications et besoins en termes de logistique; établissement et gestion d'un « tableau logistique » respectant le concept opérationnel et le plan de soutien logistique de la Mission; établissement de tous les rapports et retours d'information pour le compte du Service, conformément aux diverses procédures opérationnelles permanentes; établissement de synthèses logistiques, organisation d'exposés et de présentations ayant trait à la logistique; et transmission aux responsables d'informations et de rapports à jour pertinents sur les questions de logistique.

Section du génie et de la gestion des installations

157. La Section du génie et de la gestion des installations, dirigée par le Chef de la Section (P-5), fixera les orientations générales, sur les plans administratif et technique, des activités de génie menées dans l'ensemble de la Mission. Le Chef de la Section sera également chargé des tâches suivantes : a) traiter avec les autres entités du système des Nations Unies et des tiers tels que le Gouvernement, les sous-traitants et les donateurs lorsqu'une collaboration est nécessaire; b) assurer l'entretien des locaux à usage de bureaux de la Mission, des bases de soutien logistique, des locaux à usage d'habitation, et des autres infrastructures et installations; et c) construire ou aménager des installations et infrastructures dans tous les sites de la Mission en respectant les normes minimales de sécurité opérationnelle compte tenu des résultats des évaluations des risques de sécurité. Les services d'ingénierie engloberont la fourniture de logements, la construction ou la remise en état de locaux, l'approvisionnement en eau en vrac et l'alimentation électrique, les travaux relatifs aux installations électriques et aux infrastructures d'assainissement, y compris les installations de traitement des eaux usées, et à la gestion des locaux. Les groupes de génie des éléments militaires précurseurs seront placés sous l'autorité du Chef de la Section par l'intermédiaire du Centre d'appui à la mission.

158. La Section gèrera l'ensemble des activités de génie et comprendra une équipe d'experts techniques capables d'intervenir dans tous les domaines du génie, qu'il s'agisse des travaux de construction, des installations, des secteurs ou d'autres secteurs spécialisés. Elle sera appuyée par 2 assistants administratifs (1 SM, 1 GN),

7 ingénieurs (3 P-4, 4 AN), 22 assistants Génie (16 SM, 6 GN), et 8 assistants Génie (emplois de temporaires – agents du Service mobile).

Section des approvisionnements

159. La Section des approvisionnements s'occupera de l'achat et de la livraison de fournitures ou de la prestation de services, y compris l'achat d'articles de sécurité, tels que les équipements de protection individuelle, et des fournitures courantes et du matériel d'usage général, ainsi que des services de restauration, des rations et du carburant. Elle sera dirigée par le Chef de la Section des approvisionnements (P-4), assisté d'un chef du Groupe des rations (P-3), de 10 administrateurs chargés de l'approvisionnement (1 P-3, 3 SM et 6 AN) et de 29 assistants à l'approvisionnement (11 SM et 18 GN). Elle mettra en place les services initiaux, qui seront suivis par la négociation et la signature de contrats portant sur les arrangements à long terme, et assurera l'approvisionnement de la Mission en carburant et en rations, vérifiant le niveau des stocks, passant les commandes, contrôlant les activités des sous-traitants, et veillant à ce que les conditions permettant d'assurer le contrôle de la qualité des prestations, ainsi que le respect des normes sanitaires et environnementales et des normes minimales de sécurité opérationnelle sont réunies.

Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres

160. La Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestre fournira à la Mission tous les services relatifs à la mobilité et à la distribution, qu'il s'agisse du transport de fret, des déplacements de passagers dans la zone d'opérations, de l'appui aérien au moyen de vols réguliers ou de vols spéciaux, et du transport terrestre dans la zone d'opérations. Cette approche intégrée des mouvements s'appuie sur l'avantage comparatif que peut présenter tel type de transport par rapport à tel autre et des synergies correspondantes. La Section sera dirigée par un chef (P-5), qui supervisera les activités du Centre mixte de coordination des mouvements, du Groupe du contrôle des mouvements, du Groupe du transport aérien, du Groupe du transport et du bureau de Douala (Cameroun). Le chef sera secondé par trois assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

161. Les effectifs proposés visent à constituer une capacité opérationnelle initiale qui sera complétée par le recours à des sous-traitants pour assurer certaines fonctions en matière de contrôle des mouvements et de transport de surface et aux ressources existant sur le marché local.

162. Le Centre mixte de coordination des mouvements sera responsable de la planification intégrée du déploiement, de la relève, du rapatriement et du redéploiement des contingents dans la zone de la Mission, et de tous les mouvements nécessaires au fonctionnement de la Mission. Il comprendra 1 chef (administrateur recruté sur le plan national), 1 fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (P-3), et 3 assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile).

163. Le Groupe du contrôle des mouvements s'occupera du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant aux Nations Unies, de l'expédition et du dédouanement des effets personnels, du transport des civils et des membres des contingents dans la

zone de la Mission, de la gestion des passagers et du fret et de l'entreposage des marchandises en transit à l'aéroport et à la base logistique. Il comprendra un chef (agent du Service mobile), 13 fonctionnaires de l'organisation des mouvements et transports (9 SM, 1 AN et 3 VNU), et 26 assistants au contrôle des mouvements (8 SM et 18 GN).

164. Le Groupe du transport aérien sera responsable de la gestion et de l'utilisation sûre et efficace des moyens aériens de la Mission, y compris des opérations aériennes, de la gestion de la qualité, du respect des normes techniques et réglementaires, de la gestion des terrains d'aviation, de l'assurance de la sécurité, de l'établissement et du suivi du budget des opérations aériennes, de l'élaboration des directives générales et de leur application, ainsi que de la formation du personnel chargé des opérations aériennes. Il comprendra 1 chef (P-4), 11 spécialistes des transports aériens (5 P-3, 1 P-2, 1 AN et 4 VNU), et 18 assistants aux transports aériens (14 SM et 4 AN).

165. Le Groupe du transport sera chargé de la gestion et de l'entretien de tous les moyens de transport de surface de la Mission, y compris des véhicules destinés au transport de personnalités, du matériel de manutention au sol des terrains d'aviation, et du matériel BTP. Ce groupe comprendra un chef (P-4), 8 fonctionnaires chargés des transports (2 SM, 1 AN et 5 VNU), et 33 assistants (transports) (11 SM et 22 GN).

166. Le bureau de Douala organisera la réception et le transfert des passagers et des marchandises destinés à la Mission via des ports et aéroports camerounais. Douala étant le port le plus proche de la République centrafricaine, il sera largement fait appel au bureau de Douala lors de la phase de lancement de la Mission. Le bureau fera également office de centre de liaison pour le dédouanement et l'accomplissement des formalités de transit du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents arrivant au port de Douala. Le bureau comprendra 1 chef (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des services médicaux

167. La Section des services médicaux dispensera des soins médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, y compris des services de suivi et des traitements préventifs, coordonnera les évacuations sanitaires primaires et secondaires à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission et établira des plans en vue des situations d'urgence médicale. L'appui médical sera assuré à quatre niveaux différents : les pays fournisseurs de contingents déployant un bataillon ou une compagnie ou des unités de police constituées déploieront leurs effectifs avec des cliniques de niveau I complètes; une clinique des Nations Unies de niveau II sera ouverte à Bangui et fonctionnera avec une unité médicale militaire; deux hôpitaux militaires de niveau II dotés chacun d'une équipe d'évacuation sanitaire par voie aérienne seront déployés à Kaga Bandoro et à Bria; les soins de niveau III et de niveau IV seront assurés dans le cadre de mémorandums d'accords conclus par des missions des Nations Unies opérant dans des pays voisins. Ces accords comprennent l'utilisation d'installations sanitaires de niveau III et IV situées à Nairobi dans le cadre de l'actuel contrat conclu par l'UNSOA, l'utilisation d'installations sanitaires situées à Pretoria dans le cadre des accords existants avec la MONUSCO, et l'utilisation d'installations sanitaires situées à Accra dans le cadre des accords

passés avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Les évacuations médicales vers des formations de niveau II seront assurées par des avions ou des hélicoptères en partage rattachés à Bangui, à Bouar, à Kaga Bandoro et à Bria.

168. La Section sera dirigée par le Chef des services médicaux (P-5), qui sera épaulé par 4 médecins (1 P-4, 2 P-3 et 1 AN), 1 pharmacien (P-3), 2 infirmiers (agents du Service mobile), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN), 2 conducteurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant médical (emploi de temporaire – agent du Service mobile).

Tableau 10

Ressources humaines : Service de la gestion de la chaîne logistique

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Chef du Service de la gestion de la chaîne logistique									
Postes proposés 2014/15	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Section des achats									
Postes proposés 2014/15	–	–	1	2	3	6	3	–	9
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Section de la planification des acquisitions									
Postes proposés 2014/15	–	–	2	1	6	9	4	–	13
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Section de la gestion du matériel									
Postes proposés 2014/15	–	–	3	2	6	11	4	1	16
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	4	4	–	–	4
Section de la gestion des contrats									
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	2	4	2	–	6
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Section de la gestion centralisée des stocks									
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	15	17	7	–	24
Emplois de temporaires proposés 2014/15 ^b	–	–	–	–	6	6	–	–	6
Total – Postes proposés	–	1	8	8	33	50	21	1	72
Total – Emplois de temporaires proposés^b	–	–	–	1	13	14	–	–	14
Total général – Postes et emplois de temporaire proposés	–	1	8	9	46	64	21	1	86

Abréviations: SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre de l'assistance temporaire.

169. Le modèle de gestion de la chaîne logistique proposé pour la Mission établit une distinction entre les activités en amont et les activités en aval. Les activités en

amont concernent le transport des marchandises jusqu'au port d'entrée de Douala, tandis que les activités en aval visent à assurer la circulation et le stockage des marchandises du port d'entrée au lieu de consommation et leur distribution. Toutes les activités en aval de la chaîne logistique devant relever de la Mission, ses responsables en assumeront la responsabilité et devront rendre compte de la gestion de ces activités tandis que la gestion globale de la chaîne logistique relèvera de la responsabilité du Département de l'appui aux missions, qui fournira un appui direct à la Mission par l'intermédiaire du pôle Services centralisés. Les activités en aval, qui englobent celles du Centre de services régional d'Entebbe et celles de la zone de la Mission, relèveront de la responsabilité de l'équipe de direction de la Mission, en particulier du directeur de l'appui à la mission ou de son représentant (le Chef du Service de la gestion de la chaîne logistique).

170. La chaîne logistique proposée pour la Mission est fondée sur le concept de plateforme centralisée, dans lequel les trois bureaux régionaux de Kaga Bandoro, Bria et Bouar seront dotés d'entrepôts centralisés faisant office de centre de stockage et de distribution pour leurs bureaux auxiliaires respectifs. La Mission tirera le meilleur parti possible des routes et pistes d'atterrissage existantes selon l'état des routes, les conditions de sécurité et la situation politique. Ces entrepôts régionaux permettront d'assurer la continuité des opérations en mettant en permanence à la disposition des bureaux des fournitures destinées aux opérations courantes et aux interventions d'urgence. Le Service de la gestion de la chaîne logistique dirigera et supervisera les opérations de la Section des acquisitions, de la Section de la planification des acquisitions, de la Section de la gestion du matériel, de la Section de la gestion des marchés et de la Section de la gestion centralisée des stocks dans le cadre de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions et du système Umoja. Le Cabinet du Chef comprendra 1 chef (D-1), 1 administrateur chargé de la chaîne logistique (P-3) et de 2 assistants (chaîne logistique) (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des achats

171. La Section des achats apporte en temps voulu un appui adapté, efficient et économique à la Mission, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et du Manuel des achats. Elle contribue notamment à optimiser la procédure d'achat par une planification, des services et une communication efficaces avec les clients, et donne aux hauts responsables des conseils techniques sur certaines questions, notamment sur les initiatives régionales et internationales en matière d'achats et de gestion de la chaîne logistique.

172. La Section sera dirigée par le Chef du Service des achats (P-4), secondé par 3 fonctionnaires chargés des achats (1 P-3, 1 P-2 et 1 AN), 5 assistants aux achats (3 SM et 2 GN), 1 fonctionnaire chargé des achats (emploi de temporaire – P-3) et 1 assistant aux achats (emploi de temporaire – agent du Service mobile). La Section comprendra les unités à comptabilité autonome ci-après : Groupe de l'approvisionnement général et de la sécurité; Groupe du génie et des services généraux; Groupe des baux et de la cession des biens; et Groupe du transport, des opérations aériennes et du contrôle des mouvements.

Section de la planification des acquisitions

173. La Section de la planification des acquisitions sera chargée de contrôler et de suivre l'ensemble de la chaîne logistique de la Mission pour assurer en continu la fourniture de biens et de services afin de répondre aux besoins opérationnels. Elle collaborera étroitement avec les sections responsables des services d'entreposage, de la gestion du matériel et de la gestion des marchés, suivant toutes les activités pour que la chaîne logistique fonctionne de manière efficace et efficiente. Par ailleurs, la Section coordonnera l'appui à la Mission avec les principales parties prenantes, telles que les unités à comptabilité autonome intervenant dans la prestation de services, pour veiller à ce que les activités relatives à la budgétisation, aux demandes d'achats, au niveau des stocks requis, au prépositionnement, à la distribution des biens et à la prestation des services soient réalisées dans les meilleurs délais pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Elle fournira en temps voulu des rapports synthétiques et précis à toutes les parties prenantes, à savoir les hauts responsables, les unités à comptabilité autonome ou des clients extérieurs, comme le Siège, sur l'état de la chaîne logistique de la Mission. Ces rapports permettront de prendre rapidement des décisions pour faire en sorte que la chaîne logistique soit interrompue le moins possible et assurer le réassort et la rationalisation des stocks et de leur niveau. En outre, plusieurs spécialistes apporteront une assistance à la planification à moyen et à long terme.

174. La Section comprendra un Groupe de la planification et du suivi et un Groupe du contrôle et de la coordination. Elle sera dirigée par le Chef de la Section de la planification des acquisitions (P-5), secondé par 2 administrateurs chargés de la planification des acquisitions (1 P-3 et 1 P-4), 10 assistants à la planification des acquisitions (6 SM et 4 GN), et 1 assistant à la planification des acquisitions (emploi de temporaire – agent du Service mobile).

Section de la gestion du matériel

175. La Section de la gestion du matériel sera responsable des tâches opérationnelles et de contrôle concernant le matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Elle assurera une responsabilité matérielle maximale des biens appartenant à l'ONU et veillera à l'exactitude des inventaires et à la fiabilité des données.

176. Toutes les informations relatives au matériel seront consignées dans Galileo et utilisées aux fins de la gestion et de l'établissement de rapports financiers conformément aux normes IPSAS. La Section sera chargée d'inspecter le matériel appartenant aux contingents et les moyens de soutien logistique autonome à l'arrivée et au départ et de réaliser des vérifications périodiques, gèrera les bases de données concernant ce matériel et donnera aux membres des contingents des directives sur les politiques et procédures de l'ONU s'appliquant au matériel appartenant aux contingents. Elle aura également pour tâche de coordonner toutes les questions relatives au matériel appartenant aux contingents et aux mémorandums d'accord conclus avec la Mission. En outre, la Section assurera le secrétariat du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord, et assurera la liaison entre la Mission et le Siège pour toutes les questions connexes, prodiguant des conseils aux unités à comptabilité autonome concernant les prestations auxquelles ont droit les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police aux termes des mémorandums d'accord qu'ils ont

signés et envoyant des représentants effectuer des inspections préalables au déploiement, selon que de besoin. Elle comprendra un Groupe de contrôle du matériel et des stocks et un Groupe du matériel appartenant aux contingents, et sera dirigée par 1 spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-5), secondé par 5 spécialistes de la gestion du matériel (2 P-4, 2 P-3 et 1 VNU), 10 assistants (gestion du matériel) (6 SM et 4 GN), et 4 assistants (gestion du matériel) (emplois de temporaires – agents du Service mobile).

Section de la gestion des contrats

177. La gestion des contrats est une fonction essentielle de la chaîne logistique qui intervient tout au long du cycle de vie des biens, de l'acquisition (passation de marchés) à la consommation, en passant par l'élaboration des contrats et leur mise en œuvre. À cet égard, la Section de la gestion des contrats participera à l'établissement des demandes d'achat, à l'administration des contrats, au contrôle de la conformité et des résultats ainsi qu'à la vérification des prestations selon des indicateurs de performance prédéfinis, à l'élaboration et au suivi de programmes de protection contre la fraude et à l'élaboration de stratégies de gestion des risques. Elle sera le principal point de contact entre la Mission et les fournisseurs pour les problèmes de conformité et de qualité des prestations, ainsi que le principal bureau de liaison entre les fournisseurs et la Section du contrôle des mouvements pour les formalités douanières. Les responsabilités de la Section seront assumées par 1 Chef de la gestion des contrats (P-4), 3 fonctionnaires chargés de la gestion des contrats (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 assistants chargés de la gestion des contrats (agents du Service mobile) et 1 assistant chargé de la gestion des contrats (emploi de temporaire – agent du Service mobile).

Section de la gestion centralisée des stocks

178. La Section de la gestion centralisée des stocks approvisionnera toutes les composantes de la Mission en matériel et en marchandises de manière économique et efficace. Elle sera chargée de toute une série d'activités, notamment la réception, l'inspection, le stockage et la distribution du matériel, l'inspection du matériel restitué, la comptabilisation en pertes et la cession du matériel devenu obsolète selon la procédure approuvée, la gestion de l'ensemble du matériel et des stocks de la Mission, en particulier la prévision, la planification, la reconstitution et le contrôle des stocks, et la gestion du matériel et des consommables. Composée du Groupe de la réception et de l'inspection, du Groupe de l'entreposage et du Groupe de la cession du matériel, elle sera dirigée par un chef de la gestion centralisée des stocks (P-4), qui sera secondé par un responsable de l'entreposage (P-3), 22 assistants aux entrepôts (15 SM et 7 GN) et 6 assistants aux entrepôts occupant un emploi de temporaire (agents du Service mobile).

Tableau 11

Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Effectif proposé 2014/15	–	–	3	2	43	48	23	–	71
Total – Effectif proposé	–	–	3	2	43	48	23	–	71

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

179. La Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, dont le chef occupera un poste de la classe P-5, relèvera du Directeur de l'appui à la mission et regroupera les quatre fonctions essentielles suivantes : les opérations, la formation et le renforcement des moyens, la planification et la gestion des projets, et la sécurité informatique. Elle sera chargée de fournir des services à l'ensemble du personnel de la Mission et d'en assurer la supervision, dans les domaines suivants : a) conception et mise en service des principaux systèmes informatiques dans le respect des paramètres définis, conformément aux directives et aux normes établies par le Département de l'appui aux missions; b) adoption de techniques efficaces et appui aux utilisateurs des applications et services (données, voix, vidéo et Web); c) intégration effective de l'informatique et des communications dans l'exercice du mandat de la Mission, au moyen de la planification, la programmation, la formation, le conseil et d'autres activités d'appui; d) appui aux fonctions administratives et opérationnelles au moyen des réseaux de la Mission, qui assureront une connectivité à haut débit entre toutes les sources d'information de manière transparente, sûre, fiable et efficace; e) collecte et stockage des données (y compris sur support audio et vidéo) garantissant leur sécurité et leur intégrité tout en faisant en sorte qu'elles soient facilement accessibles; f) mise en place de moyens permettant notamment de produire et de diffuser des informations (par radio ou télédiffusion, au moyen de logiciels, sur le Web, etc.), et promotion de nouvelles utilisations de l'informatique et des communications au sein de la Mission et appui aux applications pilotes et novatrices; g) direction de la planification de l'utilisation des moyens techniques; et h) mise à disposition, à l'échelle de la Mission, des différents moyens techniques de l'Organisation des Nations Unies. Tous les sites et toutes les installations des Nations Unies concernés auront à leur disposition au moins deux moyens de communication stratégique indépendants, par exemple un système de satellite et un système de radiocommunications bidirectionnel, ce qui permettra d'apporter des garanties supplémentaires en matière de sûreté et de sécurité.

180. La Section comptera 5 spécialistes de l'informatique et des télécommunications (2 P-4, 2 P-3 et 1 SM), 42 assistants à l'informatique et aux

télécommunications (agents du Service mobile) et 23 techniciens en informatique et en télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Équipe d'appui – Entebbe

181. Il est proposé de créer une équipe qui sera intégrée à la plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe de façon que la MINUSCA dispose de suffisamment de moyens logistiques pour appuyer pleinement ses opérations en cas de besoin, en particulier pendant sa phase de démarrage. Cette équipe se composera de 4 assistants au contrôle des mouvements (1 SM et 3 GN), de 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile), de deux assistants au soutien logistique (1 SM et 1 GN), de 1 assistant chargé des transports (agent du Service mobile), de 1 ingénieur du génie civil (agent du Service mobile), de 1 assistant informaticien (agent du Service mobile), de 1 assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), de 1 assistant à l'information et à la communication (agent des services généraux recruté sur le plan national), de 2 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 chauffeur-mécanicien (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 assistant Génie (agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle sera rattachée au Directeur adjoint de l'appui à la mission par l'intermédiaire du Groupe de la coordination des services d'appui. De même, une équipe de trois fonctionnaires chargés des achats (2 P-3 et 1 AN) partageront les locaux du Bureau régional d'achat.

Centre de services régional d'Entebbe

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Centre de services régional pleinement opérationnel, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions	1.1.1 Achèvement de la phase de reconfiguration et engagement d'une phase d'amélioration continue des résultats pour les gammes de services du Centre 1.1.2 Qualité des prestations pleinement conforme aux normes en vigueur dans 80 % des cas (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)

Produits

- Gestion efficace de 8 accords de prestation de services
- Conclusion de 10 projets de reconfiguration des gammes de services du Centre
- Obtention de la certification ISO 9001 de l'Organisation internationale de normalisation pour au moins une gamme de services
- Élaboration d'un programme complet de perfectionnement du personnel et de renforcement des capacités
- Conclusion dans les délais prévus de toutes les tâches requises pour le lancement d'Umoja-Extension
- Examen et mise à jour du plan de continuité des opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel à l'administration des arrivées et des départs	1.2.1 Maintien du même délai d'exécution des formalités d'arrivée (2012/13 : 89,3 % des arrivées traitées sous 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des arrivées traitées sous

2 jours et 100 % sous 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des arrivées traitées sous 2 jours et 100 % sous 7 jours)

1.2.2 Maintien du même délai d'exécution des formalités de départ (2012/13 : 89,3 % des départs traités sous 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des départs traités sous 2 jours et 100 % sous 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des départs traités sous 2 jours et 100 % sous 7 jours)

1.2.3 Niveau des prestations assuré par le maintien d'un délai court pour les formalités de départ du personnel en tenue (2012/13 : 98 % des départs traités sous 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % des départs traités sous 3 jours et 100 % sous 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des départs traités sous 3 jours et 100 % sous 7 jours)

Produits

- Administration de l'arrivée et du départ de 1 501 membres du personnel civil (MONUSCO : 517; MINUSS : 337; MINUAD : 553; FISNUA : 26; UNSOA : 26; Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) : 10; BINUCA : 18; BNUB : 14).
- Administration de l'arrivée et du départ de 3 500 membres du personnel en tenue (MONUSCO : 913; MINUSS : 286; MINUAD : 2 240; FISNUA : 61).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel au traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

1.3.1 Niveau des prestations assuré par le maintien d'un délai court de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : 46 % des demandes traitées sous 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % sous 6 semaines; 2014/15 : 96 % sous 6 semaines)

1.3.2 Brièveté du délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études préservée pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : 70,3 % des demandes traitées sous 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % sous 3 semaines; 2014/15 : 96 % sous 3 semaines)

1.3.3 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : moins de 12 % des demandes traitées; 2014/15 : 96 % sous 1 semaine)

1.3.4 Raccourcissement du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 96 % des demandes traitées sous 3 jours)

1.3.5 Réduction de la proportion moyenne des demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées aux missions (2012/13 : 4 %; 2013/14 : moins de 12 %; 2014/15 : moins de 11%)

Produits

- Traitement de 6 000 demandes d'indemnité pour frais d'études (MONUSCO : 1 791; MINUSS : 1 197; MINUAD : 2 048; FISNUA : 6; UNSOA et MANUSOM : 329; BINUCA : 64; BNUB : 90; autres entités du système des Nations Unies : 475)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes par le Centre régional de formation et de conférences

1.4.1 Maintien du niveau des prestations fournies par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 6 391 participants aux activités organisées par le Centre; 2013/14 : 6 000; 2014/15 : 6 000)

1.4.2 Maintien du même délai de réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 47 % des demandes traitées sous 24 heures; 2013/14 : 98 % sous 24 heures; 2014/15 : 98 % sous 24 heures)

1.4.3 Maintien du même taux de satisfaction des participants aux formations (2012/13 : 28 % des participants satisfaits ou très satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou très satisfaits; 2014/15 : 99 % des participants satisfaits ou très satisfaits)

Produits

- Organisation de 250 séances de formation et conférences, auxquelles ont participé 6 000 membres du personnel des missions présentes dans la région (MONUSCO : 1 886; MINUSS : 1 037; MINUAD : 2 799; FISNUA : 104; UNSOA : 67; MANUSOM : 26; BINUCA : 45; BNUB : 36)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.5 Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes au titre des mouvements des contingents et du personnel de police au niveau régional

1.5.1 Coordination par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, dans le respect des délais impartis, des vols affrétés au titre des mouvements des contingents et du personnel de police au niveau régional (2012/13 : 839 vols; 2013/14 : 1 179 vols; 2014/15 : 555 vols)

1.5.2 Réduction du délai nécessaire à l'organisation des transports des contingents et du personnel de police (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 96 % sous 5 jours et 100 % sous 14 jours; 2014/15 : 95 % sous 5 jours et 100 % sous 10 jours)

Produits

- Coordination de 555 vols pour le transport des contingents et du personnel de police à bord d'appareils affrétés par l'ONU pour de longues durées (MONUSCO : 25; MINUSS : 20; MINUAD : 12; UNSOA : 498)
- 19 433 membres des contingents et du personnel de police transportés (MINUAD : 420; MONUSCO : 852; MINUSS : 690; UNSOA/AMISOM : 17 471)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.6 Prestation d'un appui efficace et rationnel aux missions clientes en matière de transports aériens et terrestres au niveau régional

1.6.1 Vols régionaux assurés à l'heure (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : au moins 75 % des vols assurés à l'heure)

1.6.2 Réduction du délai nécessaire à l'organisation de transports de substitution (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 95 % sous 5 jours et 100 % sous 10 jours)

1.6.3 Taux de remplissage des appareils de transport de passagers et de fret égal à 70 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 70 %)

1.6.4 Utilisation de 80 % des heures de vol budgétisées (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)

Produits

- 876 vols régionaux (MONUSCO : 416; MINUAD : 312; vols supplémentaires demandés par les missions de la région hors programme : 148)
- 285 vols spéciaux en période de pointe (MINUSS : 2; FISNUA : 3; UNSOA : 264; MINUAD : 10; vols demandés pour le transport de personnalités, les évacuations sanitaires ou pour raisons de sécurité, ou pour d'autres missions présentes en Afrique en dehors de la région : 6)
- 27 948 passagers transportés dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux (MONUSCO : 13 963; MINUAD : 13 985)
- 2 453 passagers transportés sur des vols spéciaux en période de pointe (UNSOA : 1 898; autres : 555)
- 1 268 741 kg de marchandises transportés (UNSOA : 1 084 560 kg; MINUAD : 136 557 kg; MINUSS : 33 647 kg, FISNUA : 13 950 kg)
- 2 513 heures de vol assurées (MONUSCO : 600; MINUAD : 810; MINUSS : 45; UNSOA : 1 058)
- 5 mouvements terrestres coordonnés (MINUSS : 3; FISNUA : 2)
- Optimisation des moyens de transport régionaux
- Appui à la construction d'un terrain d'aviation régional
- Établissement d'un contrat de services au sol à l'intention de l'aviation régionale hors mission
- Établissement d'un contrat d'entretien du matériel de transport régional

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.7 Augmentation du taux de satisfaction des clients

1.7.1 Taux de satisfaction des missions clientes supérieur ou égal à 80 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 88 %; 2014/15 : 80 %)

1.7.2 Taux de satisfaction des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police supérieur ou égal à 80 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)

Produits

- Réalisation de 2 enquêtes de satisfaction auprès des clients et de 2 enquêtes sur la mobilisation du personnel

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.8 Prestation de services financiers efficaces et rationnels

1.8.1 Maintien du même délai de règlement des factures de fournisseur valables (2012/13 : 86,8 % des factures réglées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 27 jours; 2014/15 : 98 % sous 27 jours)

1.8.2 Maintien du même délai de traitement des demandes de remboursement du personnel (2012/13 : 89 % des demandes traitées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 21 jours; 2014/15 : 98 % sous 21 jours)

1.8.3 Maintien des remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs dans 100 % des cas, s'il y a lieu)

1.8.4 Raccourcissement du délai de traitement des virements électroniques (2012/13 : 97 % des virements effectués sous 3 jours; 2013/14 : 97 % sous 3 jours; 2014/15 : 98 % sous 3 jours)

Produits

- États financiers mensuels de la MINUSS, de la MONUSCO, de la MINUAD, de la FISNUA, de l'UNSOA, du BINUCA, du BNUB et de la MANUSOM établis conformément aux normes IPSAS
- Règlement de 50 000 demandes de remboursement du personnel (MONUSCO : 15 716; MINUSS : 8 644; MINUAD : 23 323; FISNUA : 868; UNSOA : 555; MANUSOM : 221; BINUCA : 374; BNUB : 299)
- Versements aux 3 940 membres du personnel recruté sur le plan international (MONUSCO : 1 121; MINUSS : 1 019; MINUAD : 1 286; FISNUA : 127; UNSOA : 178; MANUSOM : 71; BINUCA : 77; BNUB : 61)
- Versements aux 8 500 membres du personnel recruté sur le plan national (MONUSCO : 3 166; MINUSS : 1 630; MINUAD : 3 363; FISNUA : 89; UNSOA : 71; MANUSOM : 28; BINUCA : 86; BNUB : 68)
- Versements aux 13 000 membres du personnel en tenue (MONUSCO : 3 391; MINUSS : 1 064; MINUAD : 8 319; FISNUA : 226)
- Versements aux 1 800 Volontaires des Nations Unies (MONUSCO : 619; MINUSS : 543; MINUAD : 598; FISNUA : 31; BINUCA : 5; BNUB : 4)
- Versements aux 6 000 vacataires (MONUSCO : 2 000; MINUSS : 2 000; MINUAD : 1 800; FISNUA : 75; UNSOA : 125)
- Règlement des factures de 5 400 fournisseurs (MONUSCO : 1 350; MINUSS : 1 125; MINUAD : 1 260; FISNUA : 405; UNSOA : 900; BINUCA : 225; BNUB : 135)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.9 Prestation de services efficaces et rationnels dans le domaine des ressources humaines

1.9.1 Maintien du même délai de traitement des demandes d'exécution des formalités d'entrée en fonctions ou de gestion des offres d'engagement émanant des missions clientes, dans la limite des pouvoirs délégués (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 98 % des formalités d'entrée en fonctions achevées sous 90 jours)

1.9.2 Maintien du même délai d'approbation des prestations et avantages du personnel (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des approbations délivrées sous 14 jours; 2014/15 : 98 % sous 14 jours)

1.9.3 Maintien du même délai de traitement des demandes de remboursement de frais de voyage (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des demandes traitées sous 14 jours; 2014/15 : 98 % sous 14 jours et 100 % sous 20 jours)

1.9.4 Maintien du même délai de versement des primes d'affectation (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des primes d'affectation versées sous 5 jours; 2014/15 : 98 % sous 5 jours)

1.9.5 Prorogations de contrat effectuées à temps aux fins de l'établissement des états de paie, sur la base de toutes les recommandations et de tous les rapports d'évaluation (e-performance) envoyés par les missions clientes (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %; 2014/15 : 100 %)

1.9.6 Maintien du même délai d'exécution des formalités et d'établissement des états de présence à la cessation de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des formalités effectuées sous 30 jours; 2014/15 : 98 % sous 30 jours)

1.9.7 Maintien du même délai de délivrance des billets pour les voyages autorisés (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés sous 7 jours; 2014/15 : 98 % sous 7 jours)

1.9.8 Respect de la règle prescrivant l'achat de billets nominatifs 16 jours avant tout voyage autorisé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 75 % des billets achetés 16 jours avant le voyage; 2014/15 : 75 %)

1.9.9 Maintien du taux de satisfaction des clients en matière de ressources humaines (2012/13 : 15 % des clients satisfaits des services liés au recrutement et à l'entrée en fonctions, 40 % des services liés aux voyages autorisés et 48 % des services au personnel; 2013/14 : 90 %; 2014/15 : 90 %)

Produits

- Publication de 1 299 avis de vacance de postes soumis à recrutement international (MONUSCO : 370; MINUSS : 336; MINUAD : 424; FISNUA : 42; UNSOA : 59; MANUSOM : 23; BINUCA : 25; BNUB : 20)
- Prorogation de 12 000 contrats d'agents recrutés sur le plan national ou international (MONUSCO : 4 136; MINUSS : 2 554; MINUAD : 4 485; FISNUA : 208; UNSOA : 240; MANUSOM : 95; BINUCA : 157; BNUB : 125)
- Versement de 750 primes d'affectation (MONUSCO : 350; MINUSS : 350; FISNUA : 50)
- Approbation de 40 001 prestations et avantages (MONUSCO : 13 787; MINUSS : 8 513; MINUAD : 14 951; FISNUA : 693; UNSOA : 799; MANUSOM : 318; BINUCA : 523; BNUB : 417)
- Délivrance de 15 001 billets d'avion au personnel civil et au personnel en tenue (MONUSCO : 4 028; MINUSS : 2 095; MINUAD : 8 061; FISNUA : 334; UNSOA : 222; MANUSOM : 88; BINUCA : 96; BNUB : 77)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.10 Prestation d'un appui informatique efficace et rationnel aux missions clientes

1.10.1 Amélioration des services de facturation téléphonique grâce à la mise en place d'une structure régionale et à la normalisation de la procédure (2012/13 : sans objet; 2013/14: sans objet; 2014/15 : 97 % des factures téléphoniques envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur et 100 % dans les 15 jours)

1.10.2 Amélioration de la performance du réseau dans les missions grâce à la centralisation de la gestion et du contrôle au centre technique régional (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité mensuelle du réseau égal à 99 %)

1.10.3 Maintien du même délai de réponse aux incidents et aux demandes de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il est répondu dans les 3 heures à 100 % des incidents et des demandes de service)

1.10.4 Conformité entre les délais d'intervention et le type d'incident [2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 % des incidents donneront lieu à une intervention selon le rang de priorité qui leur aura été attribué (incidents graves : règlement sous 3 heures; priorité élevée : règlement sous 6 heures; priorité moyenne : règlement sous 12 heures; faible priorité : règlement sous 48 heures)]

1.10.5 Conformité entre les délais d'intervention et le type de service demandé [2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il sera répondu à 90 % des demandes de service selon le rang de priorité qui leur aura été attribué (demandes urgentes : réponse sous 2 heures; priorité élevée : réponse sous 4 heures; priorité moyenne : réponse sous 24 heures; faible priorité : réponse sous 48 heures)]

1.1.6 Amélioration du taux de satisfaction des missions clientes en ce qui concerne les services régionaux en matière d'informatique et de communications (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 % des missions clientes satisfaites)

Produits

- Harmonisation des projets et services liés à l'informatique et aux communications dans la région, dans le cadre d'une structure de gestion unifiée
- Définition des principales attributions du bureau régional chargé de l'informatique et des communications en matière d'harmonisation des projets et services
- Amélioration de la sécurité informatique au niveau régional grâce à des mesures de normalisation
- Mise en œuvre de la facturation en ligne des appels téléphoniques, conclusion des essais de réception des logiciels et normalisation de la facturation téléphonique
- Gestion efficace de plus de 23 600 comptes téléphoniques (MONUSCO : 10 065; MINUAD : 7 924; MINUSS : 4 199; UNSOA : 718; FISNUA : 114; BINUCA : 327; BNUB : 260)
- Mise en place d'un dispositif de reprise après sinistre au Centre de services régional
- Envoi de 12 rapports mensuels sur les résultats obtenus aux missions clientes du Centre de services régional

Facteurs externes :

Défaillance des systèmes (liaisons louées à des sociétés privées; infrastructure de la plateforme logistique de la MONUSCO)

Coupures de courant

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.11 Prestation d'un appui efficace et rationnel au Centre de services régional

1.11.1 Réduction de 5 % du taux de vacance de postes pour le personnel civil

1.11.2 Proportion du personnel recruté sur le plan national formé aux applications partagées et à l'amélioration continue des modes de fonctionnement égale à 90 % (2012/13 : sans objet; 2013/14: sans objet; 2014/15 : 90 %)

Produits

- Envoi de 12 rapports mensuels sur le taux d'occupation des postes aux clients du Centre de services régional
 - Réalisation de 2 évaluations des besoins en matière de formation
 - Organisation de 10 séances de formation à Umoja
 - Organisation de 5 séances de formation à l'amélioration continue des modes de fonctionnement
 - Achèvement des procédures de recrutement visant à pourvoir les postes vacants
-

Tableau 12
Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Équipe affectée au Centre de services régional										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Indemnité pour frais d'études										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre régional de formation et de conférences										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	37	–	37
Section des ressources humaines										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	14	–	14
Informatique et communications										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Logistique										
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Postes proposés	–	–	–	–	–	–	–	55	–	55

^a Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014</i>	<i>Montant total des dépenses prévues</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2 149,8	8 367,4	6 217,6
Contingents	64 895,8	237 055,3	172 159,5
Police des Nations Unies	3 927,6	13 839,1	9 911,5
Unités de police constituées	13 486,0	38 509,0	25 023,0
Total partiel	84 459,2	297 770,8	213 311,6
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	–	65 515,1	65 515,1
Personnel recruté sur le plan national	–	5 655,1	5 655,1
Volontaires des Nations Unies	1 091,6	2 966,4	1 874,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	39 023,8	2 328,4	(36 695,4)
Personnel fourni par des gouvernements	438,0	784,2	346,2
Total partiel	40 553,4	77 249,2	36 695,8
Dépenses opérationnelles			
Consultants	38,0	56,5	18,5
Voyages	924,0	3 302,3	2 378,3
Installations et infrastructures	47 747,0	107 125,6	59 378,6
Transports terrestres	30 152,9	24 594,9	(5 558,0)
Transports aériens	14 810,0	56 696,2	41 886,2
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Communications	14 889,7	8 253,2	(6 636,5)
Informatique	5 439,1	11 619,4	6 180,3
Santé	1 150,1	2 039,4	889,3
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	13 008,9	39 016,9	26 008,0
Projets à effet rapide	252,1	1 000,0	747,9
Total partiel	128 411,8	253 704,4	125 292,6
Total brut	253 424,4	628 724,4	375 300,0
Recettes provenant des contributions du personnel	3 649,8	6 001,9	2 352,1
Total net	249 774,6	622 722,5	372 947,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	253 424,4	628 724,4	375 300,0

B. Taux de déploiement tardif ou de vacance de postes

182. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ont été établies sur la base des taux moyens de déploiement tardif ou de vacance de postes dans le cas du déploiement échelonné des militaires et du personnel de police, et des taux moyens de vacance de postes dans le cas du déploiement échelonné du personnel civil :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	10
Contingents	10
Police des Nations Unies	10
Unités de police constituées	5
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	10
Personnel recruté sur le plan national	
Administrateurs recrutés sur le plan national	10
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10
Volontaires des Nations Unies	10
Emplois de temporaire ^a	
Personnel recruté sur le plan international	10
Personnel recruté sur le plan national	10
Personnel fourni par des gouvernements	5

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

183. Les taux de déploiement tardif proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des rythmes de déploiement observés dans les missions en phase de démarrage. On prévoit qu'environ 11 800 agents en tenue (240 observateurs militaires, 9 760 membres de contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 400 membres d'unités de police constituées) seront progressivement déployés d'ici à la fin de l'exercice 2014/15.

184. Les taux de vacance de postes proposés pour le personnel civil ont aussi été calculés sur la base des tendances constatées en matière de recrutement lors de la première année de fonctionnement des missions. Compte tenu des taux que, au vu de l'expérience, la Mission pourra raisonnablement atteindre la première année, on prévoit le déploiement échelonné de 1 001 civils (505 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 411 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 85 Volontaires des Nations Unies, dont 43 emplois de temporaire) d'ici à la fin de l'exercice, sur un effectif complet proposé de 1 476 civils (729 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 607 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 140 Volontaires des Nations Unies, dont 43 emplois de temporaire).

185. Les taux de vacance de postes proposés pour le personnel fourni par des gouvernements ont aussi été calculés sur la base des tendances constatées en matière de déploiement lors de la première année de fonctionnement des missions. On prévoit qu'à la fin de la première année d'activité, la Mission aura déployé 20 membres du personnel fourni par des gouvernements.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

186. Les ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 59 287 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	27 417,5
Unités de police constituées	5 008,4
Total partiel	32 425,9
Soutien logistique autonome	
Contingents	23 151,6
Unités de police constituées	3 709,7
Total partiel	26 861,3
Total	59 287,2

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} novembre 2013	–
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} novembre 2013	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,0	1 ^{er} novembre 2013	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,0-5,0		

D. Formation

187. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	302,3
Total	302,3

E. Projets à effet rapide

188. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (proposé)	1 000

189. Compte tenu de ce que les missions de taille moyenne opérant dans des conditions logistiques particulièrement difficiles peuvent raisonnablement accomplir au cours de leur première année d'activité, le montant des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets à effet rapide est estimé à 1 000 000 de dollars. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA prévoit de mettre en œuvre quelques projets qui permettront d'améliorer de façon immédiate et concrète les conditions de vie des Centrafricains.

190. La MINUSCA utilisera le programme de projets à effet rapide pour renforcer la confiance de la population dans la Mission, son mandat et le processus de paix, selon que de besoin, en menant 40 projets dans les domaines suivants : a) coordination entre civils et militaires, protection des civils, violence sexiste et sexuelle et lutte contre l'impunité; b) restauration de l'autorité de l'État : déploiement et fonctionnement des administrations civile et policière; c) processus politique, réconciliation et élections; et d) amélioration de la prestation de services sociaux (approvisionnement en eau et en électricité, éducation et santé) et structuration des organisations de la société civile (« maisons de la société civile »).

F. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014</i>	<i>Montant total des dépenses prévues (2014/15)</i>	<i>Ressources supplémentaires (2014/15)</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014</i>	<i>Montant total des dépenses prévues (2014/15)</i>	<i>Ressources supplémentaires (2014/15)</i>
Personnel recruté sur le plan national	–	608,7	608,7
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 179,0	–	(1 179,0)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Total partiel	1 179,0	608,7	(570,3)
Dépenses opérationnelles			
Consultants	–	–	–
Voyages	–	–	–
Installations et infrastructures	–	–	–
Transports terrestres	–	–	–
Transports aériens	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Communications	–	–	–
Informatique	–	–	–
Santé	–	–	–
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	–	–	–
Total brut	1 179,0	608,7	(570,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	200,4	99,2	(101,2)
Total net	978,6	509,5	(469,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	1 179,0	608,7	570,3

III. Analyse des ressources nécessaires¹

	<i>Dépenses prévues</i>
Observateurs militaires	8 367,4

191. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 240 observateurs militaires au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 194 observateurs. Il a été établi sur la base d'un taux de déploiement tardif de 10 % et compte tenu des rythmes de déploiement observés lors de la première année de fonctionnement des missions.

¹ Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

*Dépenses prévues***Contingents**

237 055,3

192. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 9 760 membres des contingents au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 6 721 membres. Il a été établi sur la base d'un taux de déploiement tardif de 10 %. Les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées, compte tenu des tendances constatées dans les missions en phase de démarrage, en appliquant un coefficient d'indisponibilité de 5 % et un taux de non-déploiement de 25 %. Le montant prévu au titre des indemnités, des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et des frais de transport connexes ainsi que du soutien logistique autonome a été calculé en tenant compte du transfert des contingents de la MISCA et sur la base des dépenses observées dans les missions lors de leur première année d'activité.

*Dépenses prévues***Police des Nations Unies**

13 839,1

193. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 400 policiers des Nations Unies au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 325 policiers. Il a été établi sur la base d'un taux de déploiement tardif de 10 % et compte tenu des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions récentes en phase de démarrage.

*Dépenses prévues***Unités de police constituées**

38 509,0

194. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 1 400 membres d'unités de police constituées au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 1 181 policiers. Il a été établi sur la base d'un taux de déploiement tardif de 10 %. Les sommes à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents ont été calculées en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées, compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage, et en appliquant un coefficient d'indisponibilité de 5 % et un taux de non-déploiement de 15 %. Le montant prévu au titre des indemnités, des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et des frais de transport connexes a été établi en tenant compte du transfert du personnel de la MISCA ainsi que des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions en phase de démarrage.

*Dépenses prévues***Personnel recruté sur le plan international**

65 515,1

195. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 463 agents recrutés sur le plan international au maximum d'ici à la fin de

l'exercice budgétaire, compte tenu des tendances observées en matière de recrutement, sur un effectif total proposé de 687 membres du personnel civil recrutés sur le plan international. Il a été établi sur la base d'un effectif moyen de 292 personnes et d'un taux de vacance de postes de 10 %.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan national

5 655,1

196. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 355 agents recrutés sur le plan national au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, compte tenu des tendances observées en matière de recrutement, sur un effectif total proposé de 606 membres du personnel civil recrutés sur le plan national. Il a été établi sur la base d'un effectif moyen de 198 personnes et d'un taux de vacance de postes de 10 %. Le montant mensuel moyen des traitements et dépenses connexes a été calculé sur la base du montant moyen correspondant à la classe B-1 pour les administrateurs recrutés sur le plan national et à la classe IV-6 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, applicable par lieu d'affectation pour l'exercice 2014/15.

Dépenses prévues

Volontaires des Nations Unies

2 966,4

197. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 85 Volontaires des Nations Unies au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, compte tenu des tendances observées en matière de recrutement, sur un effectif total proposé de 140 Volontaires. Il a été établi sur la base d'un effectif moyen de 45 personnes et d'un taux de vacance de postes de 10 %.

Dépenses prévues

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

2 328,4

198. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 43 agents temporaires au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire. Il a été établi sur la base d'un effectif moyen de 19 personnes et d'un taux de vacance de postes de 10 %.

Dépenses prévues

Personnel fourni par des gouvernements

784,2

199. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné de 20 membres du personnel fourni par des gouvernements au maximum d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 19 personnes.

	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants	<u>56,5</u>

200. Le montant prévu à cette rubrique a été établi sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement observés dans les missions de maintien de la paix lors de leur première année complète de fonctionnement.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	<u>3 302,3</u>

201. Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions en phase de démarrage.

	<i>Dépenses prévues</i>
Installations et infrastructures	<u>107 125,6</u>

202. Le montant prévu à cette rubrique a été établi sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions récentes en phase de démarrage, compte tenu du fait que la phase initiale de mise en place des installations doit avoir lieu au cours de l'exercice. Il servira à couvrir le lancement de la première phase d'un projet pluriannuel visant à mettre en place les installations et infrastructures nécessaires à l'accueil du personnel en tenue (jusqu'à 11 800 agents) et du personnel civil. Le projet consistera à installer le quartier général de la Mission, trois postes de commandement de secteur, cinq bureaux de terrain intégrés, trois bureaux auxiliaires, des bases opérationnelles de compagnie et une plateforme logistique à Bangui, ainsi qu'à remettre en état les terrains d'aviation. Les montants prévus au titre du carburant et des lubrifiants ont été calculés sur la base des coefficients standard en matière de consommation, c'est-à-dire 88 litres par heure pour des groupes électrogènes de 500 kVA fonctionnant à 60 % de leur capacité, et compte tenu du déploiement échelonné du personnel. Le prix du litre (1,21 dollar) a été établi sur la base du taux appliqué pour calculer les crédits demandés dans les missions en phase de démarrage récemment déployées. Un montant de 3,6 millions de dollars, calculé sur la base des effectifs en uniforme, est prévu à cette rubrique au titre des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant.

	<i>Dépenses prévues</i>
Transports terrestres	<u>24 594,9</u>

203. Les crédits demandés à cette rubrique tiennent compte des ressources nécessaires en vue du déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission. Le montant prévu au titre du carburant et des lubrifiants a été établi sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement observés dans les missions récentes en phase de démarrage, y compris le prix du litre utilisé pour calculer les crédits demandés. Il comprend une somme de 3,4 millions de dollars au titre des frais d'entretien et de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, calculée en partant du principe que la MINUSCA rencontrera des difficultés logistiques semblables à celles des autres missions récemment déployées en phase de démarrage.

	<i>Dépenses prévues</i>
Transports aériens	<u>56 696,2</u>

204. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir les dépenses liées au déploiement et à l'utilisation de 16 appareils, à savoir 4 avions et 12 hélicoptères effectuant respectivement 1 185 et 3 425 heures de vol. Les coûts liés à la location et à l'exploitation des appareils ont été calculés sur la base des contrats et lettres d'attribution les plus récents, comme indiqué dans les budgets des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15. Le montant prévu au titre du carburant et des lubrifiants a été établi sur la base du prix du litre appliqué pour calculer les crédits demandés dans les missions en phase de démarrage récemment déployées, et comprend une somme de 12,4 millions de dollars au titre de l'entretien et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, calculée en partant du principe que la MINUSCA rencontrera des difficultés logistiques semblables à celles des autres missions récemment déployées en phase de démarrage.

	<i>Dépenses prévues</i>
Communications	<u>8 253,2</u>

205. Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions récentes en phase de démarrage.

	<i>Dépenses prévues</i>
Informatique	<u>11 619,4</u>

206. Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des dépenses et des rythmes de déploiement constatés dans les missions récentes en phase de démarrage.

	<i>Dépenses prévues</i>
Santé	<u>2 039,4</u>

207. Le montant prévu à cette rubrique a été établi compte tenu du matériel de base requis pour la première année complète de fonctionnement, des dépenses constatées dans les missions récentes ainsi que du déploiement anticipé de la MINUSCA au cours de l'exercice.

	<i>Dépenses prévues</i>
Fournitures, services et matériel divers	<u>39 016,9</u>

208. Le montant prévu à cette rubrique a été calculé sur la base des dépenses observées dans les missions lors de leur première année complète de fonctionnement. Il comprend une somme de 24,5 millions de dollars au titre du transport du matériel appartenant à l'ONU et des dépenses connexes, compte tenu de la taille de la Mission et des conditions logistiques particulièrement difficiles dans lesquelles elle opère. Il comprend aussi un montant de 1,0 million de dollars visant à mettre en œuvre des projets de réinsertion et de lutte contre la violence à l'échelle locale.

Projets à effet rapide

1 000,0

209. Le montant prévu à cette rubrique a été établi en partant du principe que les missions de taille moyenne opérant dans des conditions logistiques particulièrement difficiles pouvaient raisonnablement exécuter 40 projets à effet rapide au cours de leur première année d'activité.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

210. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants, sous réserve de la prorogation de son mandat par le Conseil de sécurité :

a) Ouverture d'un crédit de 628 724 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, y compris le montant de 253 424 400 dollars déjà approuvé par sa résolution 68/299 au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 375 300 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, en sus du montant de 253 424 400 dollars déjà mis en recouvrement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 en application de sa résolution 68/299.

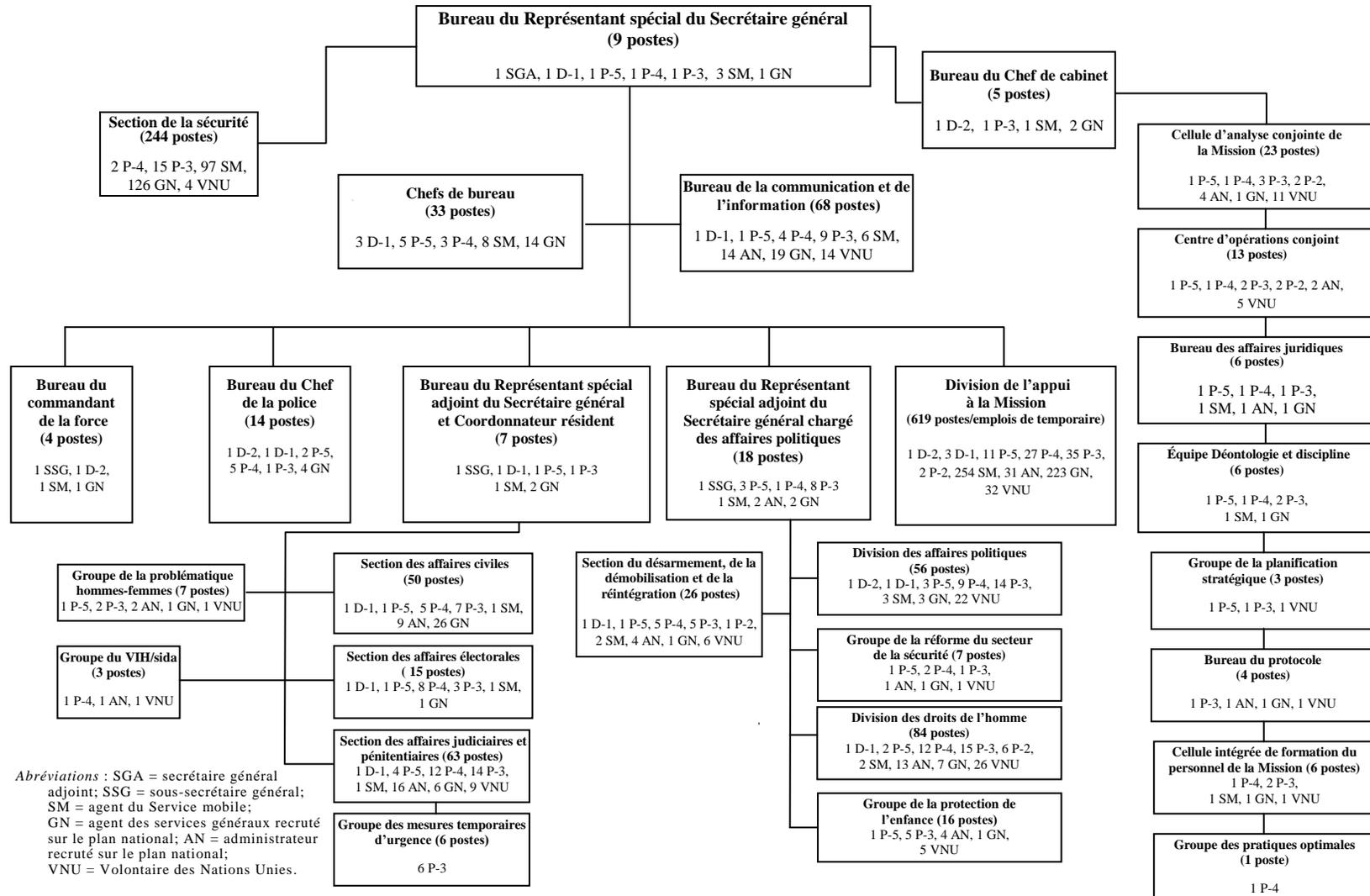
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/68/782/Add.18)

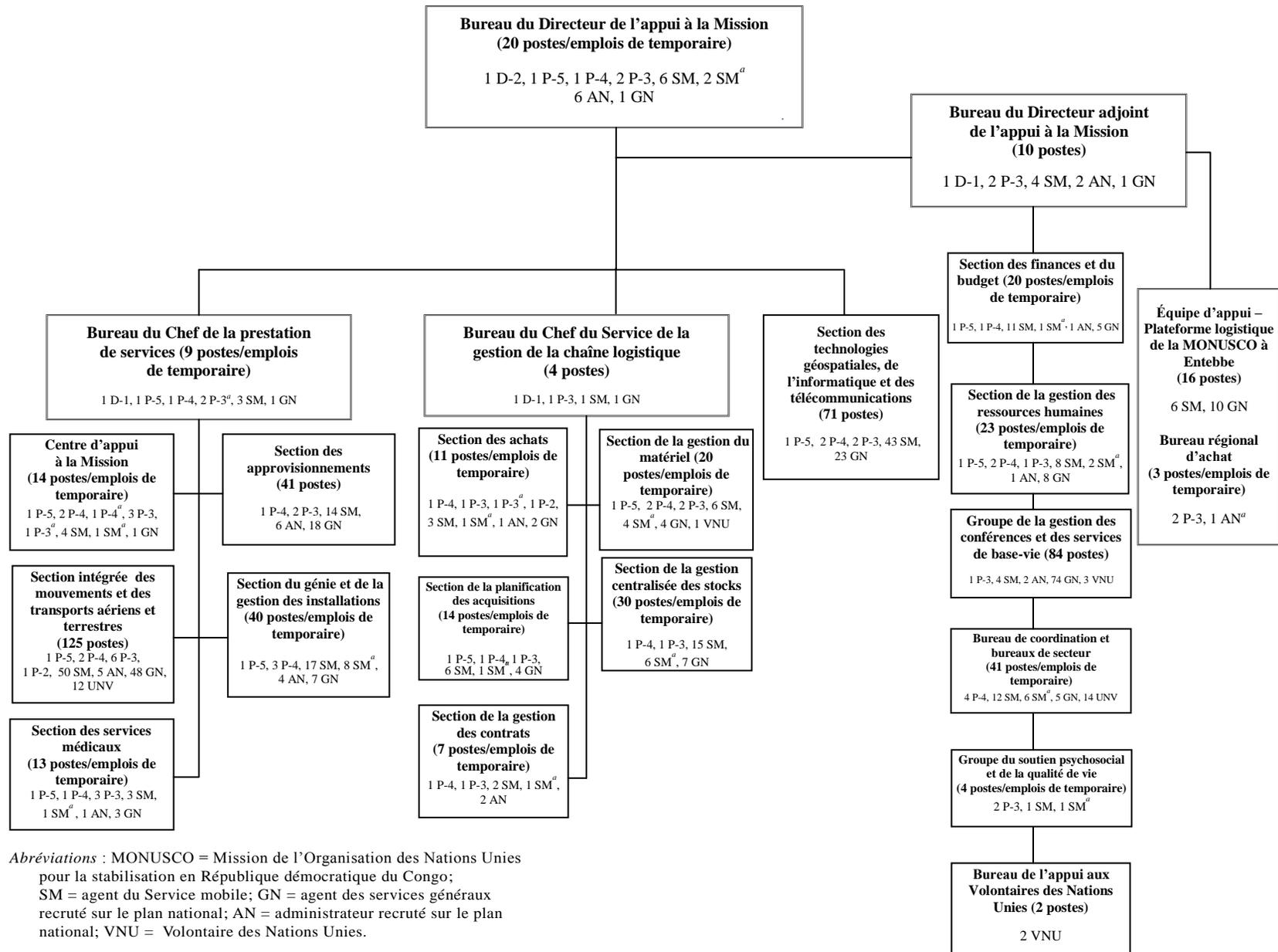
<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité a été informé que les dépenses afférentes au transfert à la MINUSCA de contingents déployés dans des missions réduisant leurs effectifs seraient imputées à la MINUSCA et non aux missions d'origine, y compris pour ce qui est du transfert et du déploiement d'unités autonomes. Le Comité a demandé confirmation que toutes les dépenses afférentes aux contingents transférés depuis une mission réduisant ses effectifs seraient également imputées à la MINUSCA, mais n'a pas obtenu de réponse claire. Le Comité consultatif réaffirme que les services, les biens et le personnel doivent être financés par la mission où l'activité se déroule (la mission d'accueil) et non par la mission d'origine, sous peine de créer une situation de financement croisé incompatible avec les résolutions de l'Assemblée générale. Le Comité considère que le coût des services, du matériel et du personnel transférés doit être imputé à la mission d'accueil à compter de la date du transfert (voir A/68/782) (par. 16).</p>	<p>La recommandation a été appliquée. La MINUSCA finance déjà les services, les biens et le personnel depuis la date effective de leur transfert.</p>

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations : MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo;
SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Emploi de temporaire.

Carte



Map No. 4522 UNITED NATIONS October 2014

Department of Field Support Cartographic Section